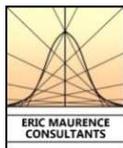


ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Rapport d'étude



ERIC MAURENCE CONSULTANTS

Études économiques et sociales. Institut de sondages

6 bis, rue des Jotglars. 66000 Perpignan

Tél : 04 68 51 11 51. eric.maurence@gmail.com

Ce document présente les caractéristiques et les résultats de l'enquête régionale sur les activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux des Pays de la Loire réalisée pour de compte de l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

Les travaux ont été suivis par un comité de pilotage composé de représentants des structures suivantes :

- Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique
- Directions Départementales de la Cohésion Sociale du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée
- Conseil Régional des Pays de la Loire
- Conseils Départementaux de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée
- Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire
- Ligue de sport Adapté des Pays de la Loire
- Comité Régional Handisport des Pays de la Loire
- Membre associé : Mme Fabienne Dubuisson, éducatrice sportive en établissement médico-social

Réalisation : Société Éric Maurence Consultants

Toute référence ou utilisation d'informations issues de cette étude devra faire mention de la source :
"Enquête régionale sur les activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux des Pays de la Loire. Mars 2017. Eric Maurence Consultants / ARS et DRDJSCS Pays de la Loire"

Sommaire

5 **Partie 1. Présentation de l'étude**

- 6 1) Contexte et finalité générale de l'action
- 7 2) Une démarche auprès des établissements médico-sociaux
- 8 3) Les objectifs des études préalables et de l'enquête "établissements"
- 9 4) Les six dimensions du champ d'analyse
 - 10 a) Les structures concernées (population mère de l'enquête)
 - 12 b) Les publics concernés
 - 13 c) Les activités concernées
- 15 5) Méthodologie : problématiques initiales et objectifs
 - 16 a) Solution 1 : une enquête en deux temps
 - 17 b) Solution 2 : un déploiement et un suivi personnalisés
- 18 6) Résultats de la phase terrain : taux de retour et échantillonnage
 - 18 a) La taille des échantillons
 - 19 b) La représentativité des échantillons
 - 24 c) Redressements statistiques
 - 25 d) Fonction des répondants à l'enquête exploratoire
 - 26 e) Fonction des répondants à l'enquête approfondie
- 27 7) Le questionnement : partis-pris de méthode
 - 28 a) Deux clés d'entrée complémentaires
 - 29 b) Le choix d'un questionnement détaillé

30 **Partie 2. Résultats de l'étude**

31 **A - LA PRÉSENCE DU SPORT DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**

- 32 1) Les indicateurs retenus
- 33 2) Le taux de présence des activités physiques et sportives
 - 33 a) Rappel de la méthode d'évaluation
 - 34 b) La place des activités physiques et sportives dans les activités éducatives
 - 35 c) Le taux de présence des activités sportives
 - 36 d) Le taux de présence du sport par type de structures
- 38 3) Remarque méthodologique
- 39 4) Le taux de présence des différents sports
 - 40 a) Le taux de présence des sports dans l'ensemble des établissements

- 42 b) Le nombre d'activités sportives pratiquées
- 43 c) Le taux de présence des sports par type d'établissements
 - 45 c1) Taux de présence des sports : IME et ITEP
 - 46 c2) Taux de présence des sports : foyers d'hébergement / foyers de vie
 - 47 c3) Taux de présence des sports : MAS / FAM
 - 48 c4) Taux de présence des sports : ESAT
- 49 5) La proportion de pratiquants par sport
- 52 6) Le croisement : taux de présence / proportion de pratiquants
- 54 7) Le taux de pratique sportive
 - 55 a) Les taux de pratique par discipline sportive
 - 57 b) Des différences significatives entre les types de structures
 - 59 c) Le taux de pratique sportive global
- 60 8) Le temps d'activité, un indicateur de l'intensité de la pratique
- 61 9) Temps de pratique sportive et types d'établissements

62 **B - LES LOGIQUES DE LA PRATIQUE SPORTIVE**

- 63 1) Les logiques retenues pour l'analyse
- 64 2) Importance relative des logiques de pratique
- 65 3) Ventilation des logiques de pratique mentionnées
- 66 4) Les logiques de pratique par type d'établissements
- 67 5) Les logiques de pratique par sport

68 **C - L'OFFRE D'ACTIVITÉ SPORTIVE**

- 69 1) Les modalités de l'offre de pratique des activités sportives
- 71 2) Les modalités de l'offre de pratique par type de structures
- 72 3) Les sports sur-représentés par type d'offre de pratique
 - 73 a) Les sports proposés régulièrement à l'année
 - 74 b) Les sports proposés périodiquement
 - 75 c) Les sports proposés dans le cadre de sorties
 - 76 d) Les sports proposés ponctuellement
- 77 4) Focus sur les offres régulières d'activité sportive
 - 77 a) La fréquence des séances régulières
 - 78 b) La fréquence des activités régulières par type d'établissements

Sommaire

- 79 c) Les sports proposés plusieurs fois par semaine
- 80 d) Les logiques des séances régulières à l'année
- 81 e) Les logiques des séances sportives régulières par type d'établissements
- 82 5) L'offre de pratique sportive dans des clubs extérieurs

83 D - LES DEMANDES ET PRATIQUES SPORTIVES SPÉCIFIQUES

- 84 1) La présence de demandes d'activités personnalisées
- 85 2) La satisfaction des demandes d'activités personnalisées
- 86 3) Les modes de pratiques spécifiques
 - 87 a) Taux de présence des pratiques sportives spécifiques
 - 88 b) Taux de pratique par type
 - 89 c) Proportion de pratiquants par type de pratique

90 E - LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉTABLISSEMENTS

- 91 1) Les lieux de pratique et les installations sportives
 - 91 a) Les lieux de pratique
 - 92 b) Les lieux de pratique (en proportion des réponses)
 - 93 c) Les lieux de pratique par sport
 - 95 d) Les espaces de pratique au sein de l'établissement
 - 96 e) Les installations disponibles en interne
- 98 2) Les associations sportives d'établissement
 - 98 a) Taux de présence des associations sportives d'établissement
 - 99 b) Ancienneté des associations d'établissement et taux d'adhésion
- 100 3) Les conventions et partenariats
 - 100 a) Proportion d'établissements avec convention liée à la pratique sportive
 - 101 b) Organismes signataires des conventions
 - 102 c) Objet des conventions
 - 103 d) Durées des conventions
 - 104 e) Durées des conventions par type de signataires
 - 105 f) Taux de présence des partenariats en lien avec le sport
 - 106 g) Les types de partenaires
- 107 4) Le personnel intervenant lors des séances d'activité sportive
 - 107 a) Les membres du personnel interne

- 108 b) Les intervenants extérieurs
- 109 c) Synthèse : ensemble des intervenants
- 110 d) Le statut des éducateurs sportifs
- 111 e) Nature de l'intervention des personnels

112 F - LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

- 113 1) Les freins au développement des activités sportives
- 114 2) Les freins au développement des activités artistiques

115 REMERCIEMENTS

117 ANNEXES

- 118 Annexe 1 : Le poids des types d'établissements
- 119 Annexe 2 : Profil des personnes accueillies : types de handicaps
- 120 Annexe 2 : Profil des personnes accueillies : répartition par âge
- 121 Annexe 3 : Notice de lecture des graphiques comparatifs par type d'Ets

Première partie

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

1) Contexte et finalité générale de l'action

Cette étude entre dans le cadre d'une démarche engagée par les commanditaires (Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire) dont la finalité est de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder à la pratique sportive comme tout un chacun.

Cette démarche s'inscrit dans la lignée de plusieurs dispositions :

- *"La loi du 11 février 2005 qui pose l'enjeu de citoyenneté et d'égalité des chances à l'accès à la vie sociale des personnes en situation de handicap et dans laquelle la pratique sportive doit prendre sa part."*
- *"La charte régionale pour l'accès aux activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire signée le 17 décembre 2012 entre la DRJSCS, le Conseil Régional et les instances régionales des fédérations sportive. Un des objectifs de cette charte porte sur le développement de la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap en établissements médico - sociaux."*
- *"Le Plan régional sport santé bien-être 2013-2016 résultant de l'instruction interministérielle (Ministère de la santé, Ministère des sports, de la Jeunesse de la vie associative) du 24 décembre 2012 qui demande la mise en place par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'un plan régional "sport santé, bien être" avec un axe stratégique sur le développement de la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap prises en charge dans les établissements médico-sociaux."*

2) Une démarche auprès des établissements médico-sociaux

De nombreux acteurs sont parties prenantes dans les processus de développement de la pratique des activités physiques et sportives et d'amélioration des conditions d'exercice : les personnes en situation de handicap elles-mêmes, leur entourage familial, les services d'accompagnement, les structures d'accueil, de soins et d'assistance, les clubs, associations et fédérations sportives, les directions Jeunesse et sports, les comités olympique et sportifs, les mouvements handisport et sport adapté, les collectivités locales...

La présente démarche d'étude n'a pas pour vocation à s'intéresser à l'ensemble de ces acteurs mais se focalise sur l'un d'entre eux : l'établissement médico-social.

L'objectif est de formaliser des plans d'action susceptibles de favoriser la pratique sportive au sein des établissements.

Exemples d'orientations envisagées :

"Amener les établissements médico-sociaux à accroître leur prise en compte des activités physiques et sportives dans les programmes d'établissement".

"Conduire les établissements médico-sociaux à mettre en place des propositions d'activités régulières avec possibilité de progression pédagogique (au même titre que pour les personnes valides)".

"Favoriser la collaboration avec des structures extérieures (clubs sportifs...) lorsque la pratique hors des établissements est possible, souhaitée ou nécessaire".

3) Les objectifs des études préalables et de l'enquête "établissements"

Objectifs des études préalables

Face aux carences d'informations sur la pratique sportive dans les établissements, la réalisation d'études préalables a été envisagée pour permettre de disposer des données nécessaires pour apprécier la réalité de la situation dans les structures et alimenter les processus de décision quant aux orientations à privilégier.

Trois objectifs ont été assignés à ces études :

- *"Mesurer la proportion d'établissements qui mettent en place des activités physiques et sportives"*.
- *"Observer et caractériser la pratique sportive proposée au public résidant en établissement"*.
- *"Identifier les freins au développement des activités physiques et sportives dans les établissements"*.

Objectifs de l'enquête auprès des établissements

Compte tenu de son caractère quantitatif (enquête par sondage), la présente étude a pour objet de répondre plus particulièrement aux deux premiers objectifs.

Ses finalités :

- 1) Évaluer l'importance de la pratique sportive dans les établissements médico-sociaux.

À l'objectif de mesure de la proportion de structures qui proposent des activités physiques et sportives a été ajouté celui de l'évaluation de la proportion de personnes handicapées qui pratiquent ces activités.

- 2) Caractériser la pratique sportive dans les structures : *types de sports, logiques de pratique (occupationnelles, loisirs...), fréquence, lieux (en interne, à l'extérieur...), importance de la pratique personnelle en club, etc.*

- 3) Analyser les moyens mis en œuvre : *fréquence et type de séances sportives, installations disponibles, présence de conventions et de partenariats, types de personnels mobilisés...*

L'analyse des raisons qui freinent le développement des activités physiques et sportives relève plutôt d'une approche qualitative. Afin de fournir des premiers éléments d'information, cette question a tout de même été abordée dans la présente étude.

4) Les six dimensions du champ d'analyse

Les questionnaires et parti-pris méthodologiques de cette enquête ont été formalisés après définition du champ d'analyse caractérisé par six éléments :

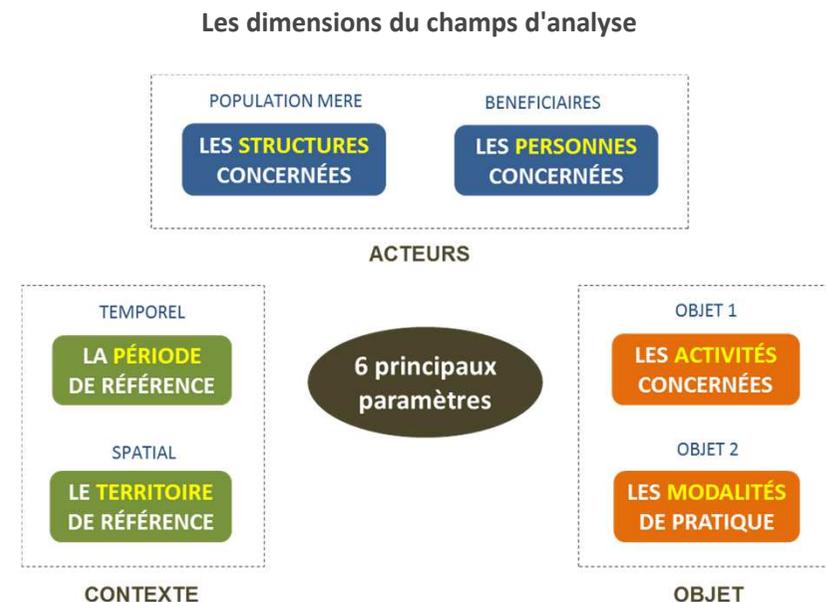
- Les structures concernées : définition des types d'établissements auprès desquels l'enquête doit être réalisée ("population-mère" de l'enquête).
- Les personnes handicapées concernées : définition des types de personnes en situation de handicap dont la pratique sportive doit être étudiée (en fonction par exemple de l'âge, des formes de handicap, des modalités de présence dans les structures...).
- Les activités concernées : définition de la notion "d'activités physiques et sportives" et identification des sports ou activités qui en relèvent.
- Les modalités de pratique : définition des critères à partir desquels la pratique sportive doit être caractérisée (variables d'étude).
- Le territoire de référence : définition de l'échelle géographique à laquelle l'étude doit être réalisée.
- La période de référence : définition de la période sur laquelle porte l'observation.

Nous allons dans les pages suivantes revenir sur les trois premiers éléments.

S'agissant d'une étude régionale le territoire de référence correspond en effet à l'ensemble de la région des Pays de la Loire. La population mère de l'étude est ainsi constituée des établissements dont le type est retenu, présents dans les cinq départements de la région.

La période de référence indiquée aux personnes interrogées a été l'année 2015, dernière année pleine avant la phase d'administration des questionnaires conduite en 2016. L'ensemble des réponses formulées font ainsi référence à la pratique ou aux moyens mis en œuvre au cours de cette année.

Les modalités de pratique retenues constituent les variables étudiées dans le cadre de l'enquête et sont donc détaillées ci-après dans le rapport : *nature des activités pratiquées, caractéristiques des séances sportives proposées par les établissements, logiques et lieux de pratique, types d'encadrement, etc.*



a) Les structures concernées (population mère de l'enquête)

Comme nous l'avons vu cette enquête est focalisée sur l'établissement médico-social, "unité statistique" à l'échelle de laquelle elle est réalisée.

La population mère est donc à priori constituée des 929 structures recensées dans le fichier FINESS du Ministère de la Santé qui regroupe l'ensemble des établissements et des services travaillant auprès des personnes handicapées.

Le comité de pilotage a toutefois exclu du champ de l'étude :

- Les services (SAMSAH, SAVS...) (232)

Bien qu'essentiels dans le processus conduisant les personnes handicapées à pratiquer des APS, leur retrait est principalement lié aux nombreux aménagements de méthode qu'aurait nécessité leur prise en compte : modules de questions spécifiques, études des liens entre services et établissements, adaptations des techniques d'enquête... Il a été admis qu'une étude réalisée à leur niveau nécessitait une démarche spécifique.

- Certaines structures moins concernées par le sujet de l'étude :

- Les entreprises adaptées (54)
- Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (10)
- Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (8)
- Les Centres d'Accueil Familial Spécialisé (15)
- Les Centres de Préorientation des Handicapés* (3)
- Les Centres de Rééducation Professionnelle* (4)

Au total, la taille de la population mère de l'enquête est ainsi de 610 établissements*.

Base FINESS. Région Pays de la Loire

Nombre de structures (au 24/02/2015)

Catégories	Sigles	Nombre
Centres d'Action Médico-Sociale Précoce	CAMSP	10
Centres Médico-Psycho-Pédagogiques	CMPP	8
Centres d'Accueil Familial Spécialisé	CAFS	15
Centres Préorientation Handicapés		3
Centres de Rééducation Professionnelle	CRP	4
Etablissements et Services d'Aide par le Travail	ESAT	86
Entreprises Adaptées	EA	54
Etablissements d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés		2
Etablissements d'Accueil Temporaire pour Enfants Handicapés		3
Etablissements Enfants Adolescents Polyhandicapés		13
Etablissements Expérimentaux pour Adultes Handicapés		8
Etablissements Expérimentaux pour Enfants Handicapés		5
Foyers d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés	FAM	62
Foyers de vie pour Adultes Handicapés		167
Foyers d'Hébergement pour Enfants et Adolescents Handicapés		1
Foyers d'Hébergement pour Adultes Handicapés		97
Foyers Poly pour Adultes Handicapés		6
Instituts d'Education Motrice	IEM	9
Instituts Médico Educatifs	IME	70
Instituts Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	ITEP	23
Instituts pour Déficiants Auditifs		3
Instituts pour Déficiants Visuels		3
Maisons d'Accueil Spécialisé	MAS	45
Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés	SAMSAH	19
Services d'Accompagnement à la Vie Sociale	SAVS	91
Services Auxiliaires de Vie Handicapés		107
Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile		15
Total base FINESS Pays de la Loire		929
Base de sondage		610 (603)

* Certains centres de pré-orientation pour handicapés et centres de rééducation professionnelle ayant été sollicités dans le cadre de l'enquête, ces deux types de structures sont intégrées dans la population mère effective.

a) Les structures concernées (population mère de l'enquête). *Suite*

Caractéristiques des établissements

Données sources : FINESS

Types		Déficiences dominantes	Activités	NB	%
Enfance adolescence				130	21,3%
Institut Medico-Educatif	IME	Intellectuelles, psychiques, autisme	Internat (19%). Semi-Internat (53%). Internat de Semaine (29%)	70	11,5%
Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés		Polyhandicap	Internat (38%). Semi-Internat (46%). Internat de Semaine (15%)	13	2,1%
Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	ITEP	Troubles du comportement (<i>et psychiques</i>)	Internat (17%). Semi-Internat (30%). Internat de Semaine (52%)	23	3,8%
Institut d'Education Motrice	IEM	Motrices (<i>et polyhandicap</i>)	Internat (22%). Semi-Internat (44). Internat de Semaine (33)	9	1,5%
Institut pour déficients auditifs	IDA	Sensorielles	Internat (67%). Semi-Internat (33%)	3	0,5%
Institut pour déficients visuels	IDV	Sensorielles	Internat (67%). Semi-Internat (33%)	3	0,5%
Ets d'accueil temporaire enfants handicapés		Motrices (<i>et polyhandicap</i>)	Internat	3	0,5%
Foyer d'hébergement enfants et adolescents hëndicapés		Motrices (<i>et tous types</i>)	Internat	1	0,2%
Etablissement expérimental pour enfance handicapée		Troubles comportement, autisme (<i>intellectuelles</i>)	Milieu ordinaire (40)*. Semi-internat (60)	5	0,8%
Adultes				480	78,7%
Foyer d'hébergement Adultes Handicapés		Intellectuelles, psychisme (<i>et autisme</i>)	Internat (82%). Héb. nuit éclaté (15%). Accueil de jour (2%).	97	15,9%
Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés		Intellectuelles (<i>et moteur, sensoriel</i>)	Accueil de jour (50%). Internat (50%)	6	1,0%
Maison d'Accueil Spécialisée	MAS	Polyhandicap, lésions cérébrales (<i>et motrices</i>)	Accueil de jour (53%). Internat (47%)	45	7,4%
Foyer de vie pour adultes handicapés		Intellectuelles (<i>et phyhiques, comportement</i>)	Accueil de jour (54%). Internat (46%)	167	27,4%
Etablissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés		Intellectuelles, polyhandicap	Internat	2	0,3%
Foyer d'Accueil Médicalisé	FAM	Intellectuelles, psychisme (<i>et motrices, autisme, sensorielles</i>)	Internat (73%). Accueil de jour (27%)	62	10,2%
Etablissement et Services d'Aide par le Travail	ESAT	Intellectuelles, phyhiques	Semi-internat (95%). Externat (5%)	86	14,1%
Centre de pré-orientation pour handicapés		Tous types, intellectuelles, sensorielles	Internat (67%). Semi-Internat (33%)	3	0,5%
Centre de Rééducation Professionnelle	CRP	Tous types, intellectuelles, sensorielles, motrices	Externat (25%). Internat (50%). Semi-Internat (25%)	4	0,7%
Etablissement expérimental pour Adultes Handicapés		Tous types, intellectuelles, sensorielles, motrices	Accueil de jour (25%). Internat (25%). Milieu ordinaire (25%). Semi-Internat (25%)	8	1,3%

b) Les publics concernés

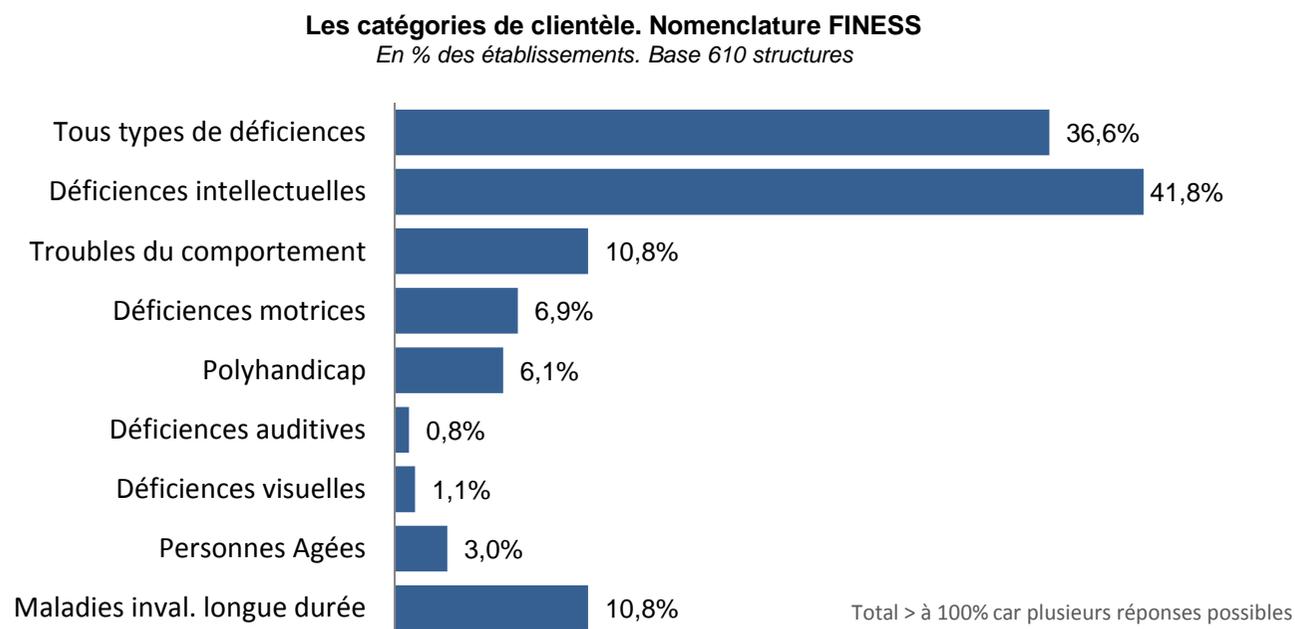
L'étude porte sur l'ensemble des personnes accueillies par les établissements et ce quel que soit leur âge ou leur(s) handicap(s).

L'ensemble des établissements a ainsi été pris en compte et aucune différenciation ou questionnement spécifique n'a été introduit dans l'étude concernant tel ou tel type de publics.

Des analyses propres aux différentes catégories de personnes handicapées sont possibles via une analyse au niveau des établissements qui les accueillent.

Outre les données disponibles dans la base de données FINESS (Cf. tableau page précédente), les caractéristiques des publics ont été étudiées dans l'enquête par le biais de deux questions portant sur les catégories d'âge et les types de handicaps des personnes accueillies.

Les résultats sont présentés en annexe 2.



c) Les activités concernées

L'une des difficultés des études portant sur les activités physiques et sportives réside dans la définition de ce qu'elles recouvrent et, in fine, l'identification des activités elles-mêmes.

Plusieurs définitions ont servi de base à la réflexion.

Certaines sont très larges comme celle de l'Organisation Mondiale de la Santé pour laquelle est considéré comme activité physique *"tout mouvement corporel produit par des muscles squelettiques, entraînant une dépense d'énergie supérieure à celle du repos"*.

D'autres plus précises et plus restrictives comme celle du Ministère des Sports qui prend davantage en compte les modalités et finalités des pratiques : *"Pratiques, qu'elles soient sportives, compétitives, de loisirs, extrêmes, libres, au cours desquelles le corps est utilisé, mis en jeu et ceci quelle que soit la valeur (physiologique, psychologique, sociologique) que le pratiquant lui prête"* Instruction n°94-049 JS.

De manière plus pragmatique, une analyse d'études réalisées sur le sujet et de documents produits par les établissements médico-sociaux eux-mêmes montre que ces activités peuvent recouvrir des réalités très différentes.

¹ Selon les modes de pratique, certaines de ces activités peuvent toutefois comporter une dimension physique, comme l'utilisation des jeux vidéo reposant sur la reproduction de gestes et des mouvements (jeux de sport, de danse...), la pratique prolongée en station debout des activités de cuisine, etc.

L'ensemble des activités éducatives recensées ont été classées en quatre catégories (ou dominantes) :

1) Les activités non physiques

Sont regroupées ici l'ensemble des activités ne comportant pas de sollicitation physique particulière. Nous y retrouvons par exemple le chant, la lecture, l'informatique, la présence à un spectacle, le visionnage de films, le dessin, les jeux vidéo...¹

Ces activités sortent du champ des activités physiques et sportives.

2) Les activités avec sollicitation physique

Ces activités ne sont pas centrées sur la dimension physique (elles sont pratiquées pour d'autres raisons) mais nécessitent des mouvements corporels : le bricolage, le jardinage, les activités du quotidien (ménage, transports, sorties en ville, dans les commerces...), le théâtre, les sorties...

3) Les activités physiques non sportives

Ces activités comportent une réelle dimension physique mais ne relèvent pas d'une pratique sportive. Il s'agit par exemple de la promenade, des petits exercices corporels, de la relaxation ou des activités motrices et psychomotrices.

4) Les activités sportives au sens strict

Ces activités physiques correspondent le plus souvent à des disciplines sportives pratiquées dans le respect de règles. Elles peuvent faire l'objet d'une progression technique et d'une recherche d'amélioration des performances. Elles peuvent également pour la plupart donner lieu à des compétitions.

c) Les activités concernées

Le champ d'analyse de l'enquête exploratoire

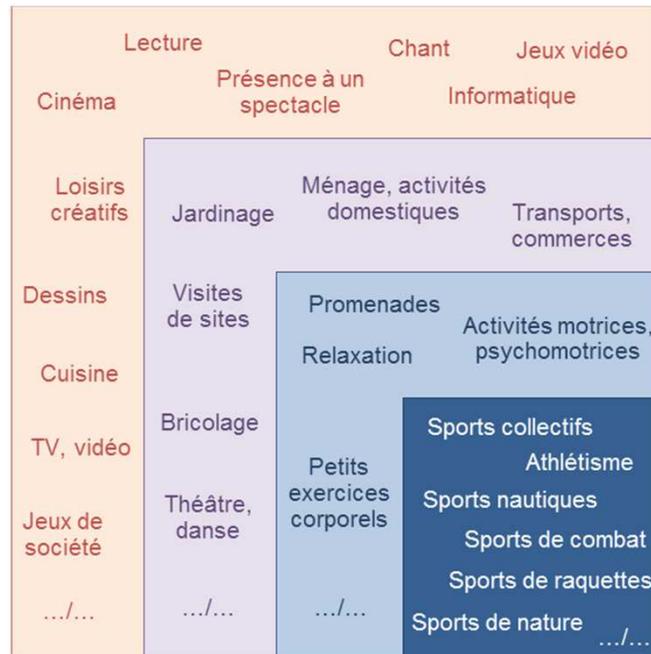
Ayant comme principale finalité le fait de pouvoir apprécier la place des APS dans les établissements, le volet exploratoire de l'étude porte sur l'ensemble des activités éducatives, physiques et non physiques, sportives et non sportives.

Le degré de présence des activités physiques et sportives a été évalué au niveau des deux dernières catégories mentionnées précédemment : les activités physiques d'une part et les activités sportives d'autre part.

Le champ d'analyse de l'enquête approfondie

Focalisée sur la pratique sportive, l'enquête approfondie porte exclusivement sur les activités de la dernière catégorie. Afin de pouvoir caractériser correctement ces pratiques, les responsables interrogés ont été informés que les pratiques physiques non sportives n'étaient pas prises en compte dans le cadre de l'étude, de même que les activités sportives pratiquées dans une logique médicale ou de rééducation.

Les activités éducatives dans les EMS
Classification Eric Maurence Consultants



Activités sans sollicitation physique significative

Activités avec sollicitation physique

Activités physiques (non sportives)

Activités sportives

- ✓ Présence de règles
- ✓ Avec progression technique
- ✓ Pouvant donner lieu à des compétitions

5) Méthodologie : problématiques initiales et objectifs

Les partis pris méthodologiques retenus dans le cadre de cette étude ont été définis en réponse aux problèmes rencontrés lors d'enquêtes antérieures menées dans d'autres régions auprès d'établissements sur ce même sujet.

Ces études ont été réalisées avec des méthodologies assez similaires : l'envoi indifférencié d'un questionnaire auto-administré sur les activités physiques et sportives aux établissements médico-sociaux. Cette diffusion pouvant être réalisée par voie postale ou par internet (enquête en ligne).

Le principal problème rencontré à l'occasion de ces enquêtes a été la faiblesse du taux de participation des structures qui a conduit à la présence d'échantillons de taille insuffisante pour pouvoir exploiter les données recueillies.

L'autre problème, plus difficile à identifier, tient au fait que lors d'une enquête auto-administrée, les personnes contactées sont d'autant plus disposées à répondre qu'elles se sentent concernées par le sujet traité. Conduite sans précaution, le risque est ainsi élevé de disposer, au terme de l'enquête, de réponses biaisées car exprimées par un échantillon non représentatif de structures. Pour le sujet qui nous occupe, il peut alors en résulter une surestimation importante de la place accordée au sport dans les établissements.

Dernière contrainte : l'objet de l'étude se situant à la croisée de deux secteurs d'activité, le secteur médico-social et le secteur sportif, certains termes utilisés peuvent être interprétés de manière différente selon celui auquel appartient le répondant.

En réponse à ces problèmes, trois objectifs récurrents dans le cadre des enquêtes par sondage mais particulièrement prégnants dans le cadre de celle-ci ont prévalu à la formalisation du protocole d'étude et des questionnaires :

1) Disposer d'une taille d'échantillon importante

- Pour bénéficier d'une précision statistique satisfaisante
- Pour permettre la réalisation d'analyses approfondies

2) Veiller à la bonne représentativité de l'échantillon

- En évitant la sur-représentation de certains types de structures
- En limitant la sur-représentation des Ets les plus concernés

3) S'assurer de l'absence de problèmes d'interprétation des termes utilisés dans les questionnaires

a) Solution 1 : une enquête en deux temps

Afin d'atteindre les objectifs relatifs à la taille et à la représentativité de l'échantillon, l'étude a été réalisée par le biais de deux enquêtes consécutives :

- **Une enquête exploratoire** principalement destinée à mesurer le taux de présence des activités physiques et sportives dans les établissements. Cette première enquête n'a pas été centrée sur les activités sportives mais a concerné au contraire l'ensemble des activités éducatives (dont les APS). Afin d'optimiser le taux de retour, la charge de réponse a été réduite avec l'utilisation d'un questionnaire comportant un nombre limité de questions auxquelles une réponse rapide pouvait être apportée.

- **Une enquête approfondie** réalisée auprès des établissements proposant une offre d'activités sportives et destinée à décrire les caractéristiques de cette pratique. À la différence de la précédente cette enquête a été exclusivement dédiée aux activités sportives au travers d'un questionnaire comportant un nombre significatif de questions.

Dans les deux cas, l'ensemble des établissements a été contacté à l'exception des structures dans lesquelles aucune pratique sportive n'a été identifiée lors de l'enquête exploratoire et qui n'ont donc pas été sollicitées lors de la phase approfondie.

Temps 1

L'enquête **EXPLORATOIRE**

OBJET

- Estimer la proportion de structures "avec pratique sportive"
- Préparer l'enquête 2 : identification des structures à solliciter

SPÉCIFICITÉS

- Enquête sur la place des **activités physiques et sportives** dans les activités éducatives :
> **Pas de polarisation sur le sport**
- Enquête auprès de tous les établissements
- Nombre de questions limité



Temps 2

L'enquête **APPROFONDIE**

OBJET

- Recueillir l'ensemble des autres informations :
 - Nature et modalités de la pratique sportive
 - Offre d'activités sportives
 - Moyens mis en œuvre (internes, externes)
 - Etc.

SPÉCIFICITÉS

- Enquête centrée sur les **activités sportives**
- **Auprès des structures identifiées en phase 1 + élargissement**
- Questionnaire détaillé

b) Solution 2 : un déploiement et un suivi personnalisés

Une deuxième série de solutions a été mise en place pour améliorer autant que possible le niveau de collaboration des responsables contactés et s'assurer, ce faisant, de la participation de l'ensemble des structures, même des moins actives en matière sportive.

Elles ont concerné la préparation et les modalités de la diffusion des questionnaires.

- **Toilettage préalable du fichier FINESS** : vérification du nom des responsables destinataires de l'enquête, contrôle et, le cas échéant, recherche des adresses mail et des numéros de téléphone de contact...
- **Constitution d'une équipe resserrée d'enquêteurs**
- **Pré-phoning auprès des responsables d'établissements**
- **Contact lorsque nécessaire de la direction générale** pour information ou autorisation (pour les entités multi-établissements)
- **Envoi personnalisé par mail** du lien vers **l'enquête en ligne** aux responsables de structures (pour un ou plusieurs établissements) et à leurs collaborateurs (le cas échéant)

- **Sécurisation de l'accès au questionnaire** propre à chaque structure
- **Suivi personnalisé des contacts**
- **Présence d'une assistance téléphonique tout au long de l'enquête** en cas de questions sur la démarche d'enquête ou sur le questionnaire
- **Relance personnalisée en cas de non-réponse**
- **Retour d'informations** par l'envoi des résultats de l'enquête exploratoire avant le lancement de l'enquête approfondie

6) Résultats de la phase terrain : taux de retour et échantillonnage

a) Tailles des échantillons

Les deux volets d'enquête ont bénéficié de taux de retour importants qui ont permis de disposer d'échantillons de tailles satisfaisantes malgré le faible nombre de structures composant la population mère (610 structures).

Conformément au protocole retenu, l'ensemble des établissements a été contacté par téléphone dans le cadre du volet exploratoire de l'étude pour l'identification du ou des responsables à qui l'enquête devait être adressée et le recueil de leurs adresses-mail. Sur les 570 responsables à qui l'enquête a effectivement pu être envoyée, 327 soit 57% ont renseigné le questionnaire. Après retrait des questionnaires incomplets, 318 questionnaires ont été exploités soit un taux de sondage global de 52 %.

L'enquête approfondie a quant à elle été réalisée auprès de l'ensemble des structures à l'exception de celles qui avaient indiqué l'absence totale d'activité sportive lors de la phase précédente. Initialement prévue pour être posée uniquement à ceux qui avaient répondu à la première enquête, nous avons renouvelé la prise de contact personnalisée et adressé le questionnaire aux établissements qui n'avait pas répondu la première fois. Près de 500 structures ont ainsi été interrogées. Une sur deux (249) a participé à l'enquête. Après retrait des questionnaires incomplets 215 structures soit 40% de l'ensemble des structures de la population mère ont été pris en compte dans le cadre de ce second volet d'étude.

Au total, plus de 410 établissements sur les 585 ayant pu être contactés (soit 7 sur 10) ont participé à au moins l'une des deux enquêtes.

Indicateurs	Enquête exploratoire	Enquête approfondie	Ensemble
Nombre de structures retenues (FINESS)	610	610	610
Base de sondage	610	529 (estimation) <i>Établissements avec pratique sportive</i>	610
Ets non interrogés	40 <i>Responsables injoignables, refus</i>	115 <i>Responsables injoignables, refus, Ets sans pratique sportive</i>	35
Ets interrogés <i>(envoi effectif du questionnaire)</i>	570	495	585
Proportion de structures interrogés	93,1 %	81,1 %	95,9 %
Retours de questionnaires	327	249	410 <i>Participation à au moins une enquête</i>
Taux de retour <i>(retours de quest. / base de sondage)</i>	57,4 %	50,3 %	70,1 %
Questionnaires non exploités	9 <i>(Incomplets)</i>	34 <i>(Incomplets, Ets sans pratique sportive)</i>	-
Échantillon utile	318	215	387 <i>Pris en compte dans au moins une enquête</i>
Taux de sondage <i>(Échantillon / base sondage)</i>	52,1 %	40,6 %	63,4 %

b) La représentativité des échantillons

Le fait de disposer d'une taille d'échantillon confortable est très appréciable lors de la réalisation d'une enquête par sondage. Cela permet de doter les résultats obtenus de la précision statistique nécessaire pour pouvoir les considérer comme proches de la réalité.

Un deuxième critère est tout aussi important (voire davantage) : celui de la **représentativité de l'échantillon**. Il rend compte de la proximité de la structure de l'échantillon d'établissements interrogés avec celle de la population mère. Afin de pouvoir extrapoler les résultats de l'enquête à l'ensemble des structures régionales il est important de s'assurer que les différentes catégories d'établissements soient correctement représentés dans cet échantillon, c'est-à-dire dans les mêmes proportions que dans l'ensemble de la région.

En cas de différences, des corrections par redressement statistique sont envisageables (procédé permettant de rétablir le poids de chaque catégorie de structures).

Pour apprécier la qualité de la représentativité des échantillons nous avons pris comme base les différents critères connus dans la base FINESS :

- la localisation géographique,
- le type d'établissements (IME, ESAT...),
- les capacités d'accueil...

Sur l'ensemble de ces critères (exception faite de la localisation géographique), nous observons une représentativité très satisfaisante des échantillons des deux volets d'enquête.

Nous présentons ci-après les résultats de ces analyses pour deux critères : la localisation géographique des structures et le type d'établissements.

b1) La représentativité de l'enquête exploratoire

Critère 1 : la localisation des établissements

Nous enregistrons des taux de participation particulièrement élevés dans trois départements : la Sarthe (57%), le Maine-et-Loire (62%) et la Mayenne (65%). D'où une sur-représentation des structures de ces départements dans l'échantillon.

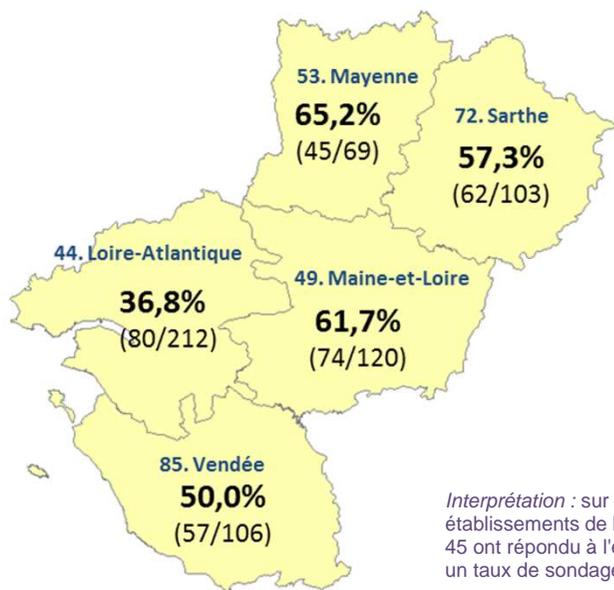
Le département de la Vendée se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne avec un taux de sondage de 50%. Son poids dans l'échantillon (17,9%) est ainsi très voisin de celui dans l'ensemble des établissements de la région (17,4%).

Les établissements de Loire-Atlantique affichent, quant à eux, un taux de réponse significativement en-deçà de celui observé dans le reste de la région : environ 37%. Leur taux de présence dans l'échantillon est ainsi inférieur de 10 points à celui observé dans l'ensemble des établissements de la région.

L'analyse des résultats de l'enquête avant et après correction de ces écarts par redressement statistique indique que ces derniers n'ont pas d'incidences particulières sur l'étude.

Taux de sondage par département

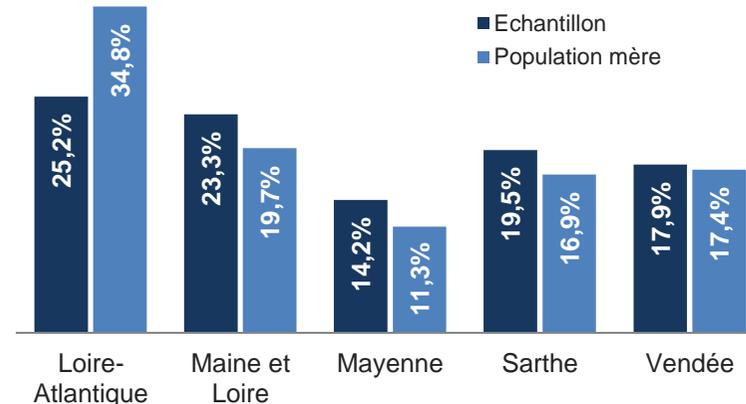
En % des Ets. Taux moyen : 54,2%



Interprétation : sur les 69 établissements de la Mayenne, 45 ont répondu à l'enquête, soit un taux de sondage de 65,2%.

Structure de l'échantillon et de la population mère

Enquête 1. Par département



Interprétation : 25,2% des structures ayant répondu à l'enquête sont de la Loire-Atlantique alors que ce département représente 34,8% de l'ensemble des structures régionales.

b2) La représentativité de l'enquête exploratoire

Critère 2 : le type d'établissements

La structure de l'échantillon est conforme à celle de la population mère sur ce deuxième critère.

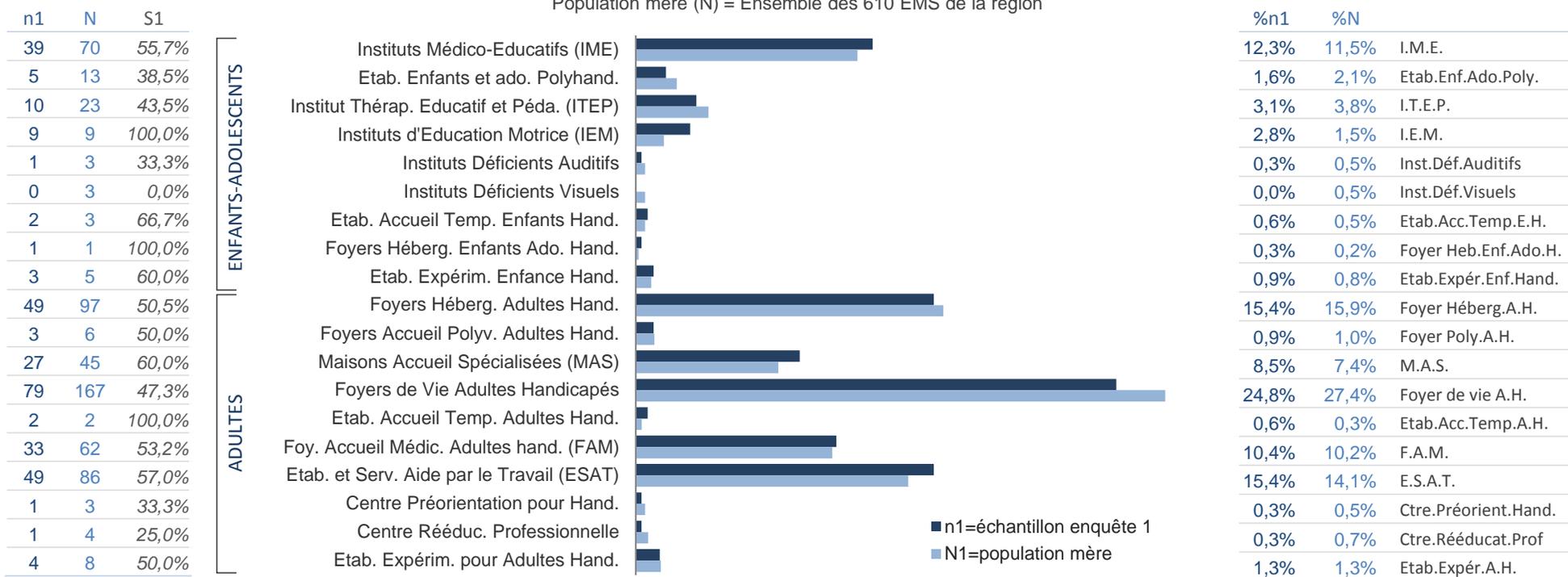
Quelques écarts d'ampleur limitée peuvent toutefois être observés :

- Une sous-représentation des foyers de vie pour adultes handicapés (-2,6 points).
- Une sur-représentation des ESAT et des IEM de 1,3 point.

Comme précédemment, une comparaison des résultats de l'enquête avant et après redressement statistique n'indique pas d'écart significatif de résultats pour l'ensemble des points abordés dans l'enquête.

Comparaison échantillon et population mère : répartition par type d'établissements

Population mère (N) = Ensemble des 610 EMS de la région



*Abréviations : Etab. = Établissement. Polyv. = Polyvalent.
Temp. = Temporaire. Médic. = Médicalisé*

*Interprétation : 39 des 70 IME de la région ont participé à la première enquête, soit 55,7% des IME
Les IME représentent 12,3% de structures ayant répondu à l'enquête 1 et 11,5% des établissements de la région.*

b3) La représentativité de l'enquête approfondie

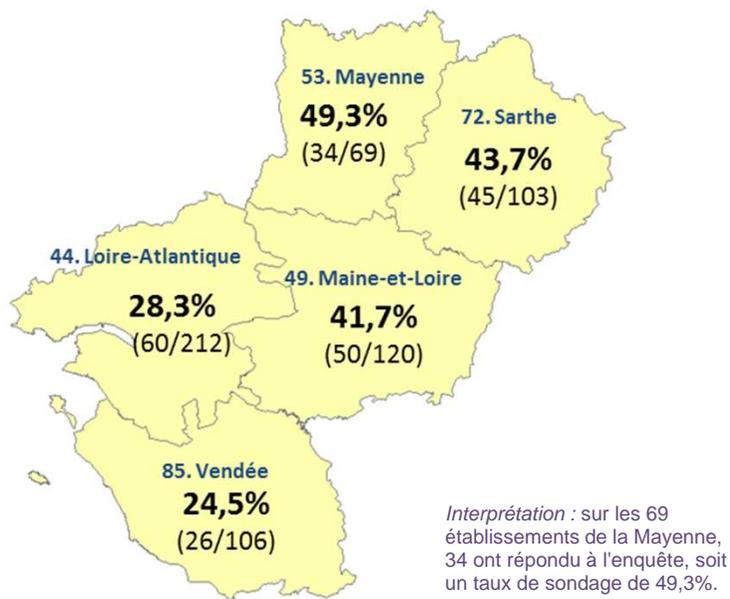
Critère 1 : la localisation des établissements

Comme lors de l'enquête exploratoire trois départements affichent des niveaux de participation significativement supérieurs aux autres : la Sarthe (44%), le Maine-et-Loire (42%) et la Mayenne (49%). D'où la même sur-représentation de ces départements dans l'échantillon.

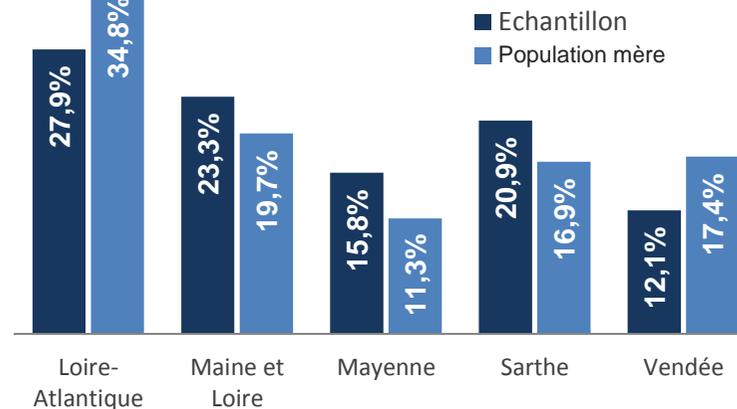
Ce phénomène est d'ailleurs plus marqué que lors de l'enquête exploratoire car les établissements de Vendée affichent ici, comme ceux de Loire-Atlantique des taux de réponse plus limités : respectivement 25% et 28%.

Ces écarts de représentation ne sont pas toutefois préjudiciables à l'étude car les contrôles réalisés montrent qu'ils sont sans réelles incidences sur les résultats de l'enquête.

Taux de sondage par département
En % des Ets. Taux moyen : 37,5%



Structure de l'échantillon et de la population mère
Enquête 1. Par département



Interprétation : 27,9% des structures ayant répondu à l'enquête sont de la Loire-Atlantique alors que ce département représente 34,8% de l'ensemble des structures régionales.

b4) La représentativité de l'enquête approfondie

Critère 2 : le type d'établissements

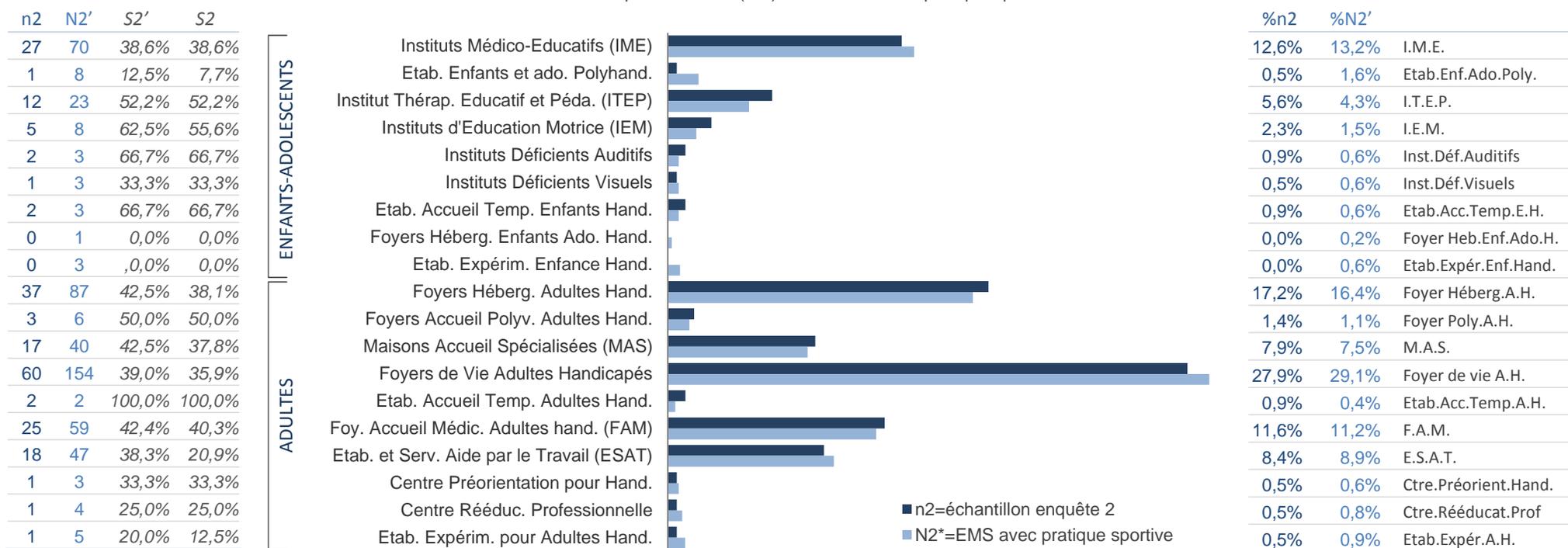
La représentativité de l'échantillon de l'enquête approfondie par type d'établissements est très satisfaisante. Tous les types de structures sont représentés dans leur juste proportion.

Les principaux écarts sont très limités :

- ITEP : + 1,2 point
- Foyers de vie pour adultes handicapés : - 1,2 point.

Comparaison échantillon et population mère : répartition par type d'établissements

Population mère (N2') = structures avec pratique sportive



n2 = nombre d'Ets appartenant à l'échantillon de l'enquête approfondie. N2' = Population mère de l'enquête approfondie : nombre estimé d'Ets dans lesquels une pratique sportive peut être observée. S2' = proportion d'Ets avec pratique sportive appartenant à l'échantillon de l'enquête approfondie. S2 = Proportion d'Ets de la population mère totale appartenant à l'échantillon de l'enquête 2

Abréviations : Etab. = Etablissement. Polyv. = Polyvalent.
Temp. = Temporaire. Médic. = Médicalisé

Interprétation : 5 des 8 IEM avec pratique sportive de la région (nombre estimé) ont participé à la seconde enquête, soit 62,5% du nombre estimé de structures proposant des activités sportives (S2*) et 55,6% de l'ensemble des IEM de la région. Les IEM représentent 2,3% de structures ayant répondu à l'enquête 2 et 4,3% des établissements avec pratique sportive de la région

c) Redressements statistiques

Aucun redressement statistique n'a été nécessaire dans le cadre de l'enquête exploratoire du fait de la faible incidence des écarts observés sur les résultats présentés.

Nous avons procédé par contre au redressement statistique des résultats de l'enquête approfondie qui portait plus spécifiquement sur la question de la pratique sportive. Ces redressements ont été appliqués pour sécuriser les résultats des analyses réalisées à partir de sous-populations ou par croisement de variables.

Les redressements des résultats de l'enquête approfondie ont été réalisés sur la base des deux critères :

- Le département de localisation.
- Le type d'établissements.

Certains résultats étant exprimés en fonction des capacités d'accueil et non pas des établissements, deux types de redressements ont été appliqués selon les cas :

- Un redressement pour garantir la représentativité de l'échantillon par rapport aux structures.
- Un redressement pour garantir la représentativité de l'échantillon par rapport aux places disponibles (prise en compte des capacités d'accueil des établissements).

Lorsqu'il est appliqué, ce deuxième redressement est indiqué dans le rapport par la mention : "redressement de type 2".

L'intégralité des résultats de l'enquête approfondie présentés ci-après a fait l'objet d'un redressement statistique.

d) Fonction des répondants. Enquête exploratoire

Afin de disposer d'une information fiable, les responsables contactés dans le cadre de l'enquête ont été sensibilisés par les opératrices sur le fait que le questionnaire d'enquête leur était personnellement destiné mais qu'ils pouvaient également en confier le remplissage à des collaborateurs en charge des activités éducatives dans l'établissement.

Cette consigne a été respectée.

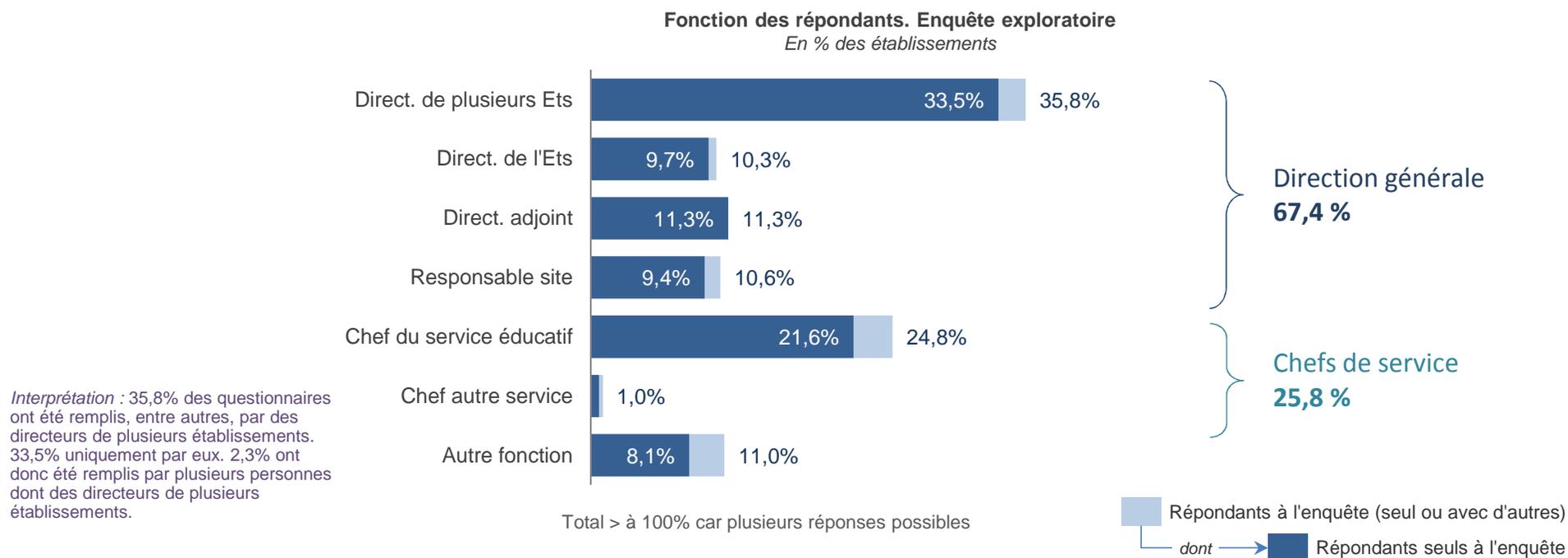
Les deux tiers des répondants sont en charge de la **direction générale** de l'établissement : directeurs(trices) de l'établissement ou de l'entité, directeurs(trices) adjoints(tes), responsables de sites.

La moitié d'entre eux dirige une entité regroupant plusieurs structures, l'autre moitié un seul établissement.

Un questionnaire sur quatre a ensuite été renseigné par des **chefs de service** (principalement des chefs du service éducatif).

Dans 11% des structures le questionnaire a été rempli par d'autres types de personnels.

Il s'agit essentiellement d'adjoints techniques (2%), de cadres (notamment de santé) (3%), de coordinateurs(trices) des équipes (3%) ou d'éducateurs (2%).



e) Fonction des répondants. Enquête approfondie

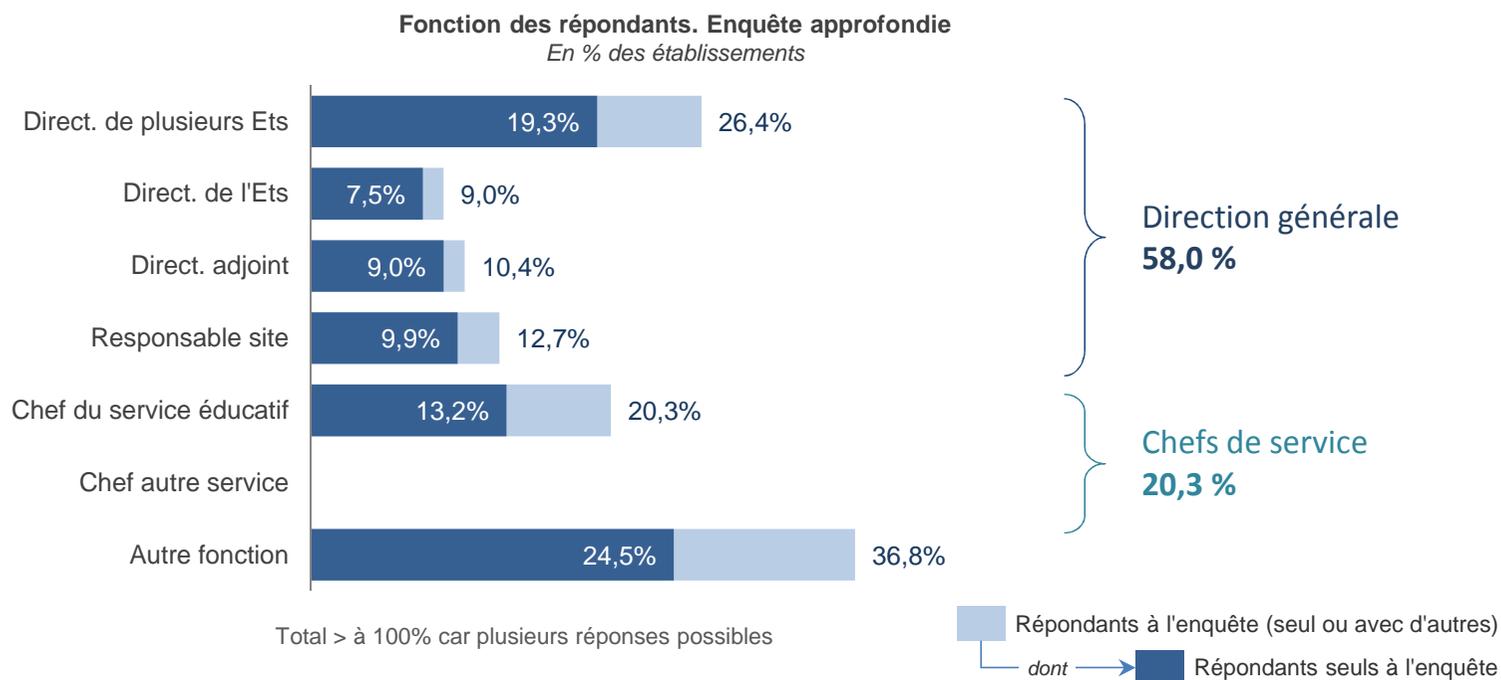
La seconde enquête portant plus spécifiquement sur les activités physiques et sportives, les dirigeants des structures avaient la possibilité d'orienter le questionnaire vers des collaborateurs travaillant plus spécifiquement sur ces questions.

Nous observons ainsi deux grandes différences dans le profil des répondants à cette deuxième enquête.

En premier lieu, si la proportion de responsables et de chefs de services reste prédominante, d'autres types de personnels ont répondu au questionnaire dans 37% des cas (contre 11% lors de l'enquête exploratoire).

Il s'agit principalement d'éducateurs sportifs ou d'enseignants APA (24%) ou de coordinateurs d'activités socio-éducatives (10%).

En second lieu, le remplissage du questionnaire a été fait de manière plus collégiale dans le cadre de l'enquête approfondie. Dans 16% des cas (soit une structure sur six) plusieurs fonctions ont été mentionnées contre moins de 5% (une structure sur vingt) dans l'enquête exploratoire.



Interprétation : 26,4% des questionnaires ont été remplis, entre autres, par des directeurs de plusieurs établissements. 19,3% uniquement par eux. 7,1% ont donc été remplis par plusieurs personnes dont des directeurs de plusieurs établissements.

7) Le questionnement : partis-pris de méthode

Le questionnaire de l'enquête exploratoire :

Compte tenu du dispositif général d'étude adopté, le questionnaire présente deux principales caractéristiques :

- Un questionnaire non centré sur les activités physiques et sportives.

Les résultats de l'enquête exploratoire doivent permettre d'apprécier la place que les établissements accordent aux activités physiques et sportives. Afin d'éviter les biais de sur-représentation des établissements les plus concernés, le questionnement, comme nous l'avons vu, est élargi à l'ensemble des activités éducatives.

Les activités physiques et sportives y occupent donc une place similaire à celle des autres formes d'activités éducatives : les activités d'expression, les activités culturelles, les activités pratiques, les sorties et spectacles...

- Un questionnaire plutôt court et facile à renseigner.

Du fait de son caractère exploratoire, le questionnaire de ce volet d'enquête est constitué d'un nombre limité de questions dont la réponse ne nécessite pas de recherche d'informations particulières en interne.

Le questionnaire de l'enquête approfondie :

Dans le prolongement de l'enquête exploratoire, le volet approfondi de l'étude a pour objet de recueillir l'ensemble des informations permettant de caractériser la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements : degré d'importance de l'activité, sports pratiqués, types et modalités de pratique, offre proposée, moyens mis en œuvre...

Contrairement au précédent, le questionnaire de l'enquête approfondie est donc exclusivement consacré aux activités physiques et sportives et comporte un nombre conséquent de questions.

Eu égard aux objectifs assignés à l'enquête, il repose également sur deux partis-pris :

- Un questionnaire à double entrée : "structures" et "pratiquants".
- Un questionnement détaillé.

Nous allons revenir tour à tour sur ces deux principes

a) Deux clés d'entrée complémentaires

Comme nous l'avons vu cette enquête porte sur les établissements.

De prime abord elle est donc sensée, comme les autres enquêtes du même type, fournir des informations au niveau des structures : *proportion d'établissements proposant des activités physiques et sportives, taux d'équipement en installations sportives, etc.*

Or nous l'avons vu, la démarche actuelle dans laquelle s'inscrit cette étude a pour objectif, in fine, le développement effectif de la pratique sportive des personnes handicapées accueillies.

Il est donc important de compléter le questionnement portant sur les structures par un questionnement permettant d'apprécier dans quelle mesure la pratique effective des personnes handicapées est impactée par les solutions mises en œuvre.

D'où la présence d'un questionnaire comportant deux clés d'entrée complémentaires :

L'établissement : approche par "l'offre", les moyens mis en œuvre.

Cette offre est analysée par une série de questions portant sur :

- les disciplines sportives pouvant être pratiquées dans le cadre des établissements (en interne ou à l'extérieur),
- le nombre et le type de séances sportives proposées,
- les installations disponibles,
- les types de personnels mobilisés,
- la présence de partenariats avec d'autres structures,
- etc.

Les résultats sont alors exprimés en proportion des établissements.

Les pratiquants : approche par la "demande", les personnes handicapées concernées, la pratique effective.

Contrairement à l'approche précédente, les résultats sont exprimés ici en proportion des personnes accueillies :

- proportion de pratiquants par discipline sportive et tous sports confondus,
- taux de participation à des compétitions sportives, aux rencontres inter-établissements...
- proportion du public pratiquant avec des personnes valides,
- proportion ayant une pratique personnelle en club...
- taux d'adhésion aux associations sportives,
- etc.

Nous le verrons, cette analyse au niveau des pratiquants permet de relativiser les résultats observés à l'échelle des structures.

b) Le choix d'un questionnaire détaillé

Le deuxième parti-pris de méthode a été de privilégier un questionnaire détaillé sur la plupart des points abordés. Ce parti-pris a été motivé par deux principaux objectifs :

1) Pouvoir disposer d'informations par discipline sportive :

Cette étude doit permettre de disposer d'éléments propres aux disciplines sportives dans la perspective de la formalisation de plans d'actions en relation avec les fédérations et filières concernées.

Une liste de 46 sports a ainsi été proposée aux personnes interrogées.

Pour chacun d'eux, l'enquête permet de disposer de plusieurs informations :

- La proportion d'établissements dans lesquels ils sont pratiqués.
- La proportion de personnes handicapées qui les pratiquent.
- Les logiques de pratique (occupationnelle, sport-loisirs...).
- Les modalités de pratique (à l'année, lors de sortie...).
- Les lieux de pratique (au sein de l'Ets ou en extérieur).

Une seconde raison tient au fait que les regroupements d'activités sportives proposés dans les enquêtes par sondage peuvent ne pas recouvrir la même réalité pour l'ensemble des personnes interrogées (sports de nature, sports de précision...). Il est donc préférable de proposer une liste détaillée de sports puis de procéder à leur regroupement, le cas échéant, en phase d'analyse.

2) Pouvoir mesurer des intensités :

Les questions destinées à mesurer la présence ou non dans les structures des différents éléments ou phénomènes étudiés¹ sont importantes mais souvent insuffisantes pour permettre d'en apprécier la juste réalité. Elles ont donc été complétées, lorsque cela s'est avéré nécessaire, par des questions portant sur l'intensité de cette présence : *proportion de personnes handicapées concernées, fréquence ("dans tous les cas", "dans la plupart des cas" ...), etc.*

¹Questions dichotomiques par "oui" ou par "non", questions à choix multiples...

Liste des 46 disciplines ou groupes de disciplines retenus pour l'étude

Basket ball	Lutte
Handball	Aviron
Football	Canoë-kayak
Rugby	Char à voile ¹
Volley ball	Voile ¹
Hockey	Ski nautique
Kin-ball	Surf
Torbball-Goal Ball	Natation ²
Badminton	Plongée
Tennis	Activités équestres ³
Tennis de table	Vélo, VTT, handbike...
Padel-squash	Randonnée pédestre
Boccia	Escalade, alpinisme
Pétanque	Ski alpin
Golf	Ski nordique
Sarbacane	Patinage glace
Tir sportif	Course à pied, fauteuil
Tir à l'arc	Sauts, lancers
Boxe	Gymnastique au sol, GRS
Escrime	Gymnastique avec agrès
Judo-jujitsu	Musculation, haltérophilie
Karaté	Roller
Taekwondo	Triathlon

Mentions sur les activités insérées le questionnaire afin de bien caractériser le type de pratique :

¹ Activités nautiques : "pratique effective des sports et non simple balade"

² Natation : "pratique de la natation (brasse, crawl...)"

³ Activités équestres : "hors équithérapie"

Deuxième partie

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

A - LA PRÉSENCE DU SPORT DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

- Quelle est l'importance accordée aux APS par rapport aux autres types d'activités éducatives (loisirs créatifs, activités culturelles...) ?
- Dans quelle proportion d'établissements les personnes handicapées pratiquent-elles des activités sportives ?
- Quels sont les sports les plus présents dans les établissements ?...

1) Les indicateurs retenus

Le niveau de présence du sport dans les établissements peut être mesuré à partir de plusieurs indicateurs. Trois ont été retenus dans la présente étude :

- La proportion des établissements dans lesquels les activités sportives sont pratiquées. Il n'est pas tenu compte ici de l'intensité de cette pratique mais seulement du fait qu'elle soit présente ou non dans la structure. Le premier niveau de réflexion pour augmenter la pratique sportive globale peut ainsi être de jouer sur ce "taux de pénétration" en incitant les établissements qui ne proposent pas de sport à le faire. Cette logique qui vaut pour le sport en général peut également être adoptée au niveau des différentes disciplines.

- La proportion des pratiquants dans les établissements avec pratique sportive. Cet indicateur permet d'apprécier le degré de généralisation de la pratique sportive au sein des structures dans lesquelles une telle pratique existe. Pour développer la pratique sportive, la logique sera ici d'augmenter le nombre de pratiquants au sein des établissements.

- La proportion globale de pratiquants : cet indicateur est une synthèse des deux premiers. Il indique, tous types de structures confondues (avec ou sans pratique sportive) la proportion de personnes handicapées qui pratique des activités sportives. Toute augmentation des deux premiers indicateurs se répercutera automatiquement sur ce dernier.



2) Le taux de présence des activités physiques et sportives

a) Rappel de la méthode d'évaluation

Comme nous l'avons vu lors de la présentation de la méthodologie générale de l'étude, un premier volet d'étude a précisément été formalisé pour évaluer la proportion d'établissements dans lesquels tout ou partie des personnes handicapées accueillies pratiquaient du sport.

Afin d'améliorer la fiabilité des résultats de l'enquête en évitant notamment que seuls les établissements les plus concernés répondent, cette enquête n'a pas été focalisée sur les seules activités physiques et sportives mais a été ouverte à l'ensemble des activités éducatives.

En l'absence d'une nomenclature claire et stable des activités éducatives nous avons procédé à notre propre classification suite à une étude documentaire approfondie basée sur l'analyse de rapports et études portant sur ce sujet, de 25 programmes d'établissement et d'une vingtaine de sites internet de structures.

Trente activités ont été retenues et classées en cinq groupes.

Les activités physiques et sportives ont été réparties en deux groupes selon qu'elles correspondaient ou non à des disciplines sportives.

Les activités éducatives (nomenclature : Eric Maurence Consultants)

Activités pratiques, liées à la vie quotidienne

- Jardinage, espaces verts, potager...
- Animaux (soins, alimentation...)
- Bricolage, menuiserie, plomberie
- .../...

Activités artistiques, de création et d'expression

- Dessin, peinture, sculpture...
- Loisirs créatifs (perles, bijoux, rotin...)
- Chant, musique (pratique d'instruments)
- .../...

Jeux, activités ludiques et récréatives

- Parcs de loisirs, mini-golf, paintball...
- Aires de jeux pour enfants
- Jeux de société, cartes, dés, puzzle...
- .../...

Visites, participation à des spectacles

- Sortie au cinéma, spectacles
- Présence à des manif. sportives (match...)
- Balades en bateau, en bus...
- .../...

Activités physiques et sportives

Type A : 4 activités (hors disciplines sportives)

- Promenades
- Activités motrices, psychomotrices
- Relaxation
- Petits exercices corporels

Type B : familles de disciplines sportives

- Sports collectifs
- Sports de raquettes
- Sports de précision
- Sports de combat
- Activités équestres, etc.

b) La place des activités physiques et sportives dans les activités éducatives

Les résultats de l'enquête exploratoire indiquent que le taux de présence des activités physiques et sportives, prises dans leur ensemble, est voisin de celui des autres types d'activités éducatives : *activités artistiques et créatives, activités pratiques, activités culturelles...*

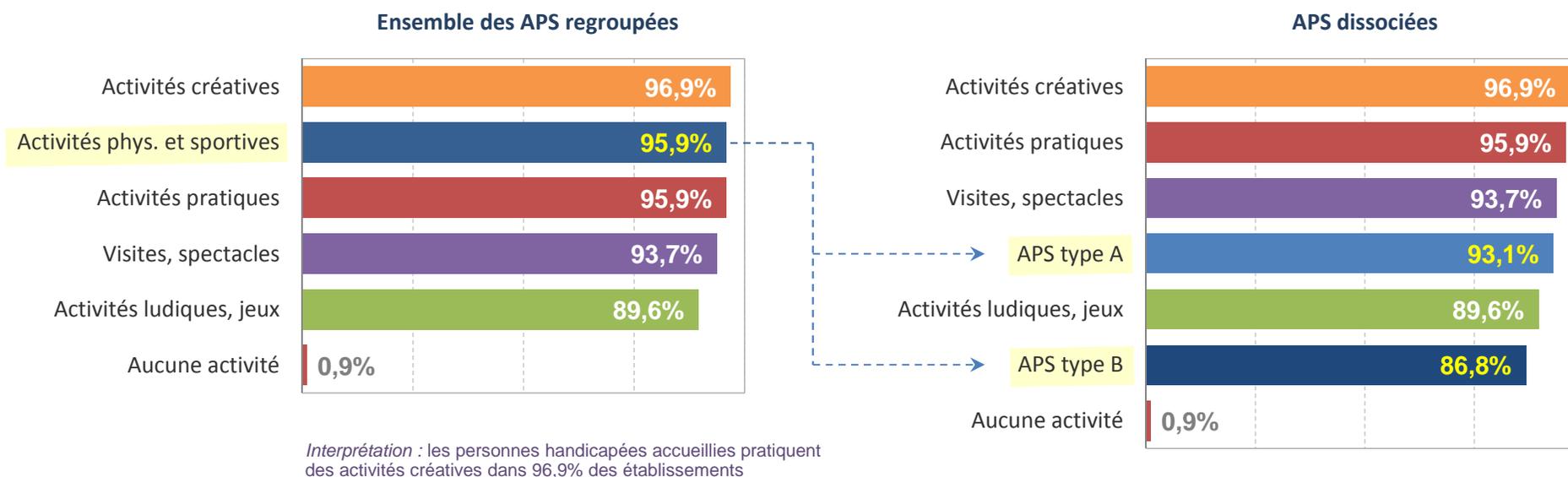
En outre, ce "taux de présence global" se situe à un niveau très élevé, près de 96%, ce qui permet de conclure que l'absence totale d'activités physiques et sportives relève de l'exception dans les établissements de la région.

Parmi les deux catégories d'activités entrant dans le champ des activités physiques (sportives et non sportives), les plus largement répandues sont celles qui ne relèvent pas de disciplines sportives : *la promenade, la relaxation, les petits exercices corporels...*

Elles sont présentes dans 93% des établissements.

Les sports au sens strict (type B), enregistrent un taux de présence moindre mais qui reste très élevé puisqu'ils sont proposés peu ou prou dans 87 % des structures régionales.

Proportion d'établissements proposant les activités
En % des établissements. Enquête exploratoire. Base : 318 structures



c) Le taux de présence des activités sportives

L'enquête répond ici à la première grande question qui se pose lorsque l'on s'interroge sur le niveau de présence du sport dans les établissements : dans quelle proportion de structures une pratique sportive peut-elle être observée ?

Globalement, six établissements sur sept (86%) attestent de la présence d'une pratique sportive (à savoir d'au moins une des 46 disciplines sportives ou familles de disciplines sportives proposées)¹.

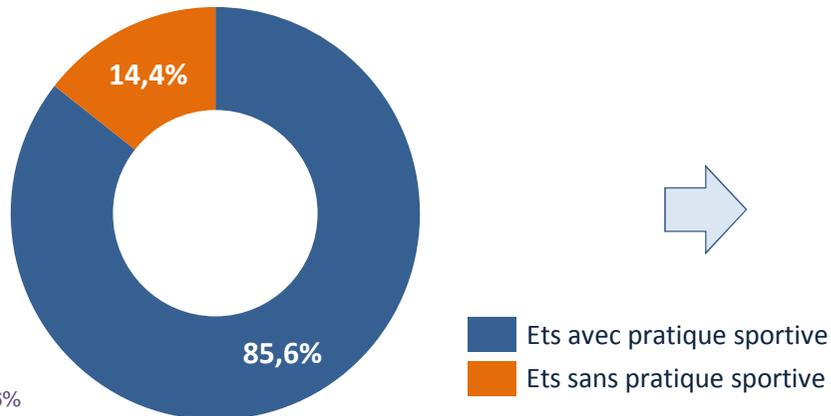
Bien évidemment ce taux moyen masque des formes et des intensités de pratique très différentes selon les individus et, par extension, les établissements : *activité en interne ou en externe, soutenue ou occasionnelle, dans un but occupationnel ou sportif...*

Une autre manière de rendre compte du niveau de présence du sport en établissement médico-social consiste à l'exprimer non pas en proportion des structures mais en proportion des places disponibles, c'est-à-dire de tenir de la capacité d'accueil des établissements qui varie fortement selon leur activité ou la nature des personnes accueillies

Le taux de présence se situe alors à un niveau légèrement inférieur : 81 %.

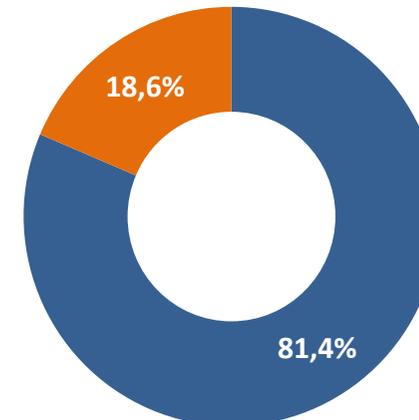
Cela résulte du fait que certains types de structures à forte capacité d'accueil comme les ESAT enregistrent des taux de pratique limités.

Proportion d'établissements mentionnant la présence d'une pratique sportive
(tous sports et toutes formes de pratique confondues)



Interprétation : une pratique sportive est observée dans 85,6% des 610 structures de la région

Taux de présence des activités sportives en proportion des places d'accueil
(tous sports et toutes formes de pratique confondues)



Interprétation : les structures dans lesquelles une pratique sportive est observée représentent 81,4% des capacités d'accueil de la région

¹ Ce taux, calculé à partir des deux volets d'enquête diffère légèrement de celui présenté précédemment qui ne reposait que sur l'enquête exploratoire.

d) Le taux de présence du sport par type de structures

La deuxième grande conclusion de l'enquête, après celle relative à la large présence du sport dans les établissements, tient à la grande diversité des situations pouvant être observées en matière de pratique sportive selon les types d'établissements.

Nous verrons que cette réalité peut être observée au niveau de l'ensemble des points abordés dans l'enquête. Elle nécessite une approche différenciée dans l'analyse de la situation et la formalisation des plans d'actions.

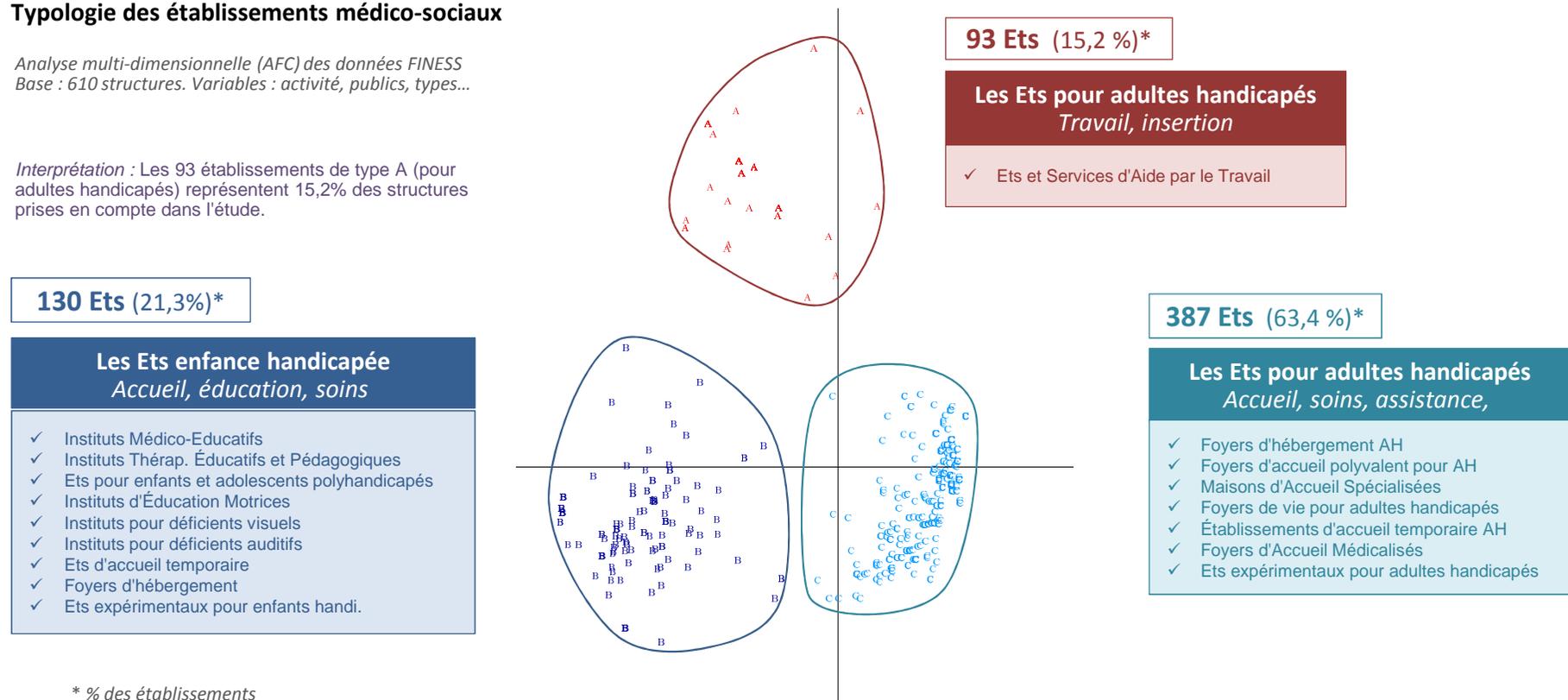
Nous allons observer ces différences au niveau de trois grandes catégories de structures mises en évidence après analyse des données de la base FINESS :

- Les établissements pour l'enfance handicapée (21%)
- Les établissements pour adultes handicapés orienté travail et insertion : principalement les ESAT (15%)
- Les autres établissements pour adultes handicapés orientés accueil, soins et assistance (63%).

Typologie des établissements médico-sociaux

Analyse multi-dimensionnelle (AFC) des données FINESS
Base : 610 structures. Variables : activité, publics, types...

Interprétation : Les 93 établissements de type A (pour adultes handicapés) représentent 15,2% des structures prises en compte dans l'étude.



d) Le taux de présence du sport par type de structures (suite)

La présence d'une pratique sportive dans les établissements varie fortement selon le type d'établissements.

C'est dans les établissements pour l'enfance handicapée qu'elle est la plus importante : 95% des structures.

L'ensemble des IME et des ITEP interrogés rendent ainsi compte de la présence d'une pratique sportive. Ce taux est plus limité en revanche dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés ou les instituts d'éducation motrice.

Le taux de présence du sport reste supérieur à la moyenne dans les structures pour adultes handicapés orientées accueil, soins et assistance tels que les foyers de vie (91%) les foyers d'hébergement (89%) et les maisons d'accueil spécialisé (88%). Il atteint les 95% dans les foyers d'accueil médicalisé.

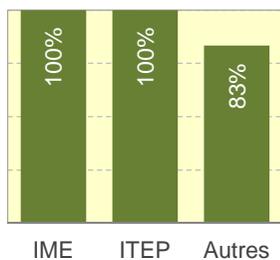
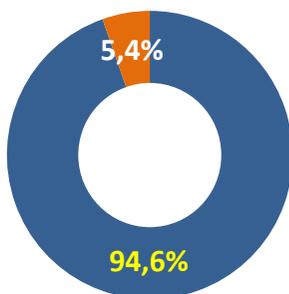
La pratique sportive est en revanche beaucoup moins présente dans les structures pour adultes d'aide par le travail : environ un établissement sur deux.

Proportion d'établissements mentionnant la présence d'une pratique sportive

(tous sports et toutes formes de pratique confondues)

Enfance handicapée

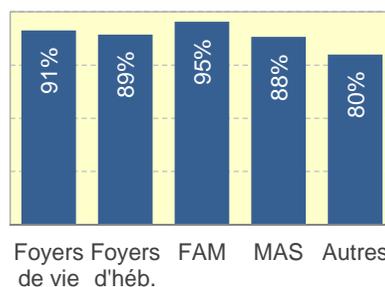
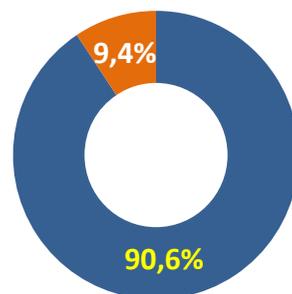
Accueil, soins, éducation



Interprétation :
une pratique sportive est observée dans 94,6% des Ets pour l'enfance handicapée, dans 100% des IME

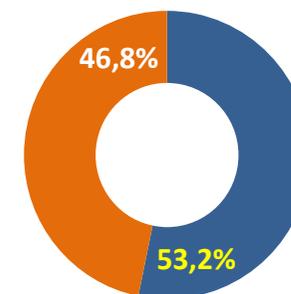
Adultes handicapés

Accueil, soins, assistance



Adultes handicapés

Insertion, travail



(ESAT)

■ Avec pratique sportive
■ Sans pratique sportive

3) Remarque méthodologique

Les éléments présentés ci-après sont issus de l'enquête approfondie réalisée auprès de 215 établissements dans lesquels tout ou partie des personnes accueillies pratiquent des activités sportives (Ets " avec pratique sportive").

Les résultats de l'étude étant attendus au niveau de l'ensemble des établissements de la région, la proportion de structures "sans pratique sportive" a été prise en compte dans les différents graphiques et tableaux de résultats (où elle est représentée en orange).

Cette proportion est de 14,4% lorsque les données sont exprimées en fonction des établissements et 18,6% lorsqu'elles le sont en fonction des capacités d'accueil.

Les résultats présentés ont donc été corrigés pour tenir compte de la présence de cette proportion de structures sans pratique sportive.

Lorsque les résultats font référence à une catégorie particulière d'établissements (structures avec pratique sportive, IME, foyers de vie, structures avec association sportive...), une mention le précise à l'aplomb des graphiques et des tableaux. La base à partir de laquelle les chiffres sont calculés est alors le nombre d'établissements de la catégorie considérée ayant répondu.

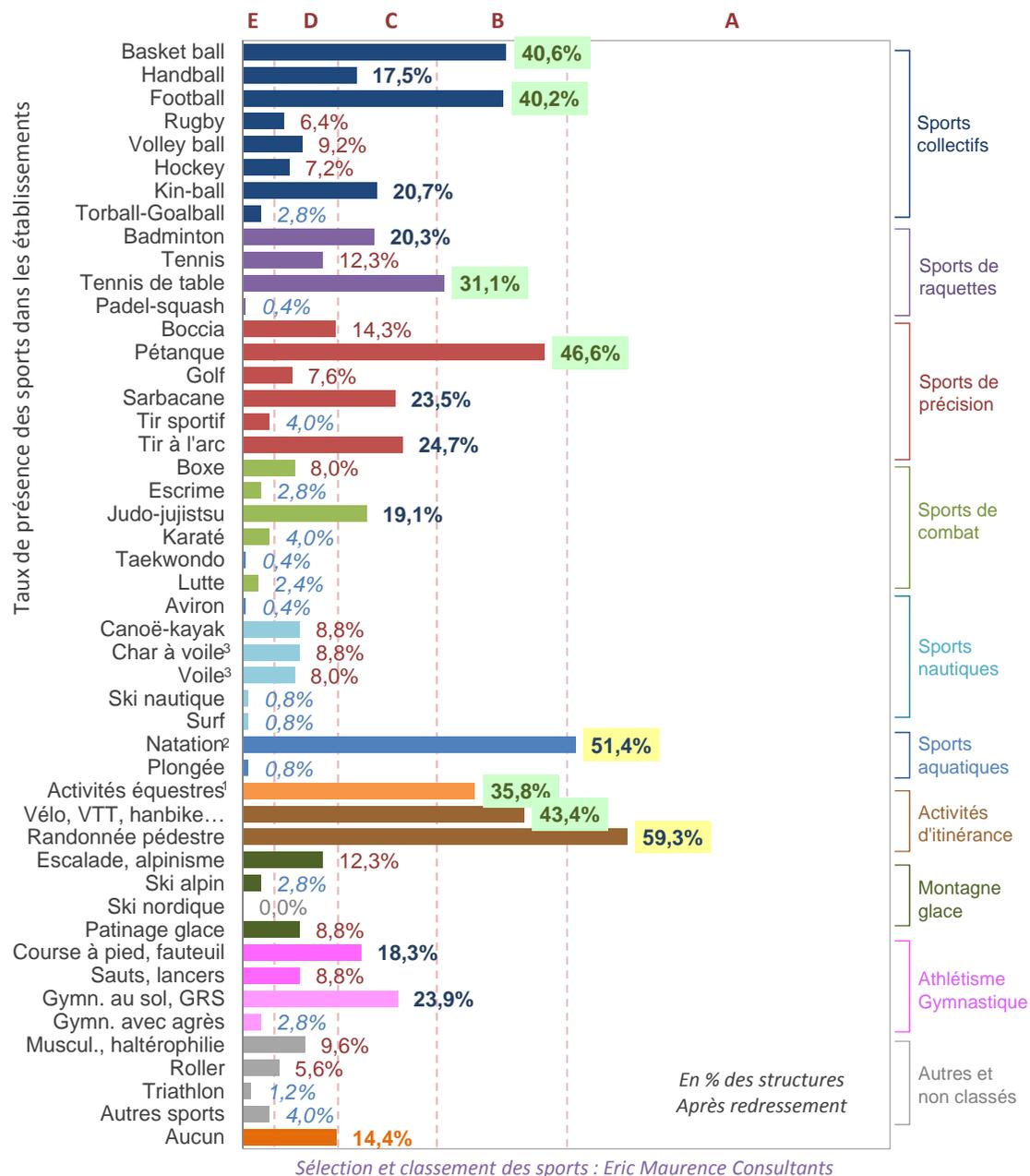
4) Le taux de présence des différents sports

L'analyse précédente portait sur le taux de présence global du sport dans les établissements, à savoir la proportion de structures dans lesquelles au moins un sport est pratiqué.

Le questionnaire détaillé proposé aux responsables interrogés permet de disposer de cette information pour 46 disciplines sportives.

Il est ainsi possible de caractériser la pratique sportive par une analyse des sports pratiqués dans l'ensemble des établissements de la région ou dans certains types d'entre eux.

a) Le taux de présence des sports dans l'ensemble des établissements



À noter : afin de limiter la lourdeur du questionnaire, aucune question n'a été posée sur la manière dont les sports étaient pratiqués (durée des séances d'activité, niveau technique...). Il s'agit donc de résultats tous types de pratique confondus. Une appréciation de la nature de cette pratique sportive sera proposée ultérieurement lors de l'analyse des logiques de pratique (occupationnelle, sportive, bien être...).

Les sports peuvent être classés en 5 catégories en fonction de leur taux de présence.

A. Les deux activités les plus répandues sont présentes dans plus de la moitié des structures : la randonnée pédestre et la natation² (taux moyen : 55%).

B. Viennent ensuite 6 disciplines présentes dans 30 à 49% des établissements (taux moyen : 40%). Les deux premiers sports collectifs, le basket ball et le football, la pétanque, le tennis de table, les activités équestres et le vélo sous toutes ses formes.

Au moins un de ces huit premiers sports est présent dans près de 82% des établissements.

C. Troisième catégorie : 8 sports pratiqués dans 15 à 29% des structures (taux moyen : 21%). Comme dans la catégorie précédente nous y retrouvons une grande diversité de disciplines : deux sports collectifs, le handball et le kin-ball ; le badminton ; deux sports de précision : la sarbacane et le tir à l'arc ; le premier sport de combat : le judo ; la course à pied ou en fauteuil et la gymnastique au sol.

Mentions sur les activités insérées le questionnaire afin de bien caractériser le type de pratique :

¹ Activités équestres : "hors équithérapie"

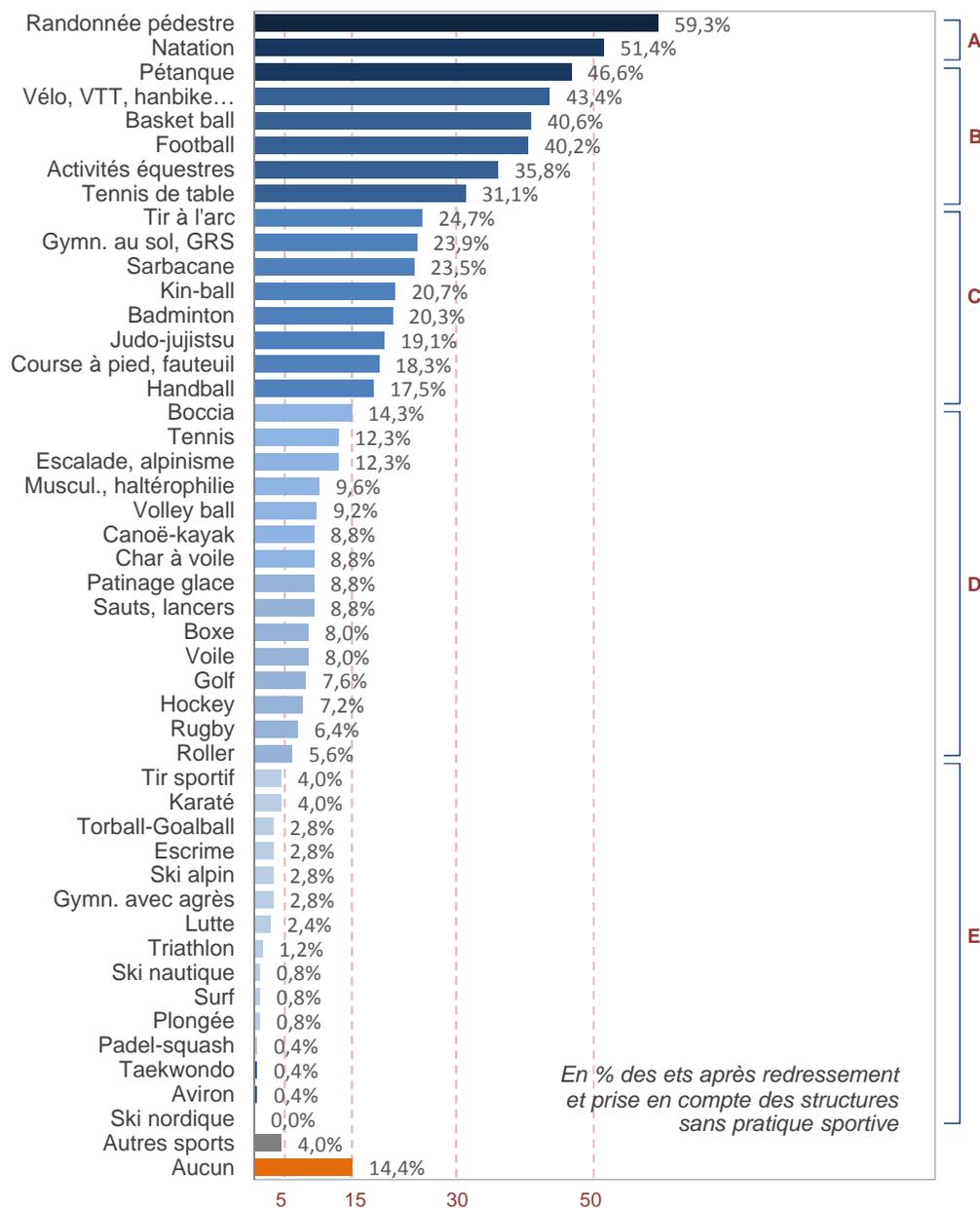
² Natation : "pratique de la natation (brasse, crawl...)"

³ Activités nautiques : "pratique effective des sports et non simple balade"

Interprétation : dans 40,6% des établissements de la région tout ou partie des personnes handicapées accueillies pratiquent le basket ball

a) Le taux de présence des sports dans l'ensemble des établissements

Taux de présence des sports dans les établissements. Ordre décroissant



En % des ets après redressement
et prise en compte des structures
sans pratique sportive

A

B

C

D

E

D. Les sports présents dans 5 à 15% des établissements (15 sports) (taux moyen : 9%).

Y sont sur-représentés les sports collectifs (3/8) : rugby, volley ball et hockey et les activités nautiques (les 3 principaux sur 6) : canoë-kayak, char à voile et voile.

Nous y retrouvons également le tennis, la boccia et le golf, la boxe, l'escalade, le patinage à glace, les sauts et lancers en athlétisme, la musculation/haltérophilie et le roller.

E. Enfin les 16 sports les moins répandus, présents dans moins de 5% des structures (taux moyen : 2%).

La moitié de ces activités relèvent des sports de combat (karaté, escrime, taekwondo et lutte) et des sports nautiques ou aquatiques (aviron, ski nautique, surf, plongée). Autres sports : le torball et le goal-ball, le padel et le squash, le tir sportif, le ski, la gymnastique pratiquée sur agrès et le triathlon.

b) Le nombre d'activités sportives pratiquées

Le nombre moyen de sports mentionné par les structures est assez élevé : 8. Cette tendance moyenne cache toutefois une grande diversité de situations. Il varie en effet de 1 à 21 selon les structures (sur les 46 proposés).

Globalement, les établissements proposant du sport peuvent être classés en 4 groupes de poids équivalents : 23 à 26 % (graphique de droite).

- Ceux dans lesquels la pratique se polarise sur un faible nombre de sports, notamment la randonnée pédestre, les activités équestres ou la sarbacane. Nous y retrouvons une majorité de MAS et d'ESAT.

- Les structures où le nombre d'activités est plus significatif (4 à 6). Y sont sur-représentés le football, la natation, la pétanque et également la randonnée pédestre.

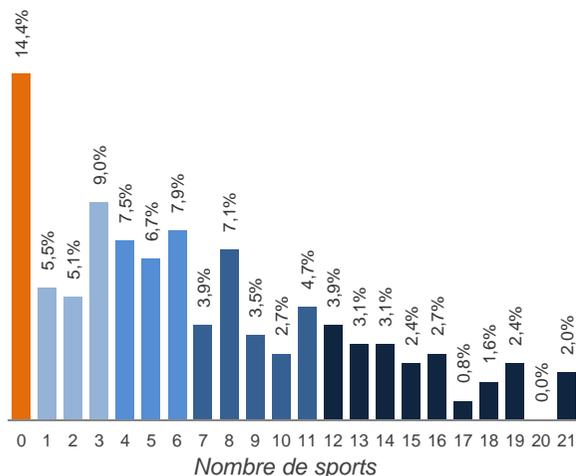
- Les établissements proposant 7 à 11 sports. Se rajoutent aux sports mentionnés précédemment le judo et le handball.

Nous retrouvons une majorité de foyers d'hébergement et de foyers de vie pour adultes dans ces deux catégories intermédiaires.

- Enfin, ceux dans lesquels la pratique est la plus diversifiée (12 à 21 sports). Y sont pratiqués les sports les moins répandus comme la voile, le ski, l'athlétisme ou le hockey. Il s'agit principalement de structures pour enfance handicapée : IME et ITEP.

Nombre de sports proposés

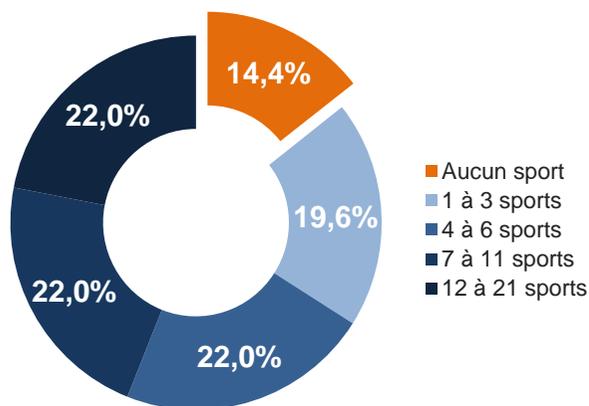
En % des ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 5,5% des structures indiquent la présence d'une pratique sportive centrée sur un seul sport

Nombre de sports proposés (recodage)

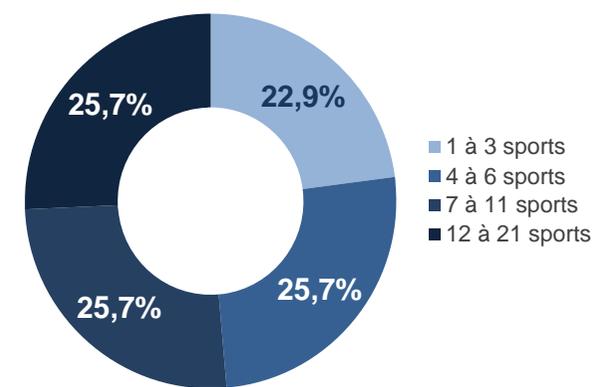
En % des ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 19,6% des 610 établissements de la région mentionnent la pratique de 1 à 3 sports

Nombre de sports proposés

En % des ets avec pratique sportive Base 215. Après redressement



Interprétation : 22,9% des établissements avec pratique sportive indiquent que cette pratique concerne 1 à 3 sports

c) Le taux de présence des sports par type d'établissements

Nous avons observé à plusieurs reprises précédemment qu'il existait des différences notables entre les différents types d'établissements en matière de pratique sportive.

Ces spécificités ressortent clairement lorsque l'on s'intéresse aux sports pratiqués. Nous allons en rendre compte par une analyse des résultats observés dans les principaux types de structures :

Les établissements pour l'enfance handicapée :

- Les instituts médico-éducatifs (IME) (27 Ets.)
- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (12)

Les établissements pour adultes handicapés orientés soins, accueil et assistance :

- Les foyers de vie (60)
- Les foyers d'hébergement (37)
- Les maisons d'accueil spécialisé (MAS) (17)
- Les foyers d'accueil médicalisé (FAM) (25)

Les établissements pour adultes handicapés d'aide par le travail :

- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (18)

Comparatif 1 :

- Les instituts médico-éducatifs (IME)
- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)

Comparatif 2 :

- Les foyers de vie
- Les foyers d'hébergement

Comparatif 3 :

- Les maisons d'accueil spécialisé (MAS)
- Les foyers d'accueil médicalisé (FAM)

Hors comparatif :

- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

À noter : le résultat des comparatifs présentés ci-après sont établis à partir des sous-échantillons de structures appartenant à chaque type d'établissements. Certains de ces échantillons sont de taille réduite (inférieure à 20) d'où la nécessité de considérer ces résultats avec prudence. Nous les présentons néanmoins car ils relatent des tendances statistiquement significatives déterminées à partir de l'échantillon global (215 structures).

c) Taux de présence des sports par type d'établissements

P 46

Les deux types d'établissements pour l'enfance handicapée se caractérisent par la présence significative d'un grand nombre de sports. C'est le cas notamment des ITEP dans lesquels 13 sports sont cités en moyenne par les responsables.

Ce nombre moyen de sports, également élevé dans les IME (11), fluctue de 6 à 7 dans les établissements pour adultes handicapés et descend à 3 dans les ESAT.

Le taux de présence des différents sports est supérieur à la moyenne dans la quasi-totalité des familles de sports, tant dans les IME que dans les ITEP.

Le différentiel est toutefois nettement plus marqué dans les ITEP, notamment dans les sports collectifs, les sports de raquettes, les sports de combat, les sports nautiques et aquatiques, les sports de montagne et les sports urbains.

Les IME se distinguent quant à eux par une plus large présence de l'athlétisme (course, sauts et lancers) et de la gymnastique (gymnastique au sol).

Les deux types de structures partagent deux autres caractéristiques :

- Une présence des activités équestres située dans la moyenne.
- La forte sous-représentation de certains sports de précision (boccia, pétanque...).

Si tous les établissements pour adultes handicapés (hors ESAT) affichent un nombre moyen de sports pratiqués assez voisin (6 à 7) les foyers de vie et foyers d'hébergement pour adultes se distinguent des FAM et des MAS par la prédominance de certaines disciplines : notamment la pétanque, la natation et la randonnée pédestre.

C'est notamment le cas pour les foyers d'hébergement où ces trois activités sont présentes dans plus de 70% des établissements (soit 30 points au-dessus des sports suivants).

Deux tendances notables dans les foyers de vie par rapport aux autres établissements pour adultes handicapés : la présence significative du judo et des sports de raquettes.

Deux catégories de sports sont particulièrement répandues dans les FAM et les MAS : les activités équestres et les sports de précision (notamment la boccia et la sarbacane).

En revanche y sont particulièrement sous-représentés la natation et les sports de raquettes.

Enfin les ESAT affichent des taux de présence particulièrement faibles dans toutes les familles des sports.

La première activité est la randonnée pédestre, pratiquée dans 4 structures sur 10, puis la pétanque, le football et la natation.

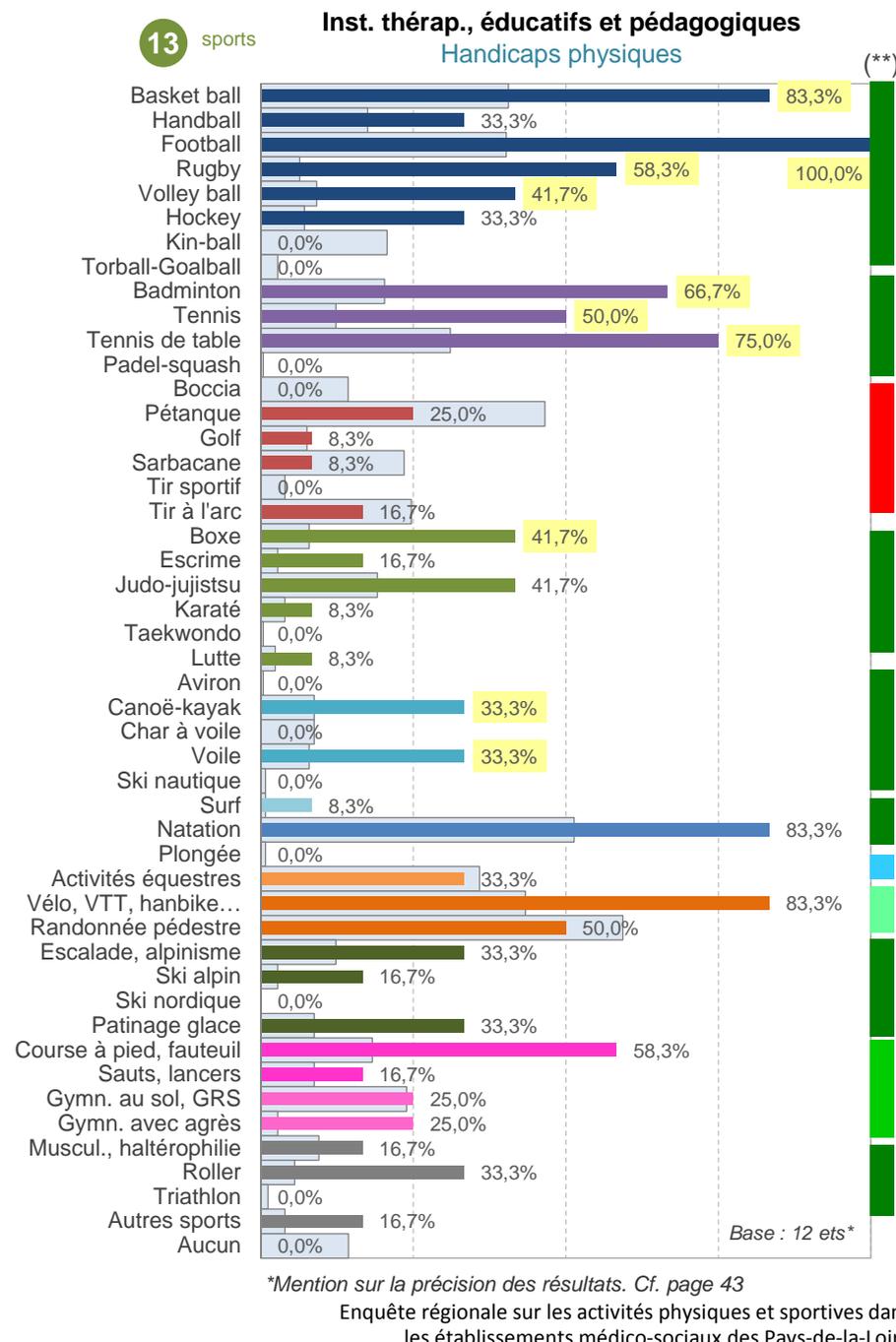
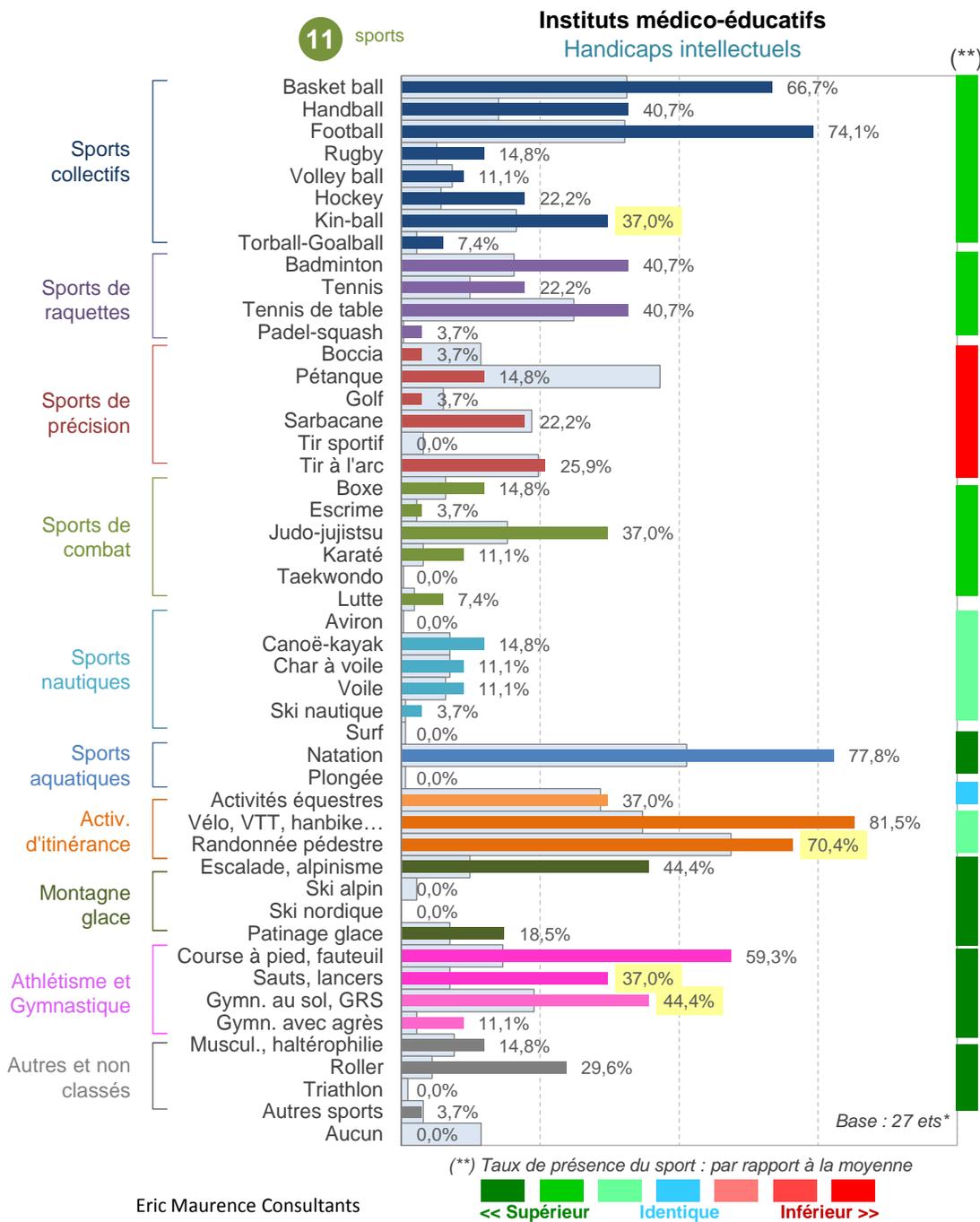
P 47

P 48

P 49

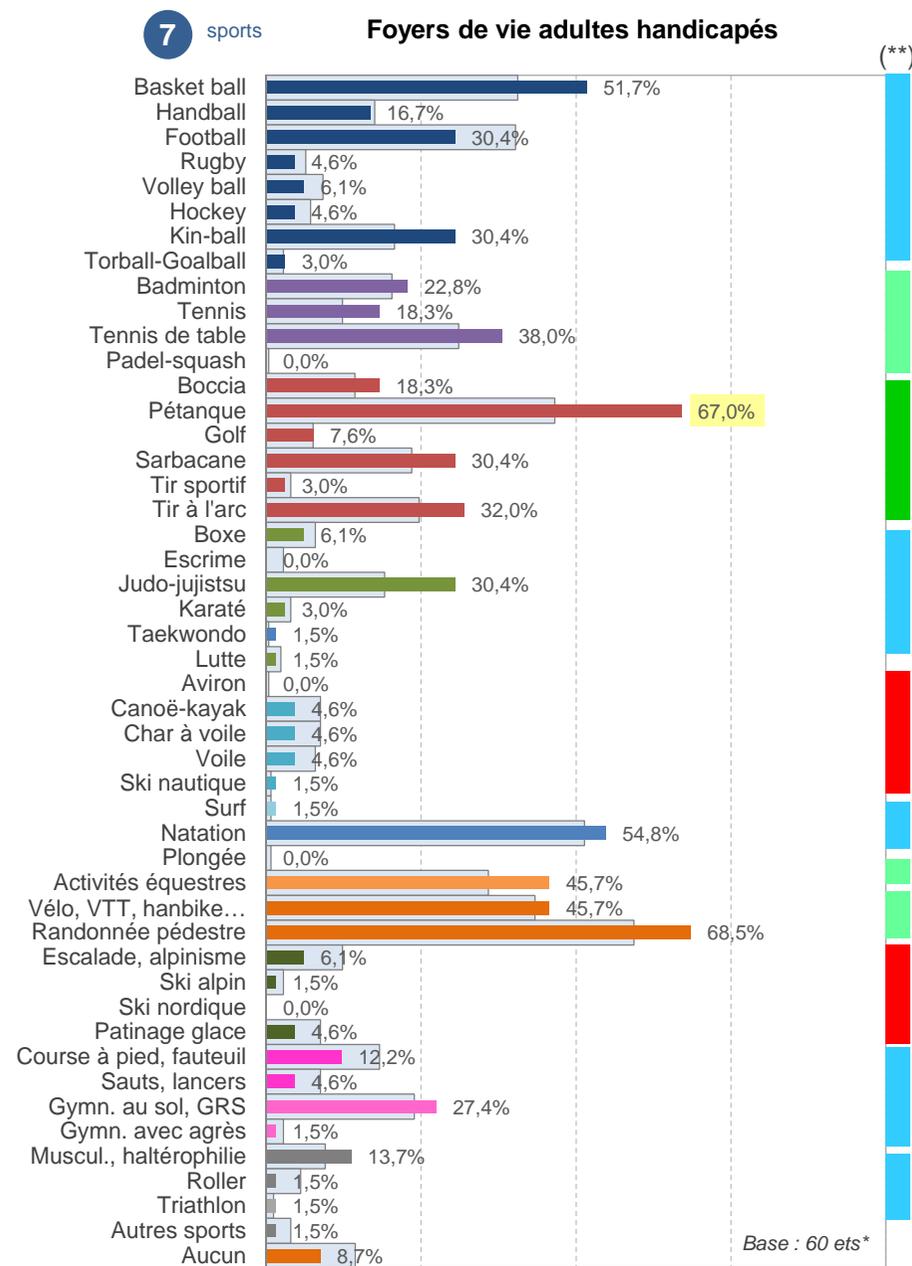
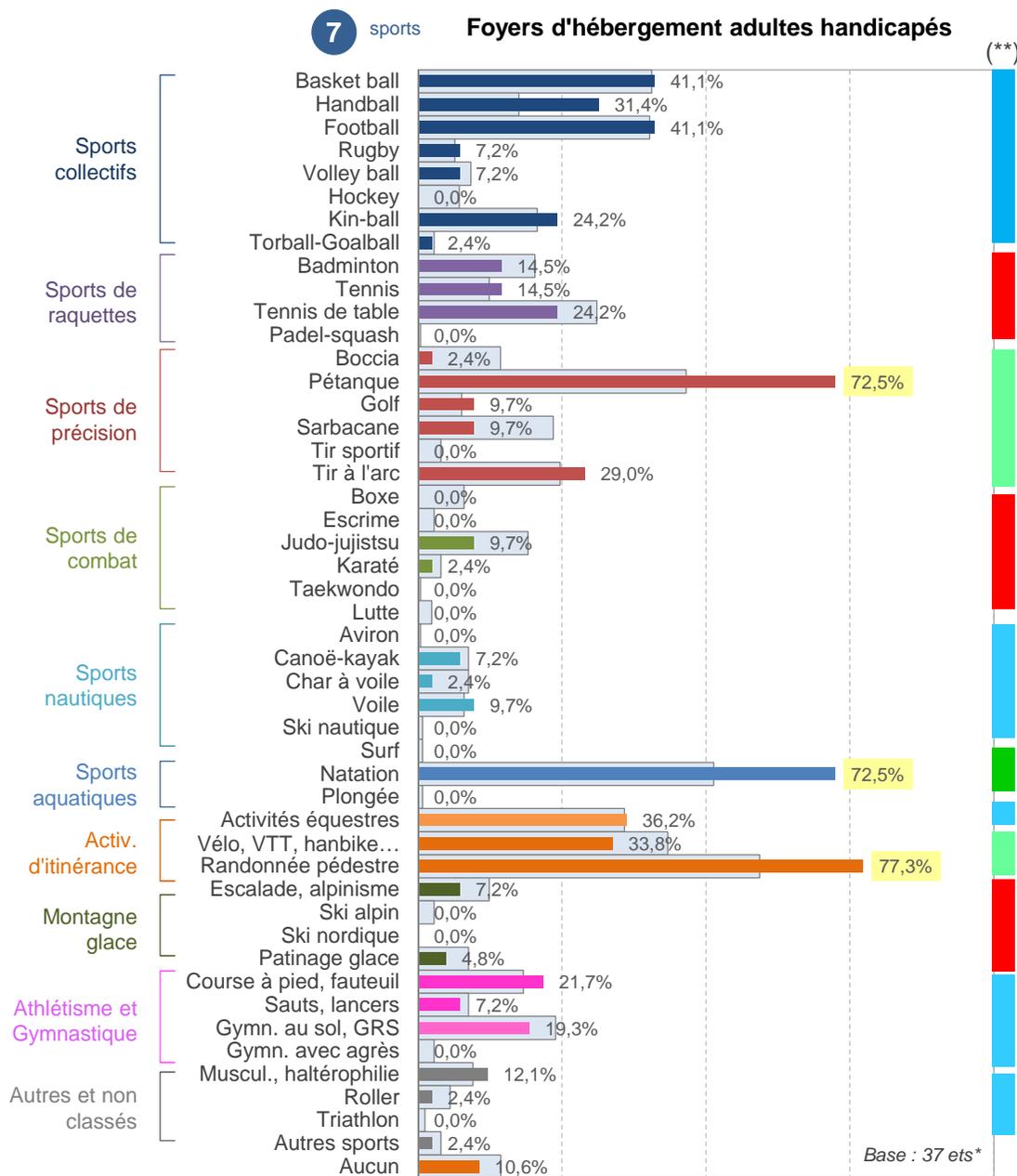
c1) Taux de présence des sports : IME et ITEP

Cf. annexe 2 : notice de lecture des graphiques



c2) Taux de présence des sports : foyers d'hébergement / foyers de vie

Cf. annexe 2 : notice de lecture des graphiques



(**) Taux de présence du sport : par rapport à la moyenne

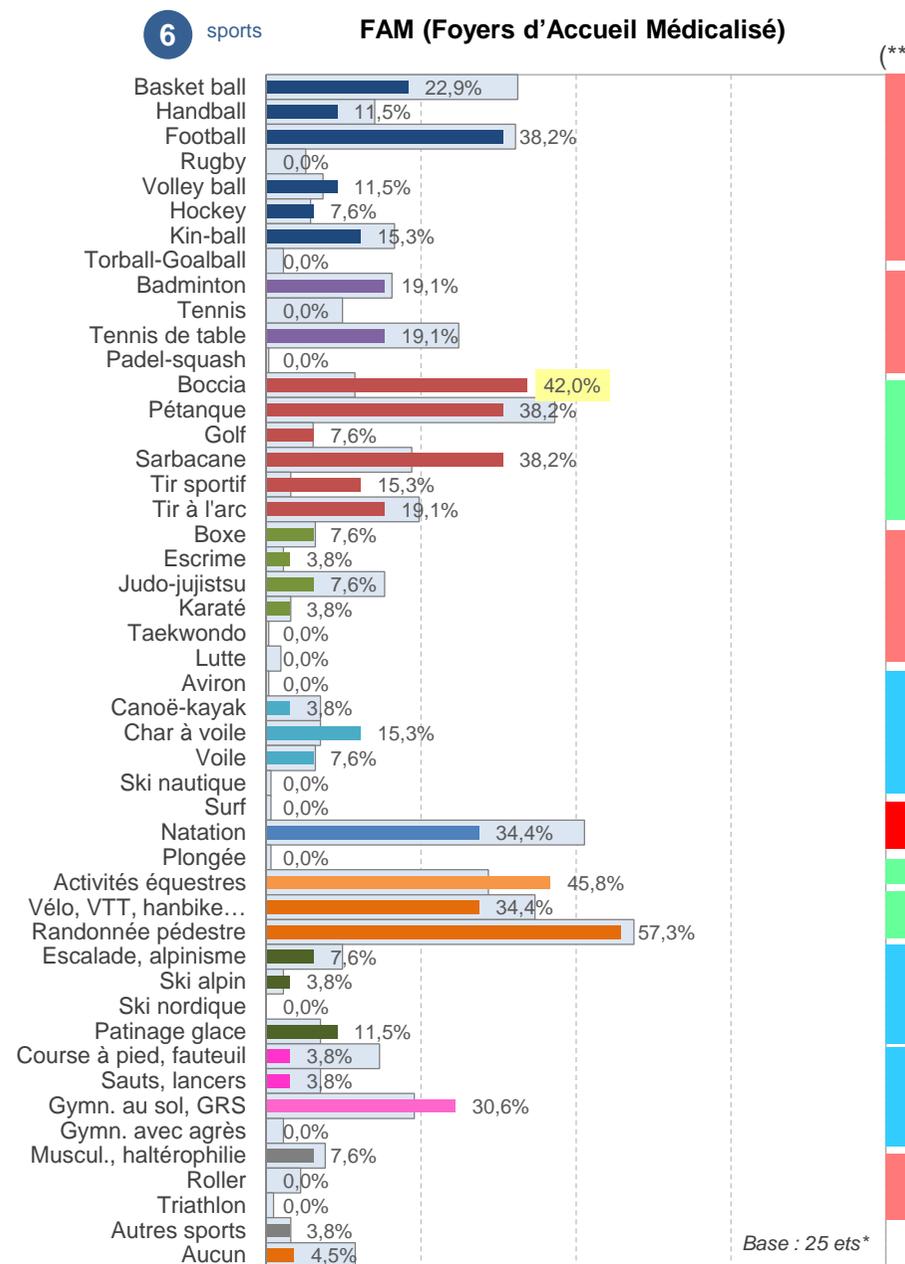
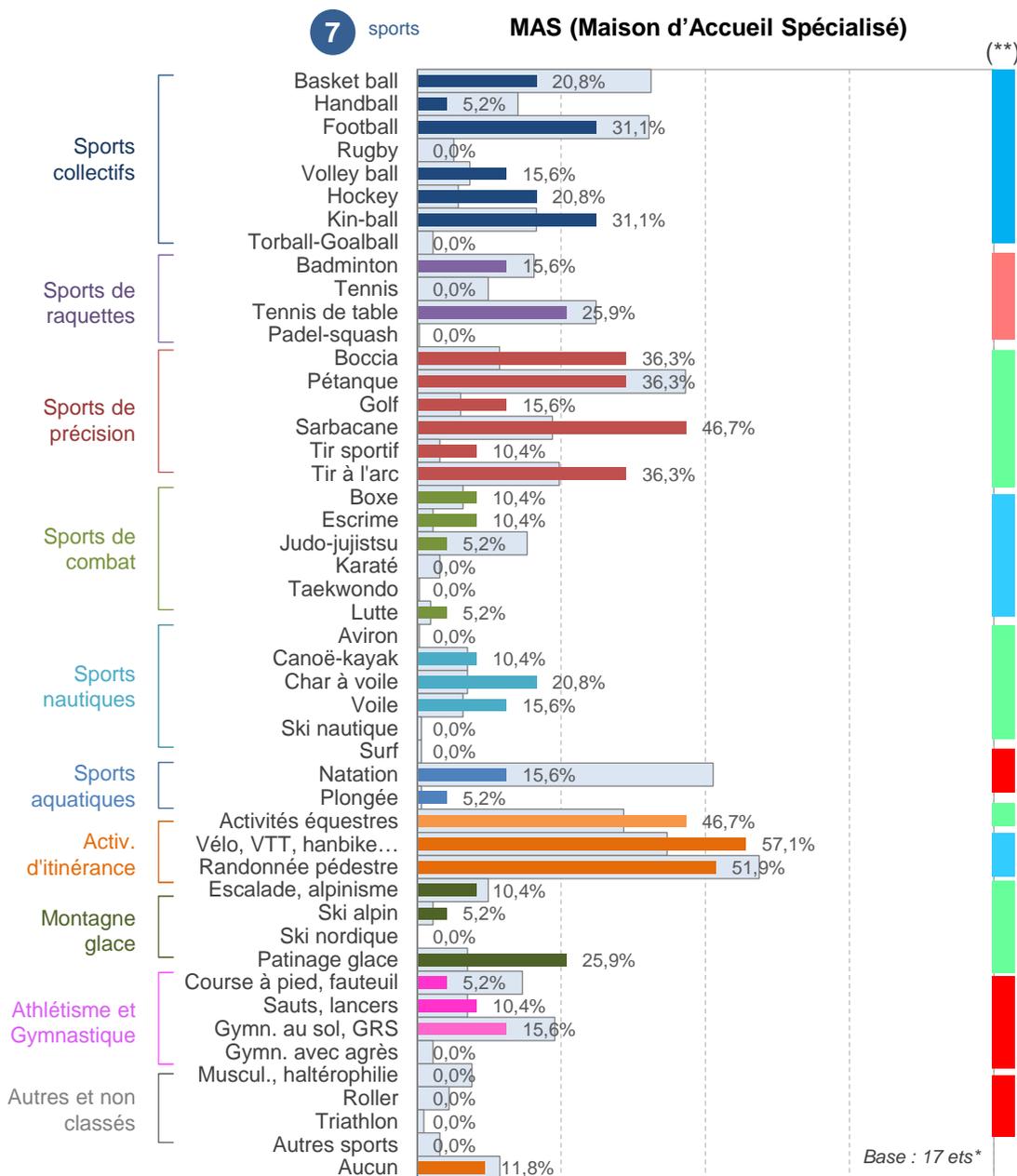
<< Supérieur Identique Inférieur >>

*Mention sur la précision des résultats. Cf. page 43

Enquête régionale sur les activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux des Pays-de-la-Loire

c3) Taux de présence des sports : MAS / FAM

Cf. annexe 2 : notice de lecture des graphiques



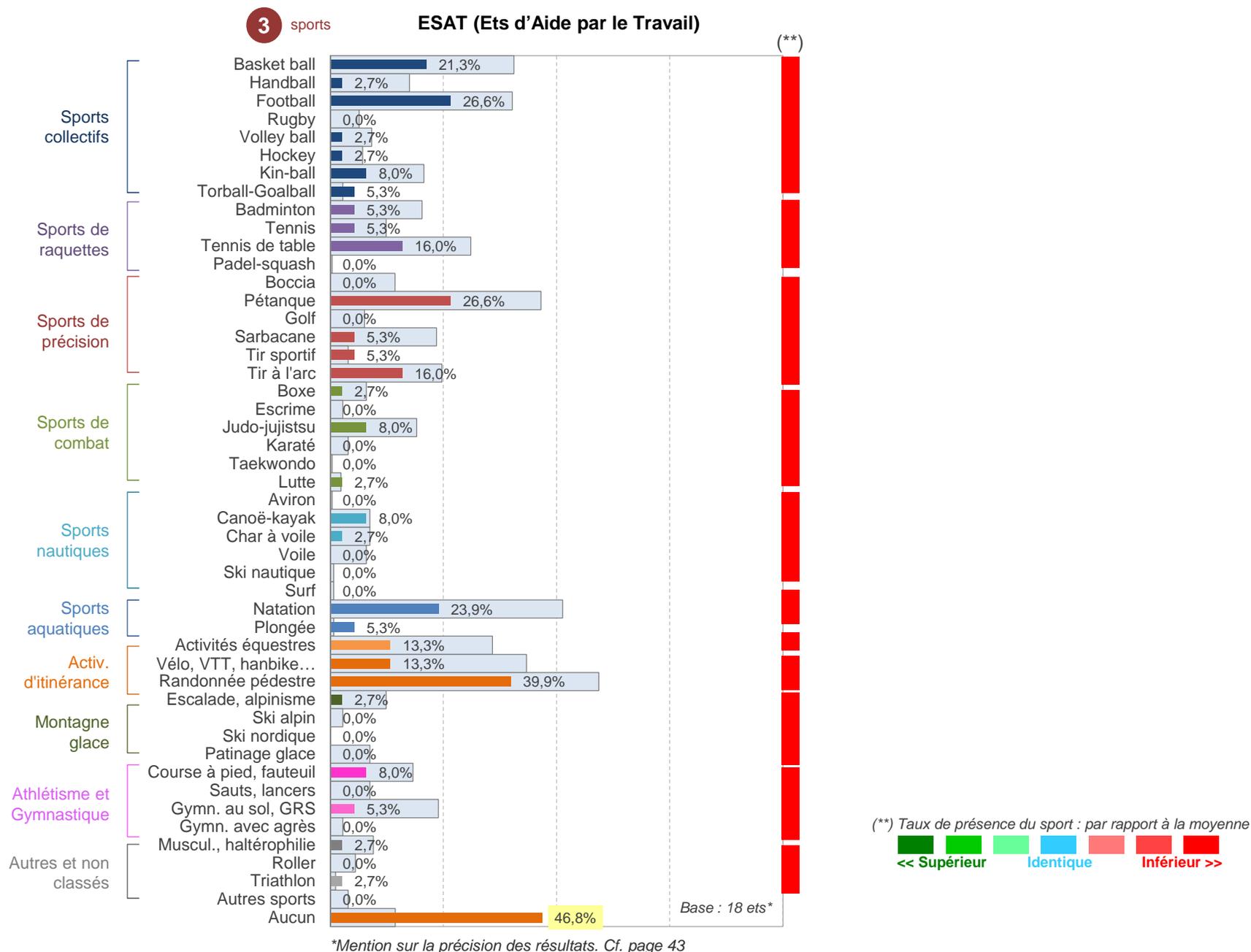
(**) Taux de présence du sport : par rapport à la moyenne

<< Supérieur Identique Inférieur >>

*Mention sur la précision des résultats. Cf. page 43

c4) Taux de présence des sports : ESAT

Cf. annexe 2 : notice de lecture des graphiques



*Mention sur la précision des résultats. Cf. page 43

5) La proportion de pratiquants par sport

Les résultats présentés précédemment concernaient le niveau de présence du sport dans les établissements de la région.

Il en est ressorti un niveau de présence du sport très élevé (86%) et une hiérarchie des sports dont les plus répandus ont également enregistré des niveaux de présence importants (40 à 60 %).

L'objectif à atteindre étant de développer le niveau d'activité des personnes en situation de handicap, la question est de savoir à présent par quelle proportion d'individus ces sports sont pratiqués dans les établissements. La situation sera d'autant plus satisfaisante que cette proportion sera élevée.

Nous avons donc demandé aux responsables d'établissements d'indiquer, pour les différents sports présents dans leur structure, quel pourcentage de personnes accueillies les pratiquaient.

Pour faciliter leur réponse à ces questions nous leur avons proposé des ordres de grandeur au travers d'une échelle à cinq niveaux relatant la présence d'une pratique marginale, limitée, significative, large ou généralisée.



5) La proportion de pratiquants par sport

La prise en compte des proportions de pratiquants fait apparaître trois groupes de sports (cf. graphiques page suivante) :

En premier lieu ceux auxquels s'adonnent la plus forte proportion de personnes handicapées dans les établissements (au moins une sur trois). Nous y retrouvons certains des sports les plus répandus comme la randonnée pédestre, le vélo ou la natation mais aussi des sports présents dans une plus faible proportion de structures : le rugby, la course à pied, la boccia, le roller, la gymnastique au sol, le kin-ball.

Ces activités sont ainsi proposées dans une faible proportion de structures mais lorsqu'elles sont présentes elles sont pratiquées par une large proportion d'individus.

Nous rejoignons là en partie l'analyse précédente qui a montré la forte polarisation sur certaines activités dans des types particuliers d'établissements : la boccia dans les FAM et les MAS, le roller ou la course à pied dans les ITEP et les IME...

À noter : comme précédemment concernant les résultats par type d'établissements, les proportions de pratiquants par sport sont calculées à partir des réponses formulées par les structures dans lesquels les sports considérés sont présents. Pour les moins répandus d'entre eux les résultats sont déterminés à partir d'un nombre limité de structures. Ils constituent ainsi des ordres de grandeur à considérer avec prudence.

A l'opposé une deuxième catégorie composée des sports pratiqués par la plus faible proportion d'individus : moins de 20 % de pratiquants dans plus de la moitié des structures qui le proposent.

Comme précédemment nous y trouvons des sports peu répandus comme le char à voile, la boxe, le volley, l'escalade ou le patinage sur glace mais aussi d'autres assez largement diffusés : le tennis de table, le tir à l'arc, les activités équestres, le judo ou le football.

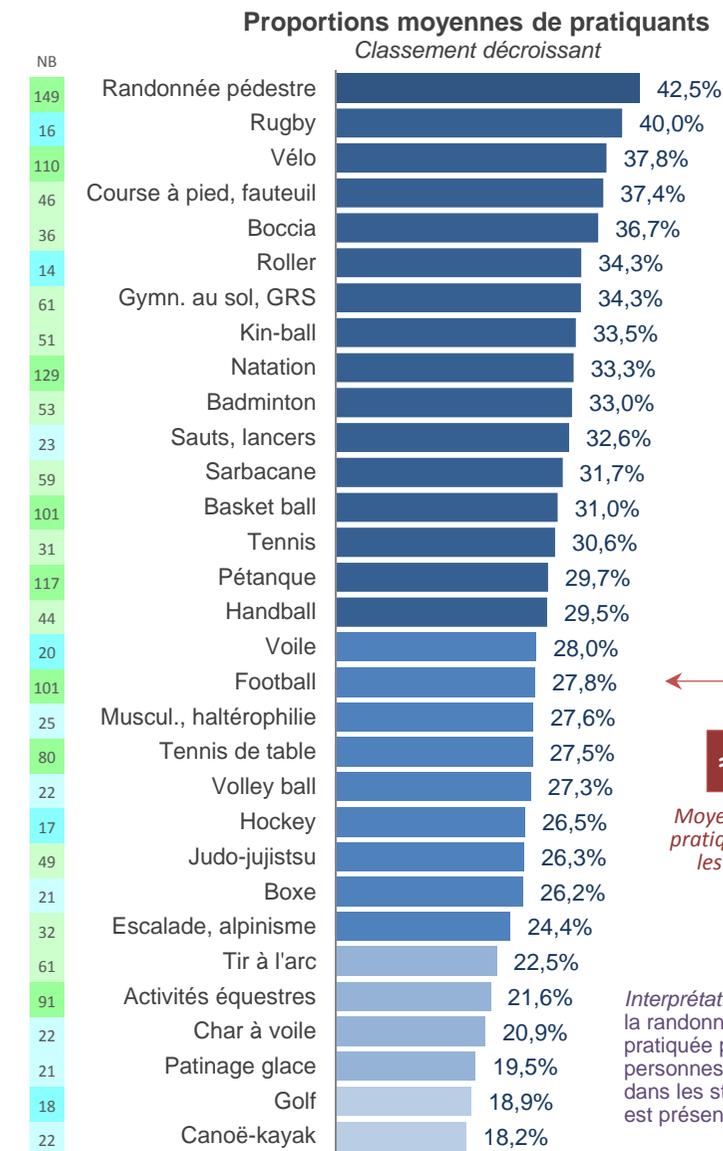
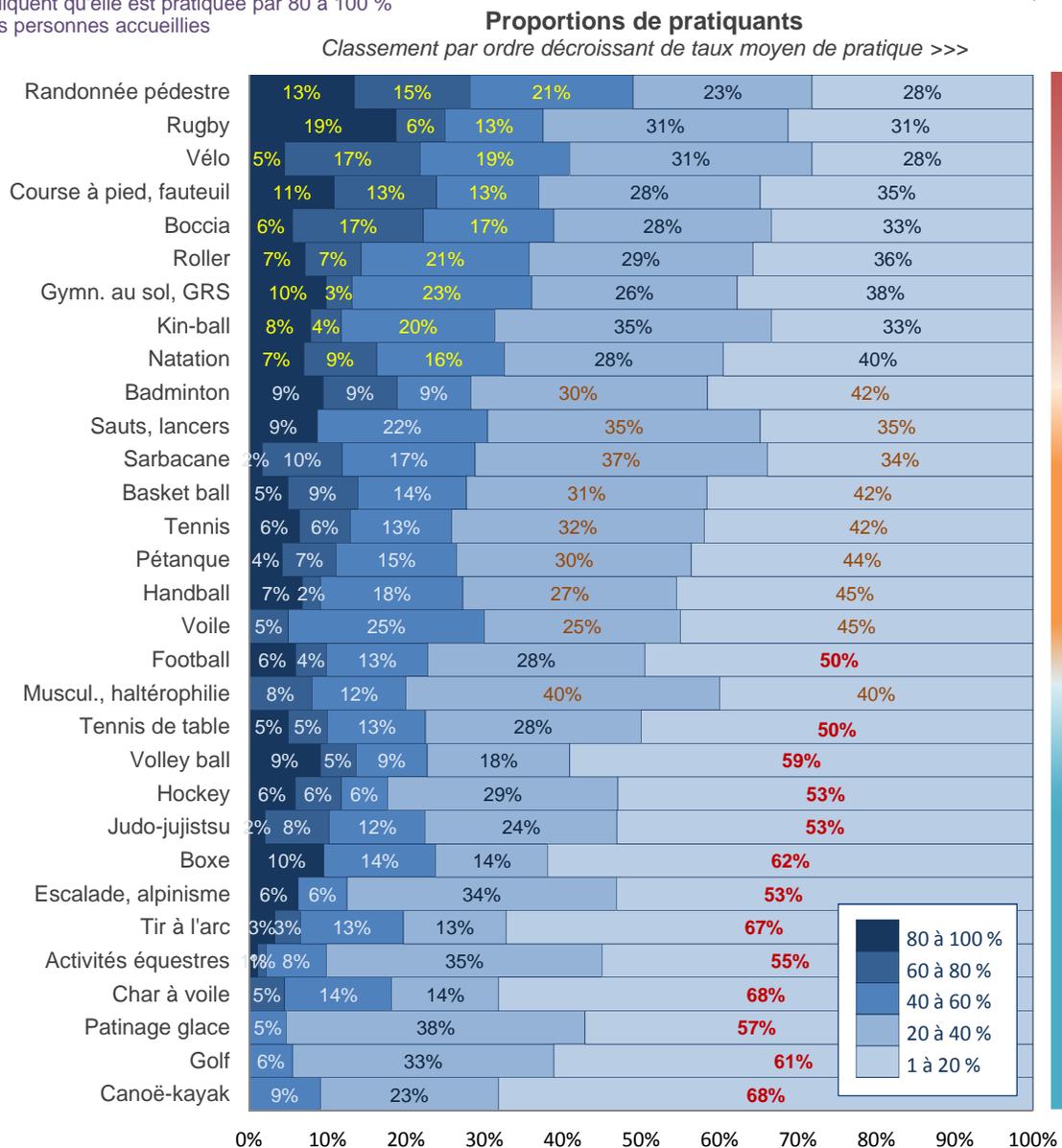
Enfin, dans une position intermédiaire, les sports principalement pratiqués, dans les établissements où ils sont présents, par moins de 40 % des personnes accueillies : le badminton, la sarbacane, le tennis, la pétanque, la voile, le handball, le basket ball...

Pour cette raison, seuls les résultats relatifs aux sports cités par plus de 14 établissements ont été présentés. En outre, le nombre de structures dans lesquelles les disciplines sont présentes est mentionné pour information entre les eux graphiques de la page suivante. Un code couleur permet de visualiser le degré de précision des résultats. Bleu = faible précision → Vert = précision satisfaisante.

5) La proportion de pratiquants par sport (dans les établissements dans lesquels les sports considérés sont présents)

Interprétation : 13% des structures dans lesquelles la randonnée pédestre est présente indiquent qu'elle est pratiquée par 80 à 100 % des personnes accueillies

Base : établissements.
Après redressements



Interprétation : en moyenne la randonnée pédestre est pratiquée par 42,5% des personnes handicapées dans les structures où elle est présente

6) Le croisement : taux de présence / proportion de pratiquants

La prise en compte simultanée des deux indicateurs précédents, le taux de présence et la proportion de pratiquants, permet de disposer d'une autre façon d'analyser le niveau de pratique des différents sports dans les établissements.

Elle laisse apparaître quatre groupes de disciplines :

- Les sports les plus largement pratiqués : par une proportion importante d'individus dans une proportion importante de structures : *la randonnée pédestre, le vélo (sous toutes ses formes), la natation et dans une moindre mesure le basket ou la pétanque.*
- Les sports présents dans une proportion importante de structures mais pratiqués par un faible nombre de personnes handicapés. Leur progression passe donc par une généralisation de la pratique, soit sous leur forme actuelle, soit après adaptation aux éventuelles conditions particulière de pratique.

Nous y retrouvons le tir à l'arc, les activités équestres et dans une moindre mesure le tennis de table.

À noter : comme indiqué précédemment, les données figurant ci-après reposent sur l'interrogation d'un grand nombre d'établissements mais certaines activités, peu répandues, sont mentionnées par des sous-échantillons limités de structures. Les taux de pratique de ces activités constituent donc des ordres de grandeur empreints d'une marge d'erreur statistique significative et doivent être considérés avec précaution.

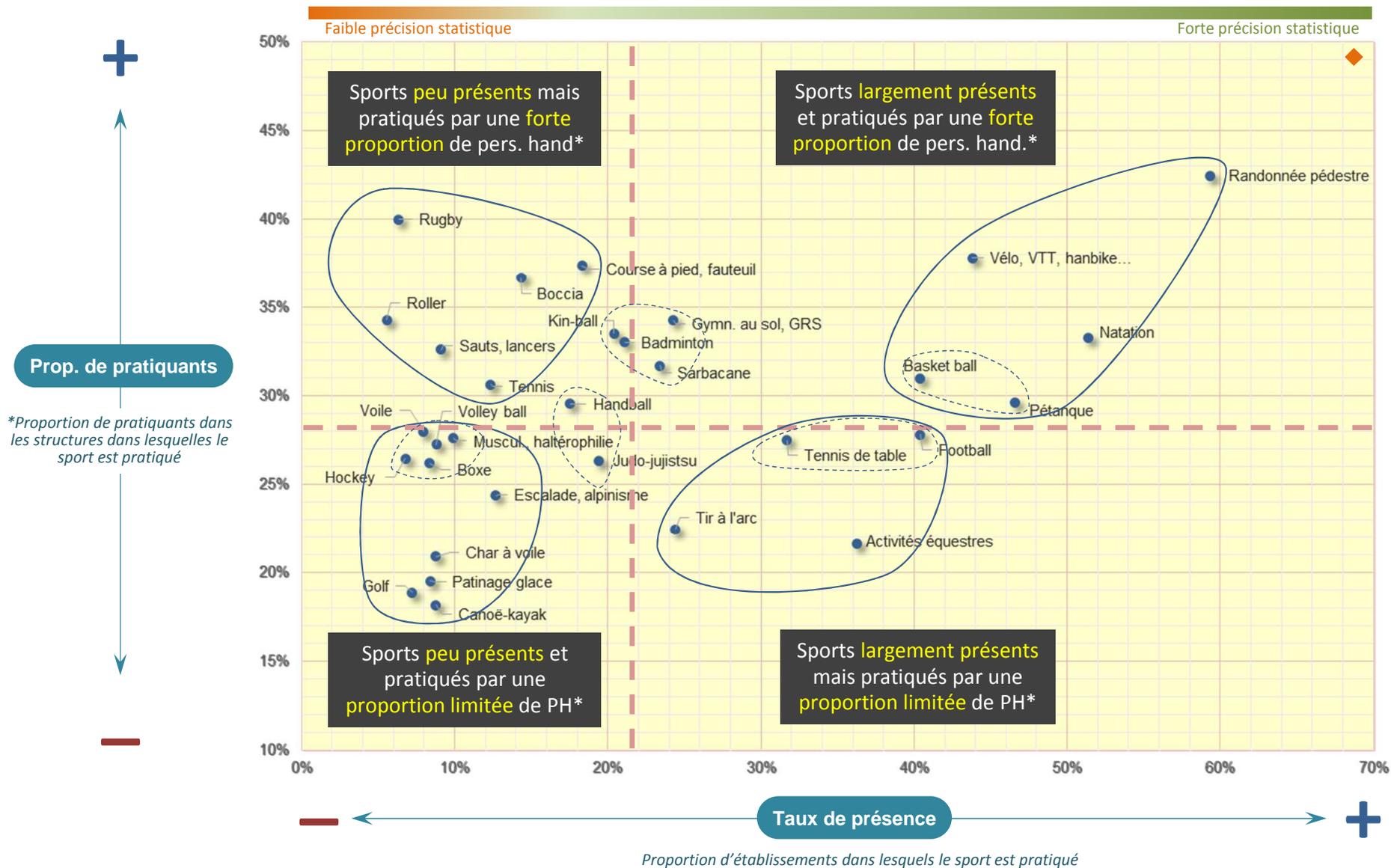
Les sports les moins largement répandus dans les établissements se classent ensuite en deux catégories :

- Ceux pratiqués par une forte proportion d'individus dans les établissements dans lesquels ils sont présents. Un axe à privilégier pour leur développement serait alors d'accroître la proportion de structures dans lesquels ils sont pratiqués : *le rugby, le roller, la boccia, la course à pied...*
- Ceux à l'inverse pratiqués par une minorité de pratiquants. Il s'agit notamment du canoë-kayak, le golf, le patinage sur glace, le char à voile...

Dans le graphique présenté page suivante, seules les activités citées par plus de 14 structures ont été reprises. La précision des résultats est d'autant plus satisfaisante que les activités sont situées à droite du graphique. Pour information, les nombres de structures à partir desquels les taux de présence sont calculés est indiqué à la page précédente.

6) Le croisement : Taux de présence / Proportion de pratiquants

Tous types d'établissements confondus. Sports présents dans 14 structures ou plus



7) Le taux de pratique sportive

Dernier indicateur qui constitue une synthèse des deux premiers : la proportion de pratiquants parmi l'ensemble des personnes handicapées accueillies dans les établissements.

Il correspond au taux de présence du sport présenté précédemment mais exprimé non pas en proportion des établissements mais en proportion des individus.

Cet indicateur donne en ce sens une vision plus juste du niveau de pratique sportive des personnes handicapées.

Il conduit, nous allons le voir, à relativiser l'importance de cette pratique mise en évidence lors de l'analyse réalisée au niveau des établissements.

Cet indicateur étant exprimé en proportion du nombre de personnes handicapées, il convient de le déterminer en tenant compte de la capacité d'accueil des structures. Les résultats exprimés ci-après correspondent donc aux proportions de pratiquants après redressements des résultats par les tailles de structures.

Ces taux de pratique peuvent être déterminés par sport et tous sports confondus.



a) Les taux de pratique par discipline sportive

Le classement des sports par taux de pratique rejoint celui observé lors de l'analyse des taux de présence.

(Détail pour les 46 sports, page suivante)

Nous retrouvons ainsi comme activités les plus largement pratiquées la randonnée pédestre (par près d'un quart des personnes handicapées accueillies dans les établissements), la natation et le vélo (17%), le basket et le football (12%), la pétanque (10%).

Logiquement les résultats obtenus ici sont sensiblement inférieurs à ceux exprimés en proportion des établissements.

La randonnée pédestre par exemple, première activité sportive, est présente dans près de 60% des établissements mais est pratiquée par 23% des personnes handicapées. Soit un taux de présence 2,6 fois supérieur au taux de pratique.

Ces écarts sont encore plus marqués pour la plupart des autres sports les plus répandus : la pétanque (4,3), la natation (3,0), les activités équestres (5,2), le tir à l'arc (5,1)...

À noter : trois précautions doivent être prises lors de la lecture de ces résultats.

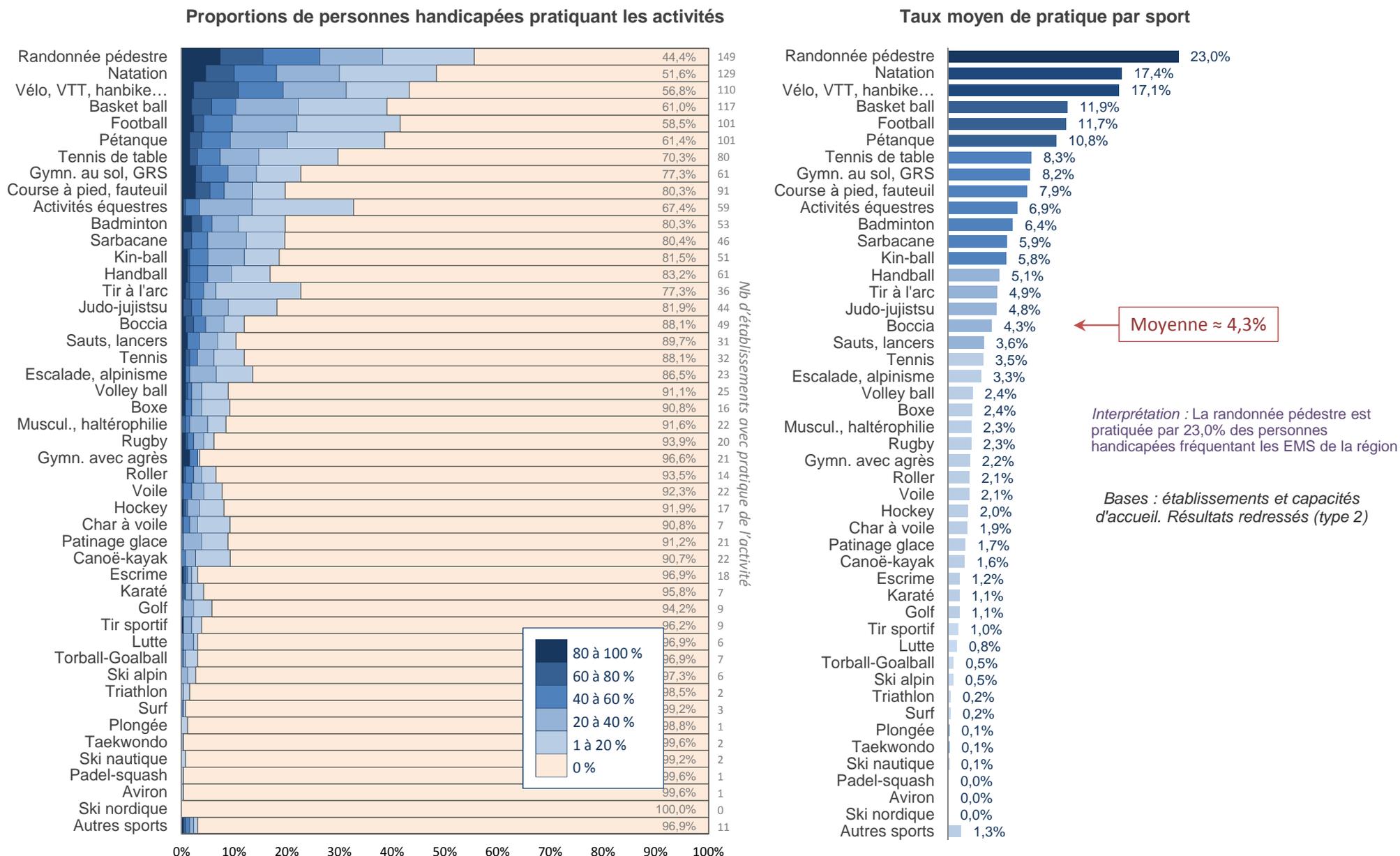
En premier lieu, les taux de pratique étant déterminés à partir des déclarations des structures dans lesquels les sports sont pratiqués, leur précision sera d'autant moins satisfaisante que le taux de présence du sport considéré sera faible.

En second lieu, il convient de garder à l'esprit que les données ayant servi à calculer les proportions de pratiquants ne proviennent pas d'une étude menée auprès des personnes handicapées elles-mêmes (observation terrain ou enquêtes) mais des déclarations des responsables interrogés.

Enfin, pour plus de fiabilité il n'a pas été demandé aux personnes interrogées un pourcentage précis de pratiquants par sport mais un ordre de grandeur à partir d'une échelle à 6 niveaux (voir page suivante). Les taux de pratique moyens ont été calculés à partir de ces données.

Les 20 sports les plus répandus	Taux de présence	Taux de pratique	Taux de présence / Taux de pratique
Randonnée pédestre	59%	23%	2,6
Natation	51%	17%	3,0
Pétanque	47%	11%	4,3
Vélo, VTT, handbike...	43%	17%	2,5
Basket ball	41%	12%	3,4
Football	40%	12%	3,4
Activités équestres	36%	7%	5,2
Tennis de table	31%	8%	3,7
Tir à l'arc	25%	5%	5,1
Gymnastique au sol, GRS	24%	8%	2,9
Sarbacane	23%	6%	4,0
Kin-ball	21%	6%	3,6
Badminton	20%	6%	3,2
Judo-jujitsu	19%	5%	4,0
Course à pied, fauteuil	18%	8%	2,3
Handball	18%	5%	3,4
Boccia	14%	4%	3,3
Tennis	12%	3%	3,5
Escalade, alpinisme	12%	3%	3,8
Musculation, haltérophilie	10%	2%	4,1

a) Les taux de pratique par disciplines sportives (avec prise en compte de la taille des structures)



Interprétation : la randonnée pédestre est pratiquée par aucune personne handicapée (0%) dans 44,4% des établissements.

b) Des différences significatives entre les types de structures

Les spécificités des différents types d'établissements mises en évidence lors de l'analyse des taux de présence apparaissent plus nettement encore avec les taux de pratique.

En guise d'exemple, nous présentons, page suivante, les taux de pratique par sport propres à deux types d'établissements :

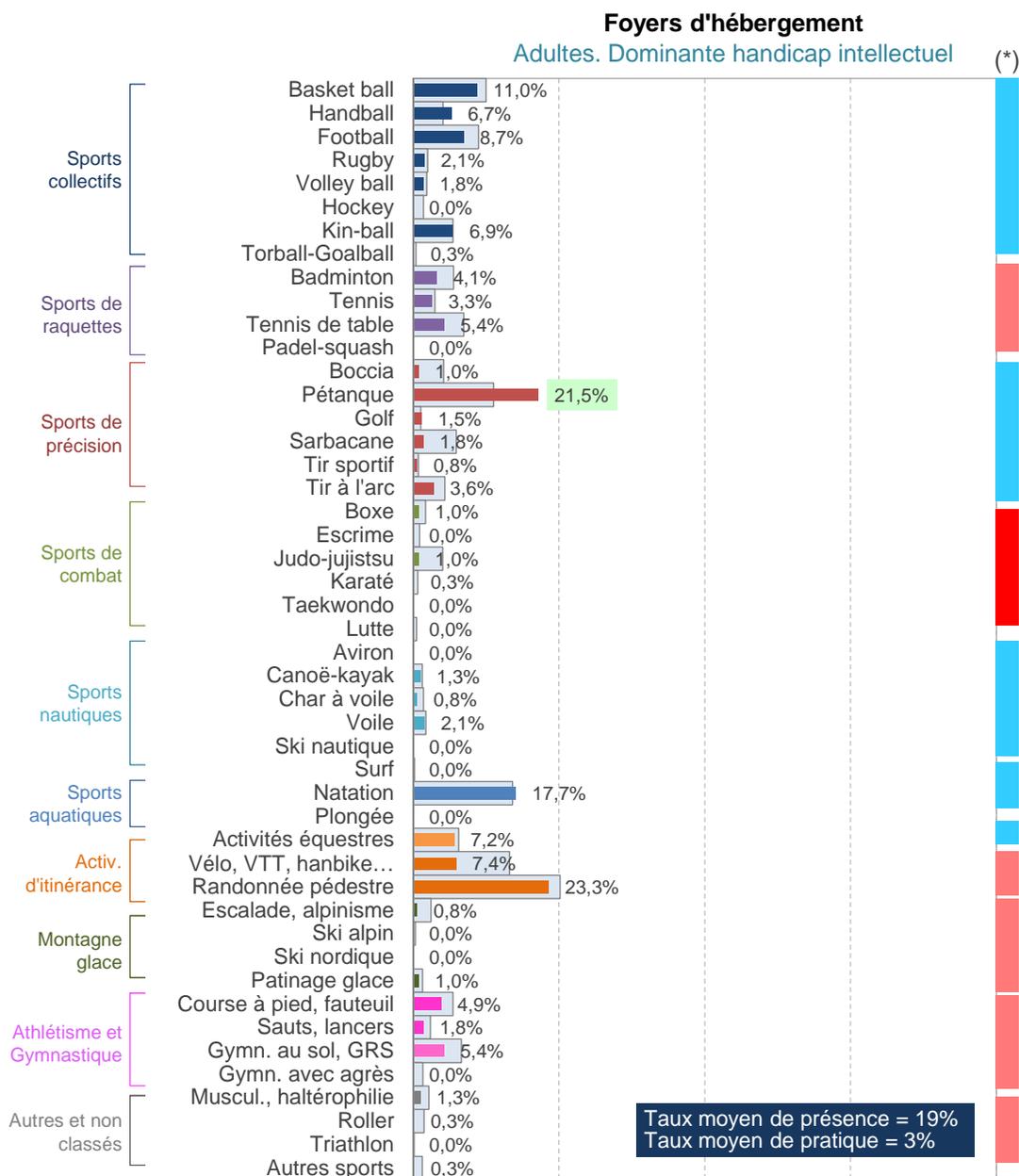
- Les foyers d'hébergement pour adultes handicapés.
- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillant des enfants et des adolescents.

Il en ressort une visualisation très claire de l'importance des niveaux de pratique dans les ITEP pour toutes les catégories de sports et plus particulièrement les sports collectifs, les sports de combat, les sports de raquettes, l'athlétisme et la gymnastique.

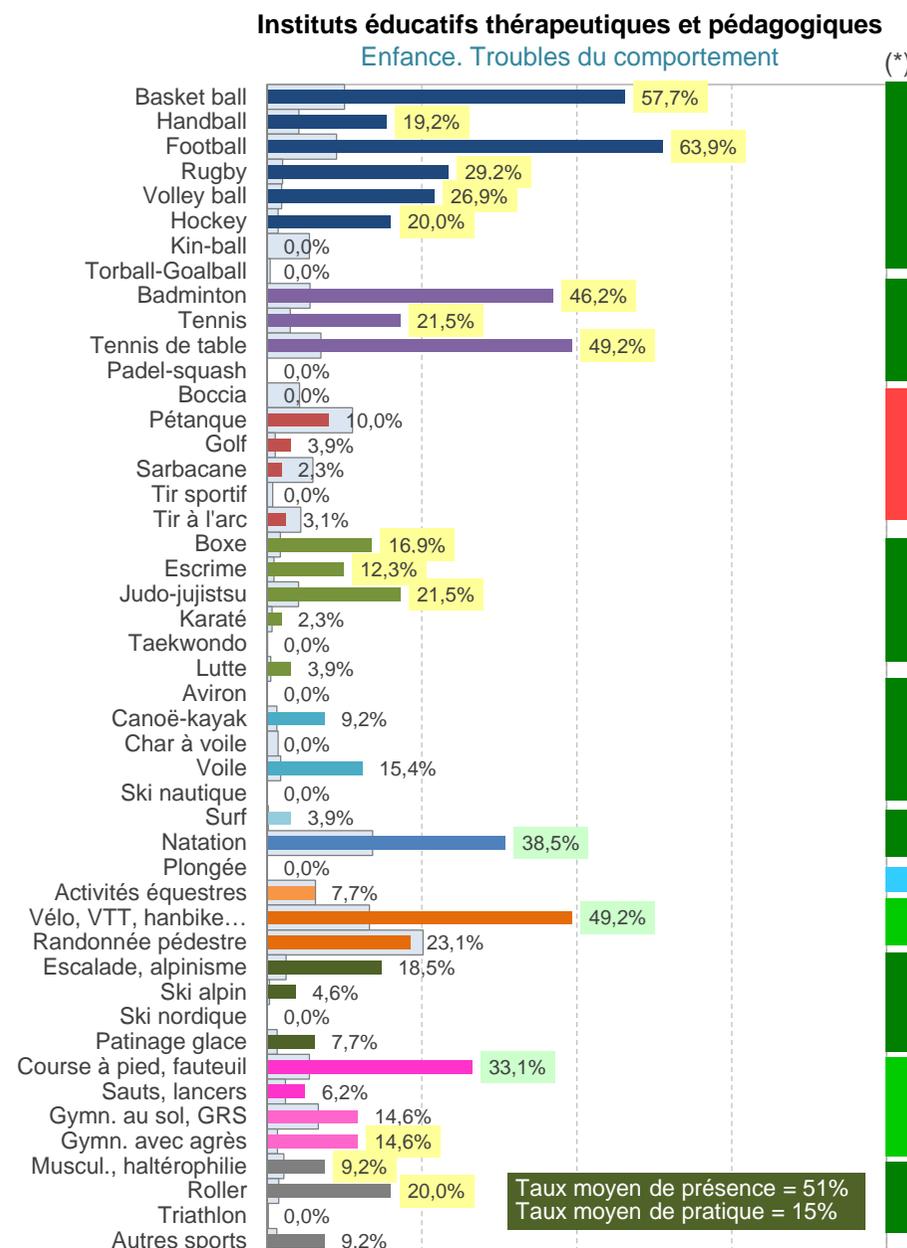
Ressort également la polarisation de la pratique dans les foyers d'hébergement autour de trois principales activités qui enregistrent en outre des taux de pratique mesurés (18 à 23%) : la randonnée pédestre, la natation et la pétanque.

b) Des différences significatives entre les types de structures

Cf. annexe 2 : notice de lecture des graphiques



Interprétation : 11,0% des personnes handicapées accueillies en foyer d'hébergement pratiquent le basket ball



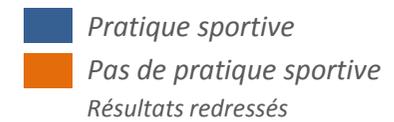
Interprétation (encadré du bas) : en moyenne les différents sports sont pratiqués dans 51% des ITEP et par 15% des personnes handicapées qu'ils accueillent

c) Le taux de pratique sportive global

L'analyse en termes de taux de pratique rend compte d'une réalité plus mesurée que celle mise en évidence à partir des taux de présence.

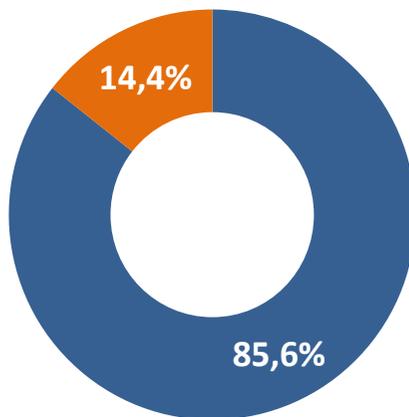
La présence d'une pratique sportive en établissement dans la région a en effet été estimée à 85% des structures soit 81% des places disponibles si l'on tient compte de leur capacité d'accueil.

La prise en compte de la proportion effective de pratiquants ramène cette réalité à un niveau inférieur d'environ 20 points avec un taux global de pratique d'environ 62 %.



En % des établissements (rappel)

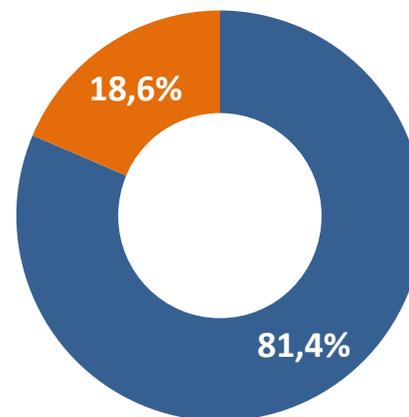
Proportion d'établissements avec pratique sportive



Interprétation : une pratique sportive est observée dans 85,6% des 610 structures de la région

En % des places d'accueil (rappel)

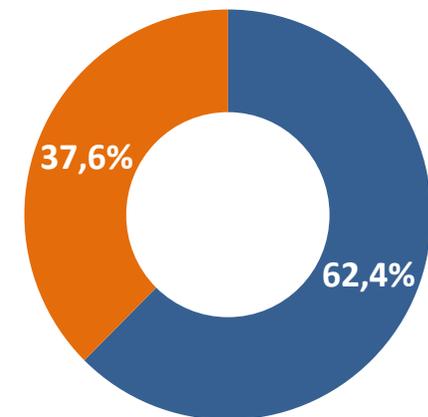
Proportion des capacités d'accueil avec présence d'une pratique sportive
Avec prise en compte de la taille des Ets



Interprétation : les structures dans lesquelles une pratique sportive est observée représentent 81,4% des capacités d'accueil de la région

En % des individus

Proportion de personnes handicapées pratiquant ayant une activité sportive
Avec prise en compte de la taille des Ets



Interprétation : 62,4% des personnes handicapées accueillies dans les EMS de la région ont une pratique sportive

8) Le temps d'activité, un indicateur de l'intensité de la pratique

Les trois indicateurs précédents avaient pour objet de mesurer un niveau global de présence et de pratique sportive. Nous avons pu apprécier l'importance relative des différents sports et les écarts pouvant exister entre les types d'établissements.

Un autre paramètre important à prendre en compte est celui de l'intensité de cette pratique sportive.

Deux paramètres permettant de l'apprécier ont été abordés dans l'étude. Le premier, nous le verrons ultérieurement, fait référence aux logiques de pratique (loisirs, santé, entraînement...). Le deuxième que nous allons aborder à présent concerne les durées estimées de pratique.

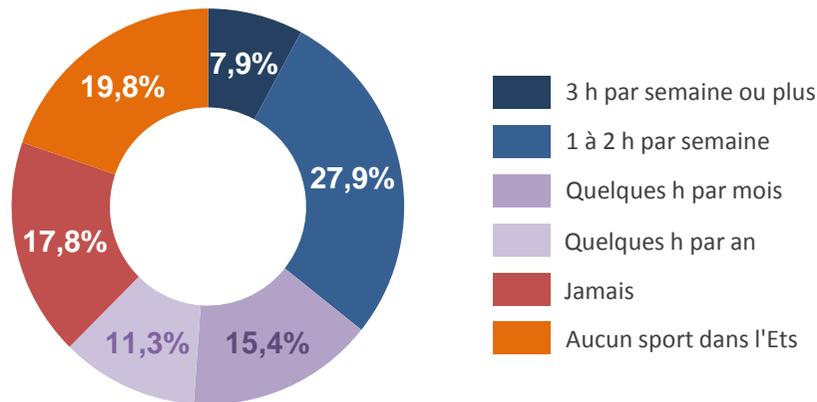
Les 62% de pratiquants peuvent ainsi être répartis en deux catégories :
 - Ceux qui pratiquent une heure par semaine ou plus : 36%.
 - Ceux qui pratiquent moins d'une heure par semaine : 27%.

Le taux global de pratique, estimé à 62% des personnes en situation de handicap, est ainsi ramené à 36% si l'on introduit une durée minimale de pratique d'une heure par semaine.



Nombre d'heures de pratique sportive

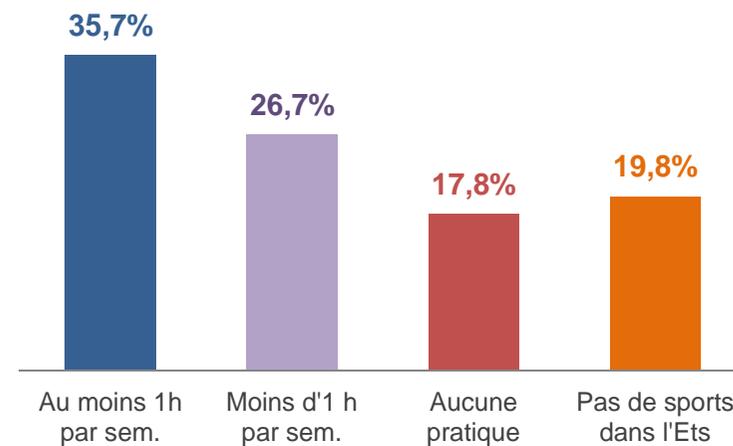
En % des personnes handicapées. Avec prise en compte de la taille des établissements. Après redressement (type 2)



Interprétation : 7,9% des personnes handicapées accueillies dans les EMS de la région pratiquent 3h de sport par semaine ou plus

Nombre d'heures de pratique sportive. Recodage

En % des personnes handicapées. Avec prise en compte de la taille des établissements. Après redressement (type 2)



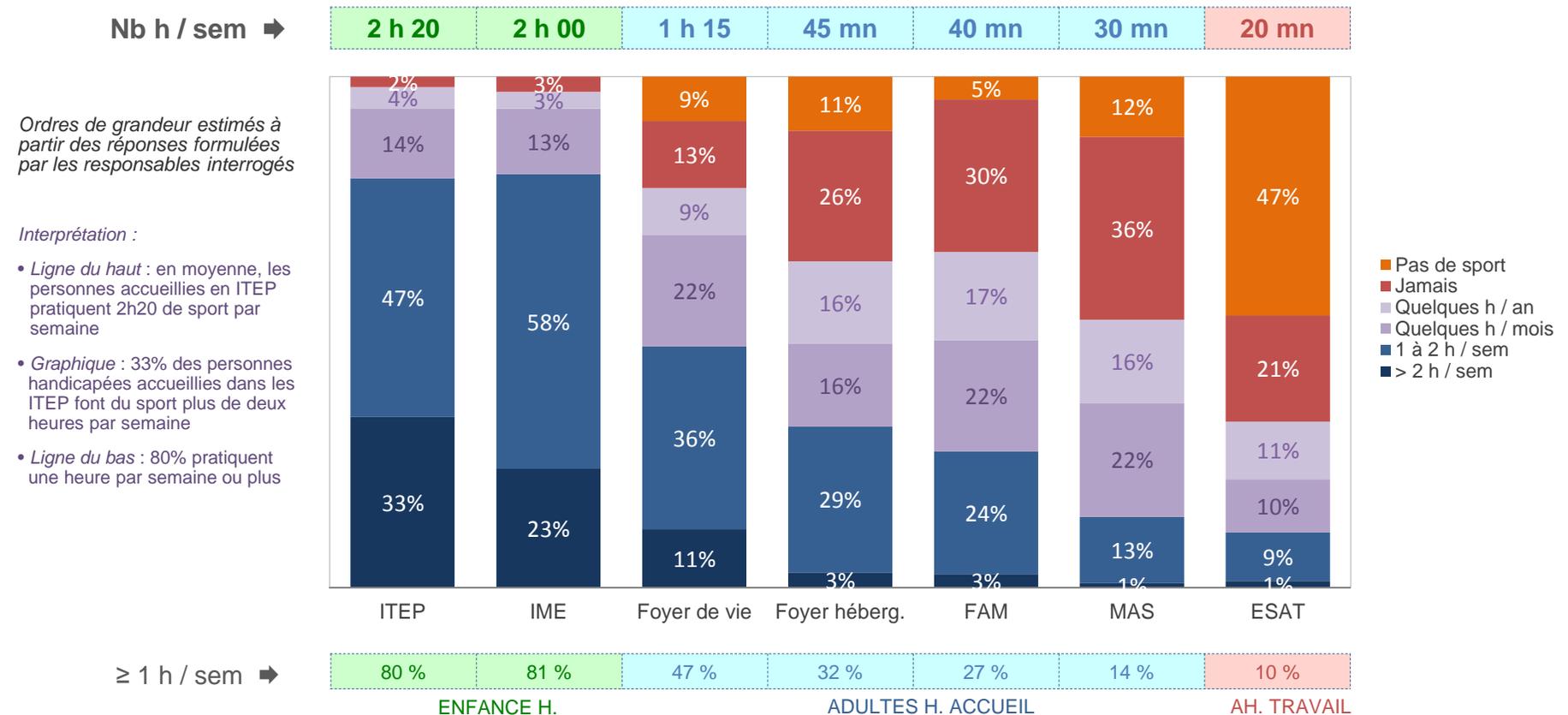
9) Temps de pratique sportive et types d'établissements

Les différences dans la pratique sportive observées précédemment entre les types d'établissements apparaissent logiquement ici au niveau des temps de pratique.

Ces derniers sont très significativement supérieurs à la moyenne dans les établissements pour l'enfance handicapée. 80% des publics qui y sont accueillis font au moins une heure de sport par semaine contre environ 30% en moyenne dans les établissements pour adultes.

C'est dans les ITEP que ce taux de pratique est le plus élevé avec une proportion particulièrement importante de personnes pratiquant plus de deux heures par semaine : 33%.

Dans les structures pour adultes la pratique est plus soutenue dans les foyers de vie et plus limitée dans les maisons d'accueil spécialisées et les ESAT.



B - LES LOGIQUES DE LA PRATIQUE SPORTIVE

- Quel est le poids des différentes logiques de pratique (occupationnelle, sport-loisirs, entraînement...) ?
- Observe-t-on des différences entre les différents types d'établissements ?
- Quels sports sont les plus associés aux différentes logiques de pratique ?

1) Les logiques retenues pour l'analyse

Quatre logiques de pratique ont été retenues dans le cadre de l'étude :

- La logique "occupationnelle" : le sport sert de support à la pratique d'une activité, au même titre que les autres (activités culturelles ou artistiques, jeux...). Le niveau technique peut être faible et les temps de pratique courts.
- La logique "sport-loisirs" : la pratique est motivée par la recherche du plaisir, voire du divertissement. L'intensité de la pratique peut être soutenue et le niveau technique élevé mais la progression technique et la recherche de la performance sont secondaires.
- La logique "sport-santé" : la finalité est davantage la recherche du bien-être, la volonté de se maintenir en forme, de prévenir les problèmes de santé. Comme précédemment, l'objectif n'est pas centré sur la performance sportive ou les résultats.

- La logique "entraînement" : la dominante est ici clairement sportive avec la recherche d'une progression technique et de performances sportives. Généralement la pratique est ici plus régulière et les temps d'activité plus importants.

D'autres logiques comme celles plus axées sur la rééducation ou la socialisation n'ont pas été retenues. La première pour éviter les confusions avec la dimension médicale de certaines activités et la seconde car trop transversale. Cette dimension socialisation est en effet sous-jacente à plusieurs logiques déjà mentionnées : la logique occupationnelle, la logique sport-loisirs...

Afin de s'assurer de la bonne perception du sens des différentes logiques, une définition a été proposée aux personnes interrogées dans le cadre de l'enquête

Logiques	Dominante	Caractéristiques
Occupationnelle	Pratique d'une activité	Niveau technique faible ou nul. Pas de progression technique Le temps de pratique peut être court
Sport-loisirs	Plaisir, distraction	Divertissement actif. Le niveau technique peut être élevé mais la progression technique et la recherche de performances sont secondaires
Sport-santé	Bien-être, forme	Recherche des apports découlant de la pratique. Les niveaux techniques et intensités de pratique peuvent être variables
Entraînement	Sport	Activité avec recherche de progression technique, de performances sportives. Temps d'activité plus important. Fréquence plus régulière

2) Importance relative des logiques de pratique

En proportion des établissements

Les établissements mentionnent en premier lieu la présence d'une pratique orientée sport-loisirs. Elle est présente dans 90% des établissements proposant des activités sportives (77% de l'ensemble).

Vient ensuite la logique sport-santé, citée par les deux tiers des structures avec pratique sportive.

Les deux dernières logiques de pratique sont mentionnées par moins de la moitié des structures et se situent à des niveaux assez voisins :

- La logique occupationnelle : près d'une structure avec pratique sportive sur deux.

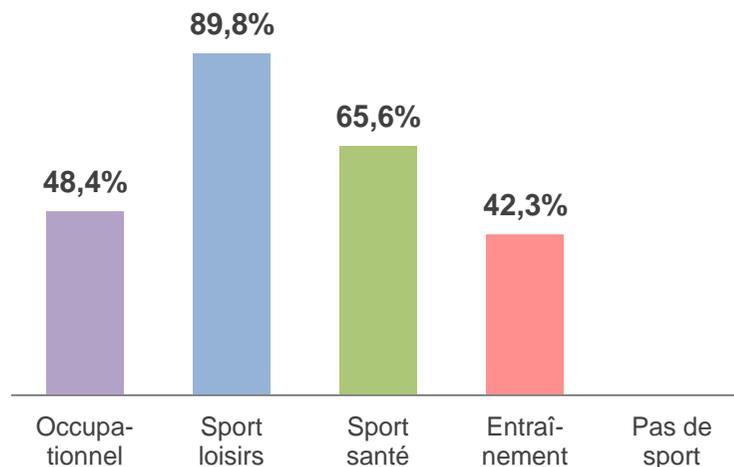
- L'entraînement : 42 % des structures avec une pratique sportive soit 36% de l'ensemble des établissements.

La recherche d'une progression technique et de performances caractérise ainsi l'activité sportive de certaines personnes handicapées dans plus du tiers des établissements médico-sociaux de la région.

Proportion de structures mentionnant les différentes logiques de pratique
En % des établissements. Résultats redressés

Auprès des structures avec pratique sportive

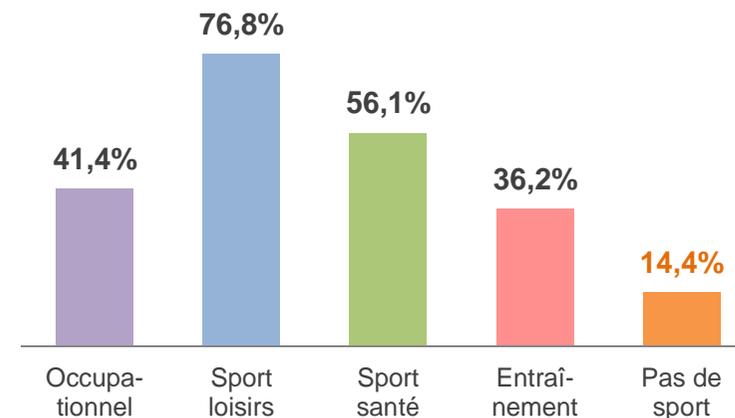
Base : 215.



Interprétation : 48,4% des structures avec pratique sportive indiquent la présence d'au moins un sport pratiqué à titre occupationnel

Auprès de l'ensemble des structures

Après prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : une pratique sportive à titre occupationnel est observée dans 41,4% de l'ensemble des établissements (avec ou sans pratique sportive)

3) Ventilation des logiques de pratique mentionnées

En proportion des logiques mentionnées

Les personnes interrogées ont été invitées à indiquer la ou les formes de pratique associées aux différents sports pratiqués. 2300 logiques de pratique ont ainsi été associées aux 1700 activités sportives citées dans le cadre de l'enquête.

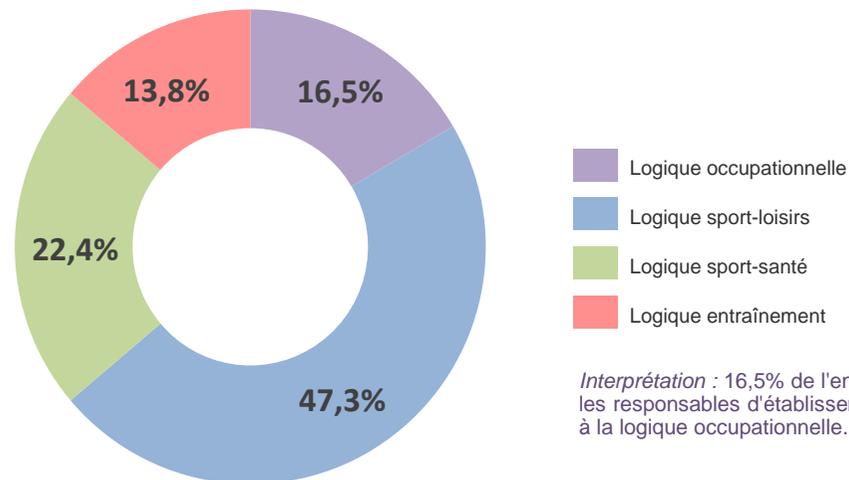
Une autre manière de caractériser l'importance relative des différentes logiques de pratique consiste ainsi à exprimer leur poids dans l'ensemble des logiques citées.

Ainsi, près d'une logique mentionnée sur deux (47%) relève du sport-loisirs. Un peu plus d'un cinquième du sport-santé.

70 % des formes de pratique citées concernent donc le sport-loisirs et le sport-santé.

Les 30% restants se partagent entre logiques occupationnelle et entraînement

Répartition des logiques mentionnées
En % des réponses. Résultats redressés



Interprétation : 16,5% de l'ensemble des logiques citées par les responsables d'établissements interrogés font référence à la logique occupationnelle.

4) Les logiques de pratique par type d'établissements

En proportion des logiques mentionnées

Si les types établissements se différencient les uns des autres au niveau de l'importance de la pratique sportive ou des types de sports proposés, ils se caractérisent également par les logiques avec lesquelles ces sports sont pratiqués.

En guise d'exemple, c'est dans les ITEP qui accueillent un public d'enfants et d'adolescents que la pratique de type "entraînement" est la plus répandue : près une logique de pratique citée sur trois.

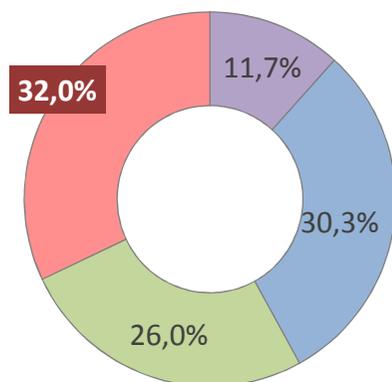
Cette sur-représentation se fait notamment au détriment du sport-loisirs, certes important mais nettement moins représenté (-17 pts).

A l'inverse, dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés, c'est la logique sport-loisirs qui prédomine fortement (+13 pts) alors que la pratique semble moins orientée vers le sport-santé (-8 points).

Troisième exemple : les FAM dans lesquels, à l'inverse des foyers d'hébergement, le sport-santé est fortement sur-représenté (+ 8 pts) alors que la logique d'entraînement apparaît comme marginale.

Ces spécificités, à relier à celles mises en évidence précédemment au niveau des sports proposés, doivent assurément être prises en compte lors de la formulation des plans d'action destinés au développement de la pratique sportive dans les établissements.

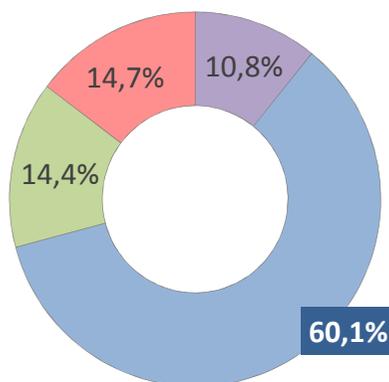
Instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques (*enfance handicapée*)



Base : 12 structures sur 23

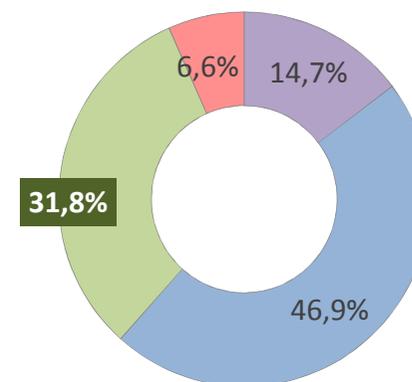
Interprétation : idem page précédente

Foyers d'hébergement (*adultes handicapés*)



Base : 37 structures sur 97

Foyers d'accueil médicalisés (*adultes handicapés*)



Base : 25 structures sur 62

Logique occupationnelle
 Logique sport-loisirs
 Logique sport-santé
 Logique entraînement

5) Les logiques de pratique par sport

Une analyse des logiques de pratique peut être réalisée au niveau des différents sports ou familles de sports pratiqués.

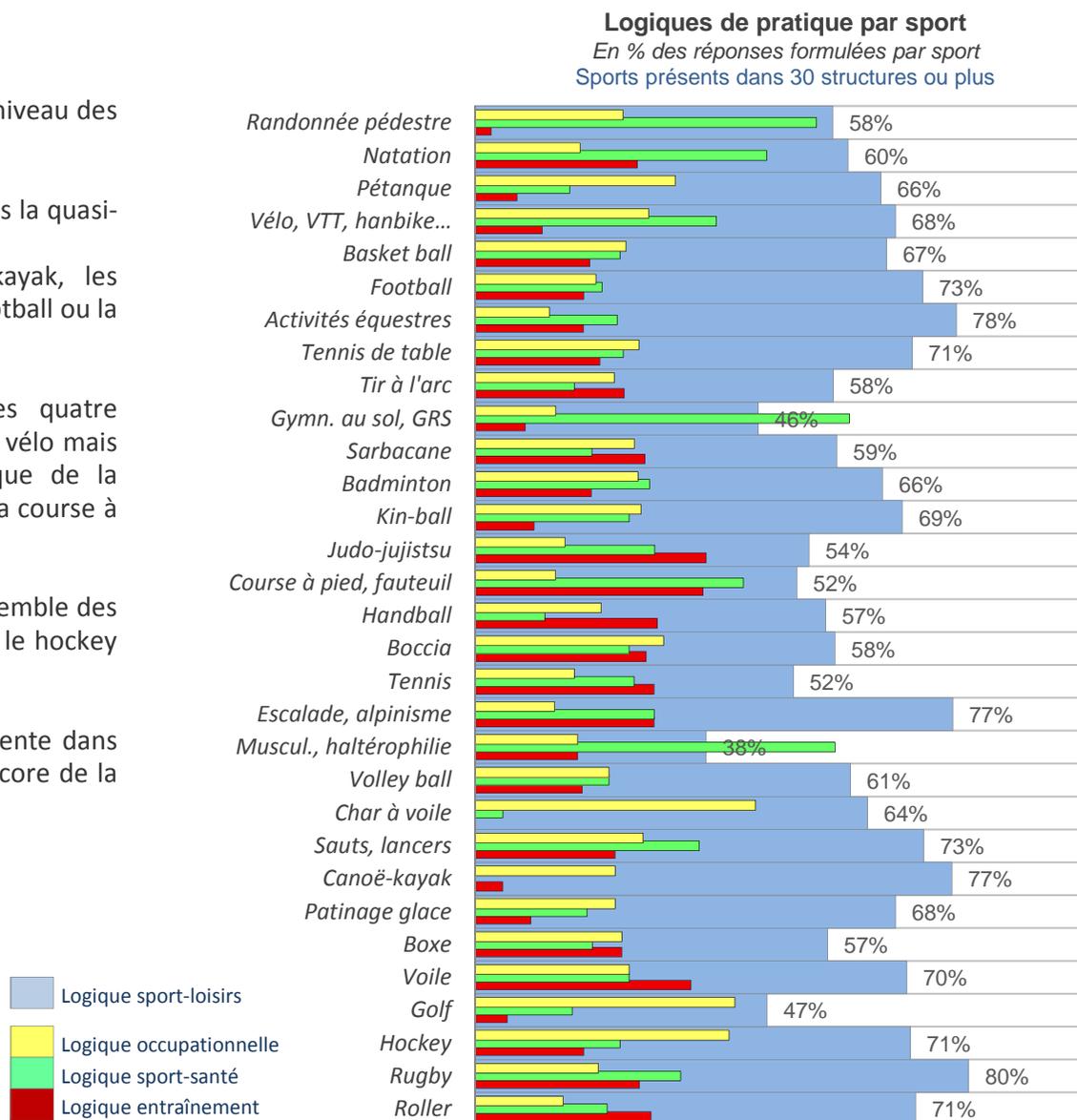
Premier constat : la large prédominance du sport-loisirs dans la quasi-totalité des disciplines.

Il est particulièrement sur-représenté dans le canoë-kayak, les activités équestres, le patinage à glace, le char à voile, le football ou la pétanque.

La dimension sport-santé est présente dans trois des quatre principaux sports : la randonnée pédestre, la natation et le vélo mais elle est particulièrement sur-représentée dans la pratique de la musculation et de l'haltérophilie, de la gymnastique, et de la course à pied ou en fauteuil.

La logique occupationnelle présente peu ou prou dans l'ensemble des disciplines l'est plus fortement dans le golf, le char à voile, le hockey et la pétanque.

Enfin la dimension entraînement est particulièrement présente dans la pratique du handball, du judo, de la course à pied ou encore de la voile.



Interprétation : 58% des structures dans lesquelles la randonnée pédestre est pratiquée mentionnent qu'elle l'est, entre autres, dans une logique sport-loisirs.

C - L'OFFRE D'ACTIVITÉ SPORTIVE

- Les modalités de l'offre d'activités sportives (à l'année, dans le cadre de sorties...)
- Focus sur les propositions d'activité sportive à l'année
- Les propositions d'activité dans des clubs extérieurs

1) Les modalités de l'offre de pratique des activités sportives

Premier critère retenu la nature de l'offre d'activité des structures : la manière dont ces activités sont proposées.

Quatre grands scénarios ont été retenus car représentatifs de logiques et démarches spécifiques :

- La présence de séances régulières à l'année, considérée comme la forme la plus aboutie de proposition d'activités car la plus susceptible de permettre la présence d'une réelle pratique et de répondre aux attentes de progression technique. Elles sont les plus symptomatiques de la présence d'une pratique sportive organisée et pérenne dans les établissements.
 - Les séances régulières proposées durant une partie de l'année seulement. Cette limitation dans la durée de l'offre de pratique peut résulter du choix ou des contraintes des établissements mais aussi du caractère saisonnier de certaines activités comme les sports de neige ou bon nombre d'activités nautiques.
 - L'organisation de sorties. Ce type de proposition va dans le sens de plusieurs objectifs formulés à l'endroit des activités sportives (et plus largement des activités éducatives) : intensifier la pratique à l'extérieur des établissements et notamment avec des personnes valides, favoriser les rapprochements et partenariats entre les structures médico-sociales et les autres types d'acteurs présents sur le territoire (en l'occurrence ici, les clubs et associations sportives)...
- Du fait des contraintes liées à leur organisation (notamment en matière de logistique et de sécurité) la présence de sorties (à la journée et surtout en séjour) peut constituer en outre un indicateur de l'importance accordée aux activités sportives par les établissements.
- Les deux types de sorties, à la journée ou sur plusieurs jours, qui renvoient à des niveaux différents d'organisation ont été différenciés dans le cadre de l'enquête.
- Enfin, les séances d'activité non programmée, proposées de manière spontanée à la demande des personnes accueillies, des circonstances ou des opportunités.

1) Les modalités de l'offre de pratique des activités sportives

La forme de proposition d'activité sportive la plus largement répandue est la programmation de séances régulières sur l'ensemble de l'année. Elle est présente dans la grande majorité des structures : 72% de l'ensemble des établissements, 84% de ceux dans lesquels une pratique sportive existe.

Ce résultat atteste l'existence d'une offre réelle d'activité sportive dans les établissements médico-sociaux.

Associées propositions d'activités périodiques ou saisonnières, la présence de séances régulières est observée dans 91% des structures proposant des activités sportives.

Deuxième scénario : la pratique dans le cadre de sorties. Elles est également très répandue puisque proposée dans la moitié des établissements (60% de ceux avec pratique sportive). Il s'agit principalement de sorties à la journée, plus rarement de sorties de plusieurs jours (une structure avec pratique sportive sur cinq).

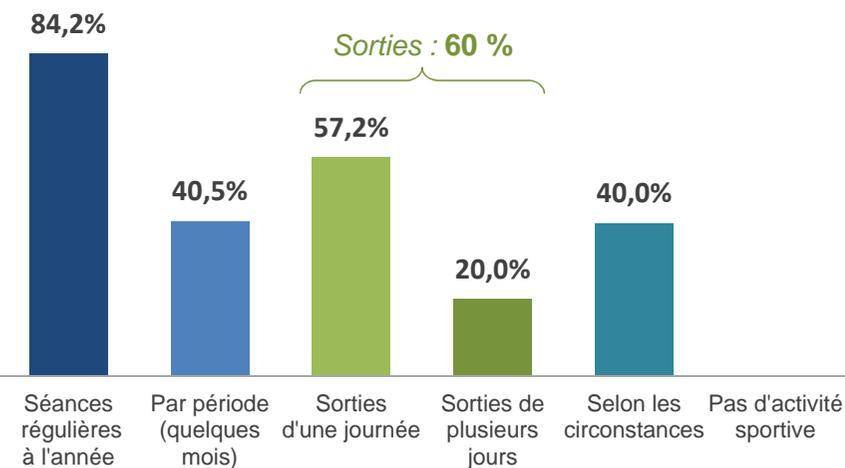
Parallèlement à ces propositions structurées et organisées, il existe toutefois une pratique spontanée, proposée en fonction des circonstances dans un tiers des établissements de la région (40% des structures avec pratique sportive).

Les modalités de l'offre de pratique sportive

En % des établissements. Après redressement

Auprès des structures avec pratique sportive

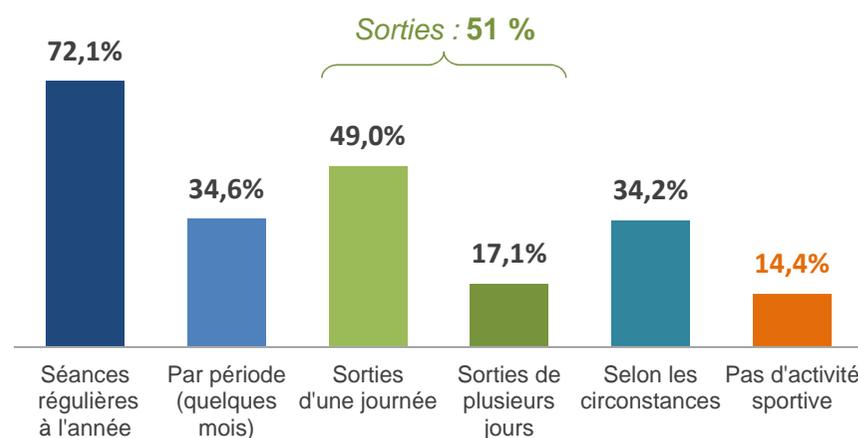
Base : 215.



Interprétation : 84,2% des structures avec pratique sportive proposent des séances régulières de sport à l'année

Auprès de l'ensemble des structures

Après prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 72,1% de l'ensemble des structures proposent des séances régulières de sport à l'année

2) Les modalités de l'offre de pratique par type de structures

Les séances régulières à l'année restent la principale forme de proposition d'activité dans tous les types de structures.

C'est dans les structures pour l'enfance handicapée que les modalités sont les plus diversifiées : *séances régulières à l'année ou de manière périodique (pour plus d'une structure sur deux), sorties à la journée ou en séjour...*

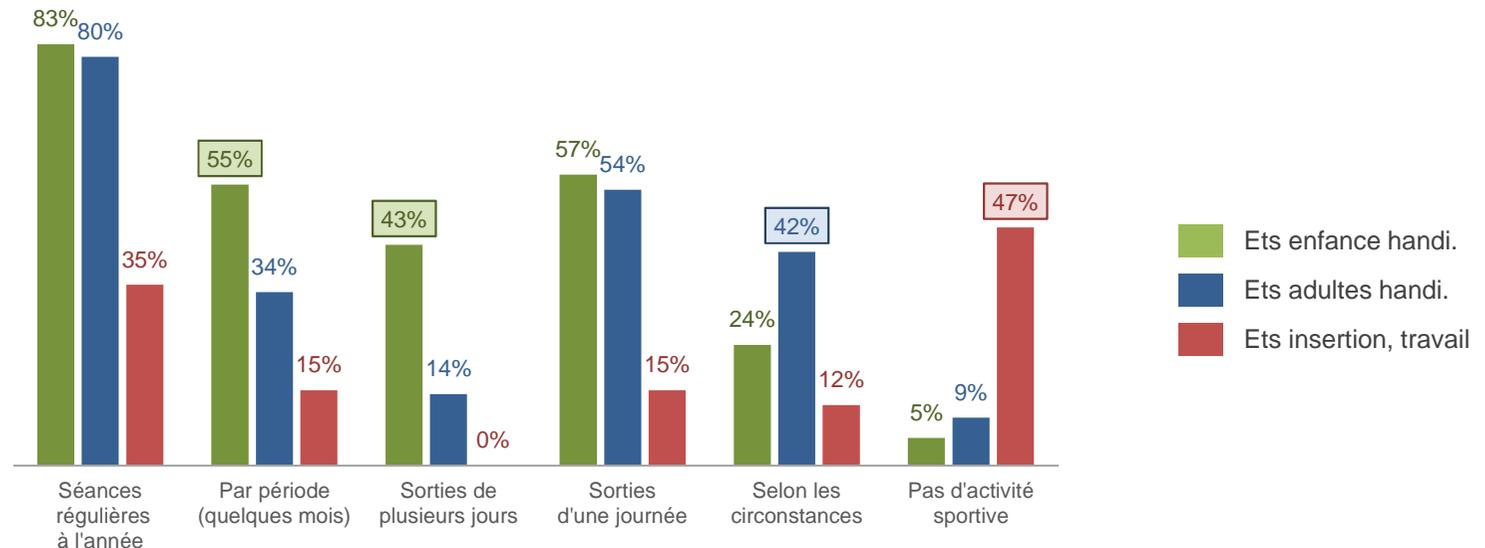
Les établissements pour adultes handicapés se caractérisent quant à eux par l'importance des séances non programmées, proposées au pied levé selon les circonstances (présentes dans plus de la moitié des MAS et des foyers d'hébergement).

Une expression des résultats en proportion des établissements proposant des activités sportives donne une plus juste mesure de l'importance des séances régulières dans les établissements d'insertion par le travail présentes dans deux structures sur trois.

En % des structures avec pratique sportive

	Séances à l'année	Par période	Sorties journée	Sorties plus. jours	Selon les circonst.
Ets pour enfance hand.	88%	58%	46%	60%	25%
Ets pour adultes hand.	89%	38%	15%	60%	46%
Ets insertion, travail	67%	28%	0%	28%	22%

Répartition des types de propositions d'activité
En % des structures. Comparatif trois types d'Ets



Interprétation :

83% des structures accueillant des enfants et adolescents handicapés proposent des séances régulières de sport à l'année

Toutes les structures sont prises en compte : qu'elles proposent ou non du sport

Résultats encadrés = spécificités significatives

3) Les sports sur-représentés par type d'offre de pratique

La question sur les modalités d'offre d'activités a été posée pour chacun des sports présents dans les établissements.

Nous allons ci-après mettre en évidence les disciplines sportives qui caractérisent le plus (et le moins) chacune des formes de propositions d'activité.

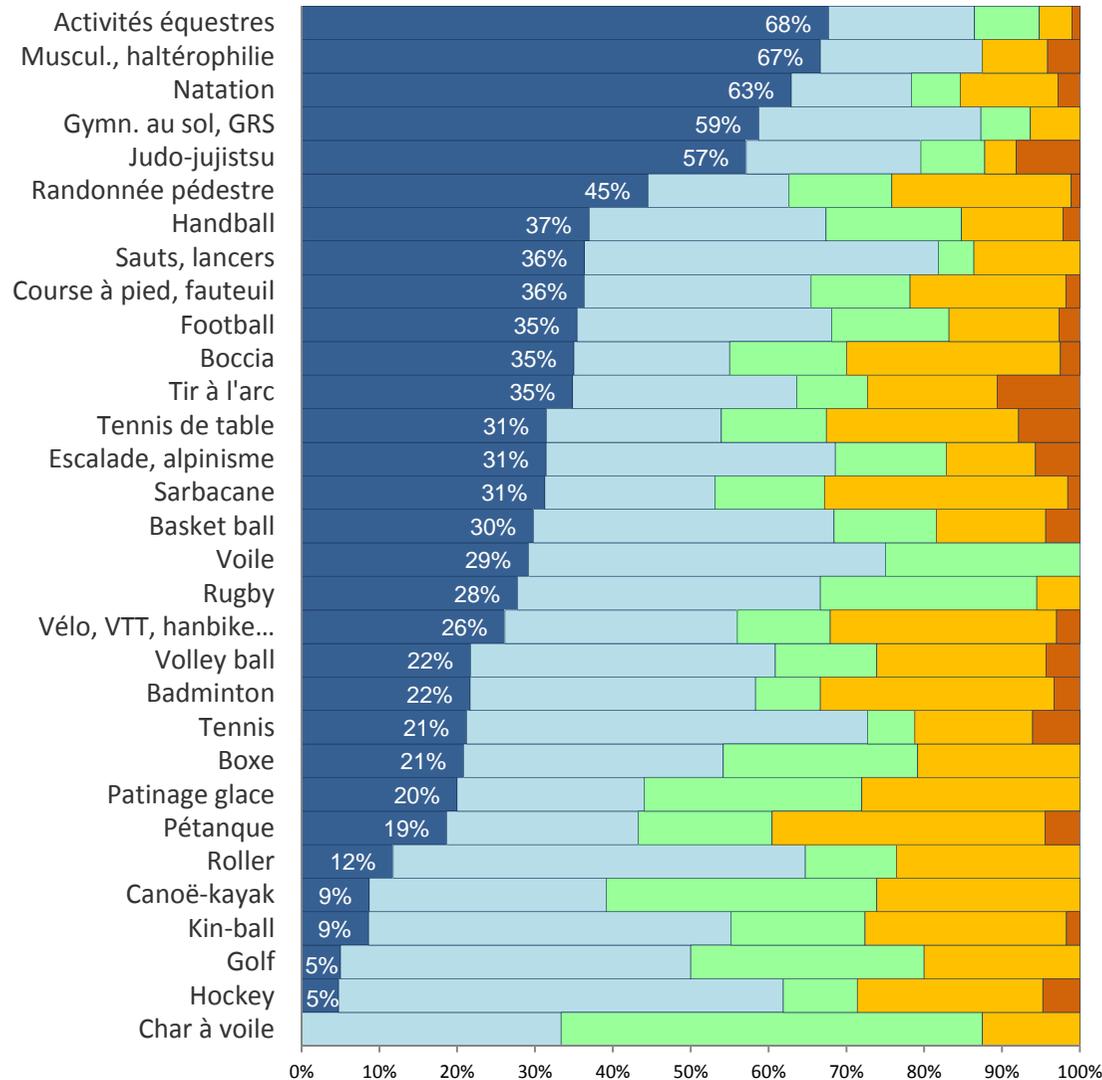
Quatre scénarios sur les cinq initiaux ont été proposés dans le cadre de cette approche par sport :

- 1/ Les séances régulières à l'année
- 2/ Les séances régulières pendant une période de l'année
- 3/ Les sorties (à la journée ou sur plusieurs jours)
- 4/ L'absence de programmation particulière (proposition spontanée)

a) Les sports proposés régulièrement à l'année

Modalités de l'offre sportive par discipline

En % des modalités citées par sport. Résultats redressés. Sports cités par 14 Ets ou plus

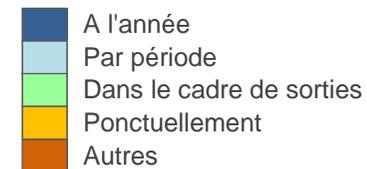


Sports pour lesquels la pratique à l'année est la plus sur-représentée :

- Activités équestres
- Musculation, haltérophilie
- Natation
- Gymnastique au sol
- Judo
- Randonnée pédestre...

Sports pour lesquels la pratique à l'année est la plus sous-représentée :

- Char à voile > sorties
- Hockey > périodique
- Golf > périodique
- Kinball > périodique
- Canoë-kayak > périodique ou sorties
- Roller... > périodique

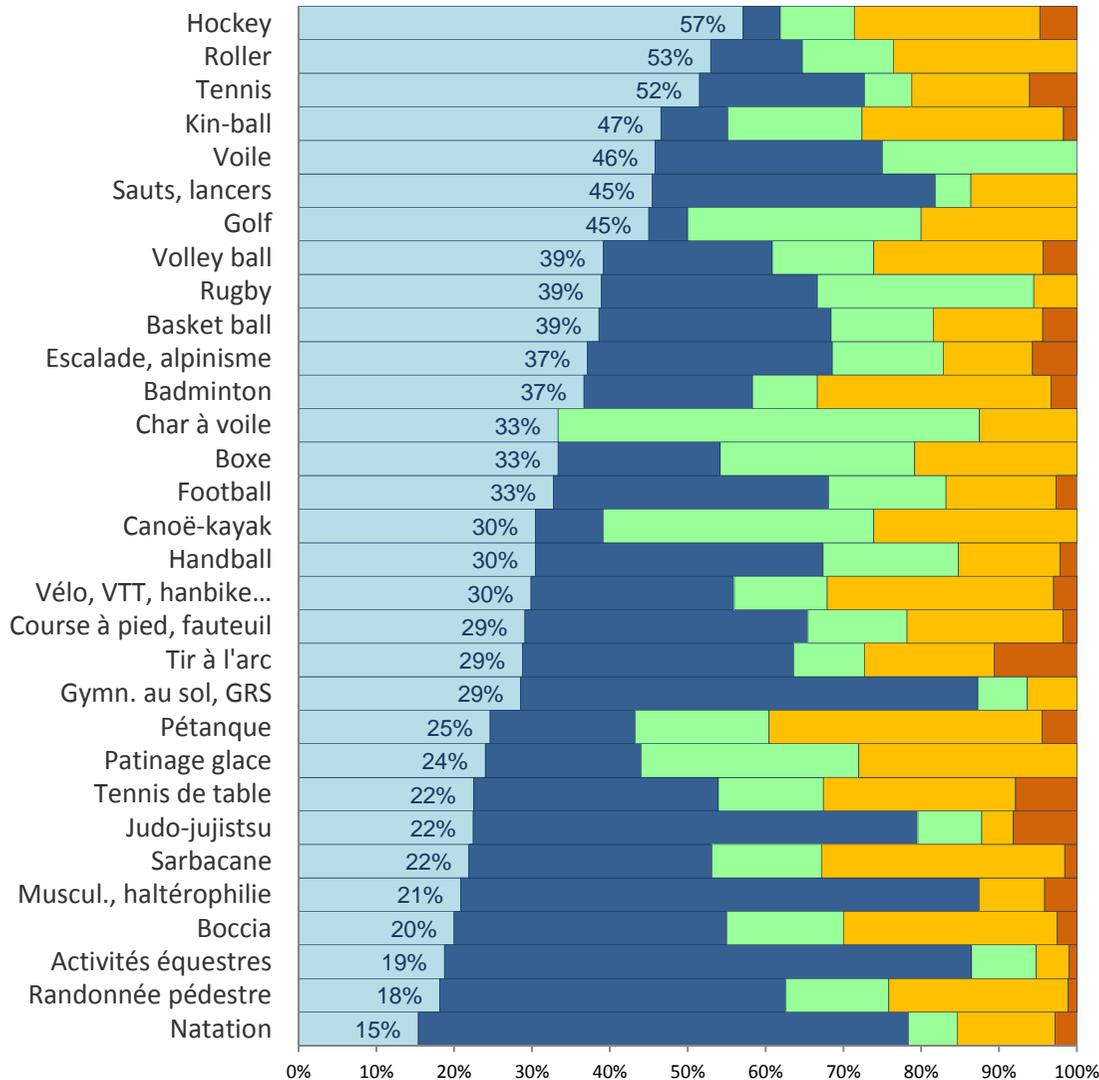


Interprétation : 68% des modalités de pratique citées par les structures concernant les activités équestres font référence à une pratique régulière à l'année

b) Les sports proposés périodiquement

Modalités de l'offre sportive par discipline

En % des modalités citées par sport. Résultats redressés. Sports cités par 14 Ets ou plus

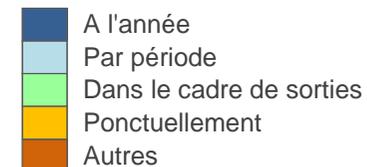


Sports pour lesquels la pratique périodique est la plus sur-représentée :

- Hockey
- Roller
- Tennis
- Kin-ball
- Voile
- Sauts, lancers
- Golf...

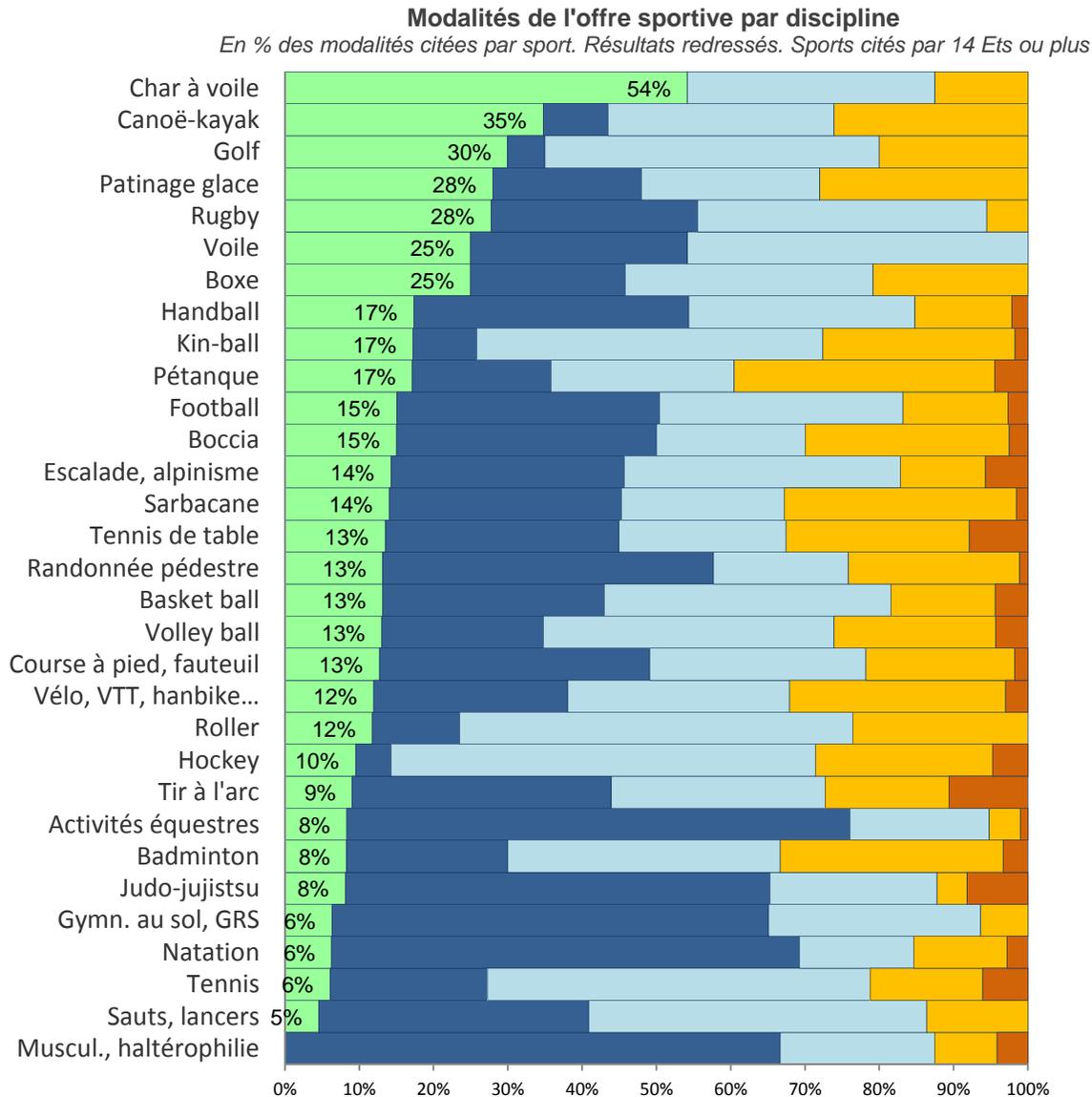
Sports pour lesquels la pratique périodique est la plus sous-représentée :

- Natation > année
- Randonnée pédestre > année
- Activités équestres > année
- Boccia > année ou ponctuel
- Musculation, haltérophilie > année
- Sarbacane > année ou ponctuel
- Judo... > année



Interprétation : 57% des modalités de pratique citées par les structures concernant le hockey font référence à une pratique périodique quelques mois dans l'année

c) Les sports proposés dans le cadre de sorties

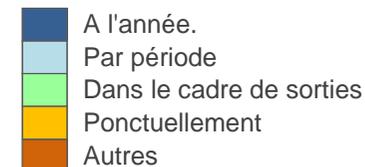


Sports pour lesquels la pratique en sortie est la plus sur-représentée :

- Char à voile
- Canoë-kayak
- Golf + périodique
- Patinage à glace + périodique
- Rugby + périodique
- Voile + périodique
- Boxe... + périodique

Sports pour lesquels la pratique en sortie est la plus sous-représentée :

- Musculation, haltérophilie > année
- Sauts, lancers > année ou périodique
- Tennis > périodique
- Natation > année
- Gymnastique au sol > année
- Judo > année
- Badminton... > périodique ou sorties

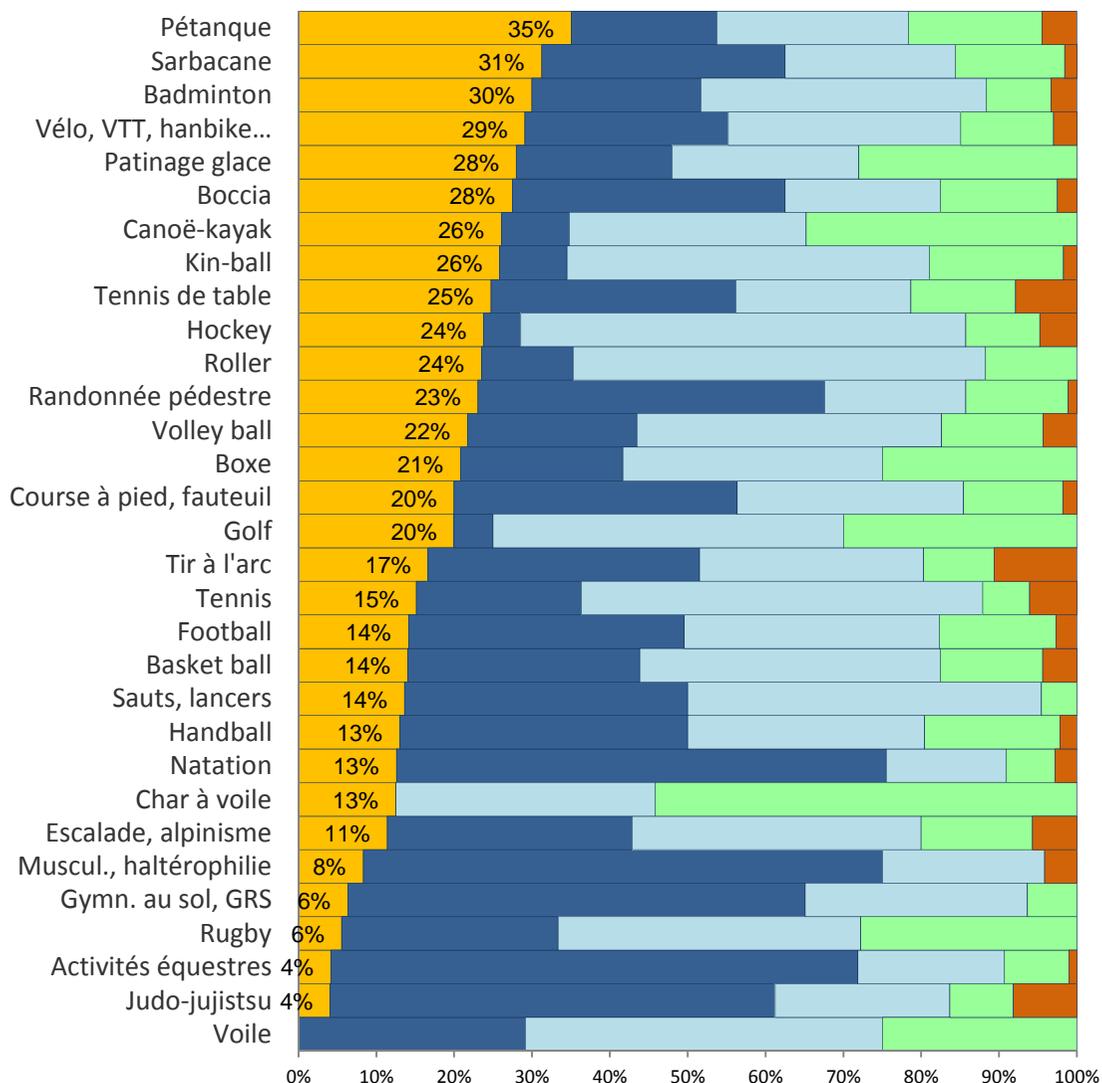


Interprétation : 54% des modalités de pratique citées par les structures concernant le char à voile font référence à une pratique dans le cadre de sorties (à la journée ou sur plusieurs jours)

d) Les sports proposés ponctuellement

Modalités de l'offre sportive par discipline

En % des modalités citées par sport. Résultats redressés. Sports cités par 14 Ets ou plus



Sports pour lesquels la pratique ponctuelle est la plus sur-représentée :

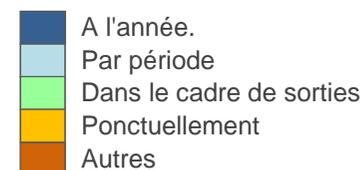
- Pétanque
- Sarbacane
- Badminton
- Vélo
- Patinage à glace
- Boccia

+ période

+ année

Sports pour lesquels la pratique ponctuelle est la plus sous-représentée :

- Voile > périodique
- Judo > année
- Activités équestres > année
- Rugby > année, période ou sortie
- Gymnastique au sol > année
- Musculation, haltérophilie... > année



Interprétation : 35% des modalités de pratique citées par les structures concernant la pétanque font référence à une pratique ponctuelle, sans régularité particulière

4) Focus sur les offres régulières d'activité sportive

a) La fréquence des séances régulières

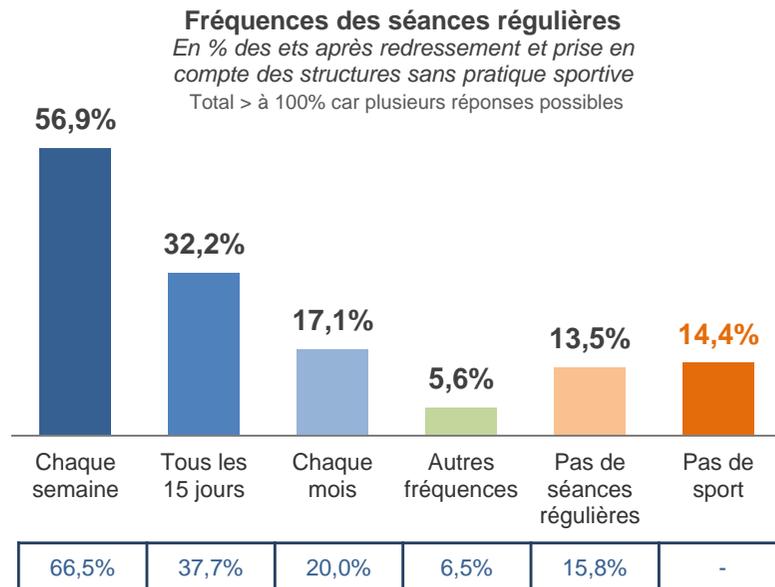
Les séances régulières sont très majoritairement proposées toutes les semaines : par plus de la moitié des structures de la région, soit deux structures proposant des activités sportives sur trois.

30% des établissements proposent ensuite des séances tous les 15 jours. 17% tous les mois.

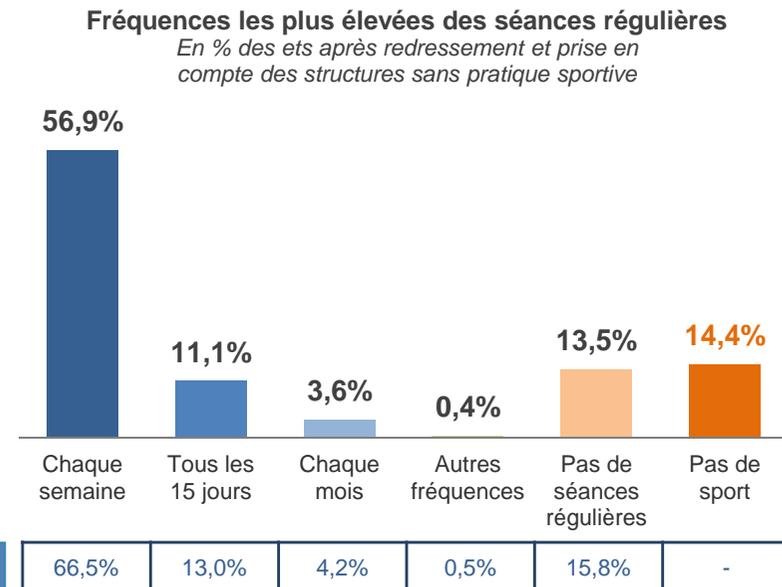
Ces offres moins fréquentes d'activités sont toutefois le plus souvent complémentaires aux séances hebdomadaires. Ainsi, Seules 11% des structures proposent des séances régulières au plus tous les 15 jours, et 4 % au plus tous les mois.

Ainsi, la proportion de structures proposant des séances d'activités sportives régulières à l'année est bien de 72% si l'on ne tient pas compte de la fréquence de ces séances.

Il passe à 68% si l'on retient une fréquence minimale d'une séance tous les 15 jours et à 57% si ce seuil passe à une fois par semaine.



Interprétation : 56,9% des structures proposent, entre autres, des séances régulières d'activité sportive toutes les semaines. 32,2% tous les 15 jours... Une même structure peut ici avoir donné plusieurs réponses (certaines activités toutes les semaines, d'autres tous les 15 jours ...). Ce pourcentage est de 66,5% lorsque l'on ne tient compte que des 84% de structures avec pratique sportive (données mentionnés sous le graphique)



Interprétation : 56,9% des structures proposent des séances régulières d'activité sportive toutes les semaines, 10,7% au plus tous les 15 jours... Une même structure ne peut donner ici qu'une seule réponse. Ces pourcentages sont respectivement de 66,5% et 11,1% lorsque l'on ne tient compte que des 84% de structures avec pratique sportive (données mentionnés sous le graphique)

b) La fréquence des activités régulières par type d'établissements

Nous observons la prédominance de la fréquence hebdomadaire dans l'ensemble des établissements à l'exception des ESAT.

Cette fréquence hebdomadaire est toutefois nettement plus systématisée dans les structures pour enfants et adolescents où elle est présente dans 8 établissements sur 10.

Les établissements pour adultes se caractérisent quant à eux par la forte sur-représentation des fréquences plus limitées : tous les 15 jours (notamment dans les foyers de vie) ou tous les mois.

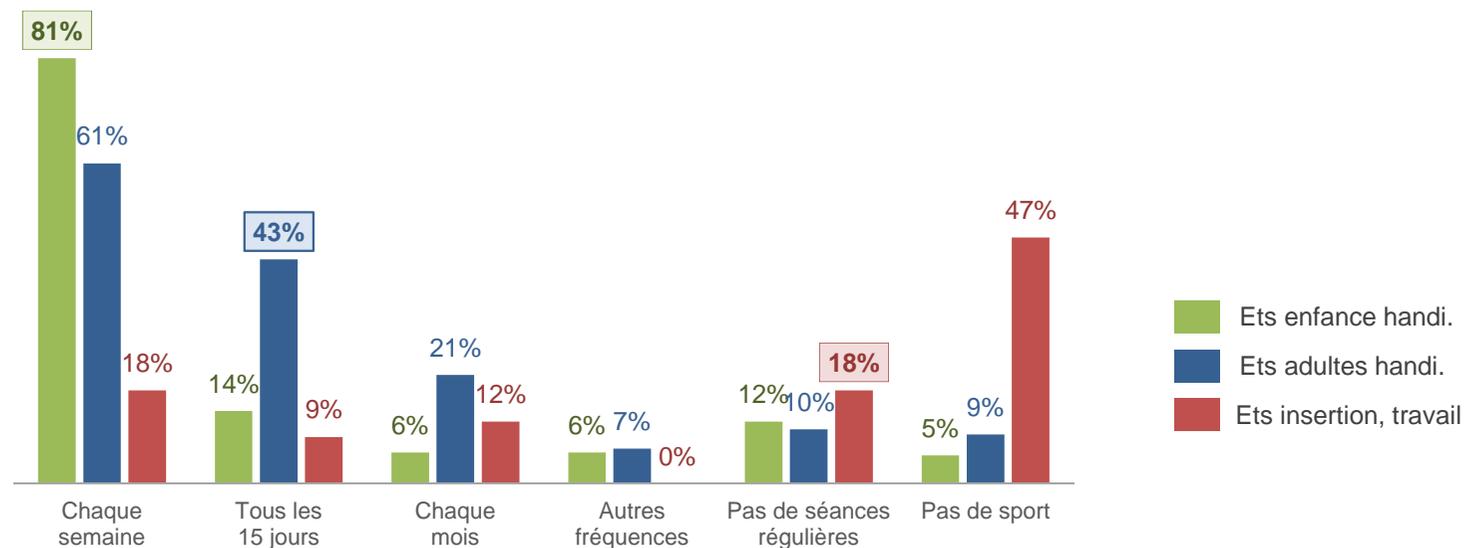
Nous observons également une sur-représentation significative de l'absence de séances régulières dans les ESAT : 18% des établissements soit 33% de ceux avec pratique sportive.

Répartition des types de propositions d'activité

En % des établissements. Comparatif 3 types de structures

Interprétation : 81% de l'ensemble des structures pour l'enfance handicapée proposent des séances d'activités sportives toutes les semaines. 14% tous les 15 jours. (Un même établissement peut citer ici plusieurs fréquences)

Résultats encadrés = spécificités significatives



c) Les sports proposés plusieurs fois par semaine

Afin de mieux caractériser cette offre régulière d'activité, des questions spécifiques ont porté sur la présence éventuelle de séances dédiées à certains sports plusieurs fois par semaine.

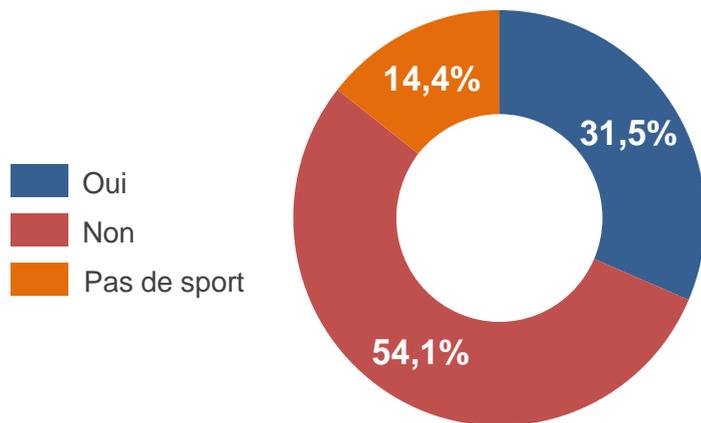
Globalement, trois structures sur dix mentionnent la présence d'une telle offre.

Au niveau des sports concernés, nous retrouvons la plupart de ceux qui enregistrent les plus forts taux de pratique : la randonnée pédestre, la natation, le vélo, le football, la pétanque...



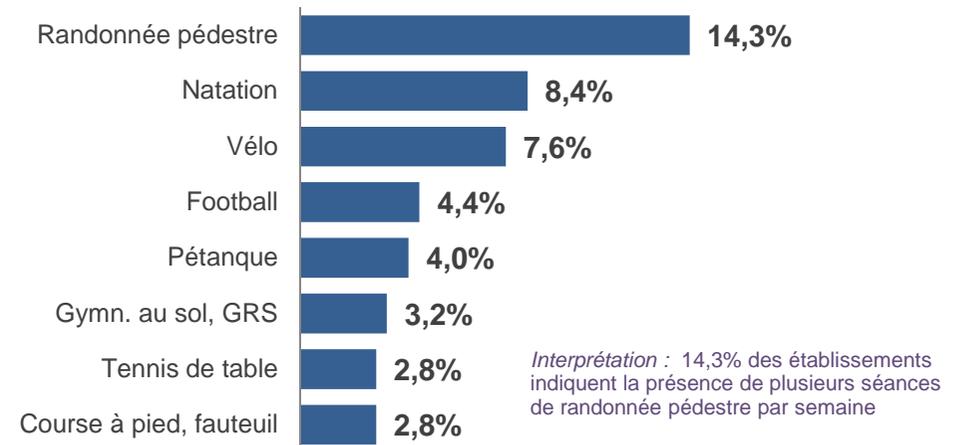
Présence de séances régulières de certains sports plusieurs fois par semaine

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Principaux sports proposés plusieurs fois par semaine

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



d) Les logiques des séances régulières à l'année

Une autre manière de caractériser l'offre régulière d'activité est de déterminer dans quelle mesure elle est associée à une logique particulière de pratique sportive.

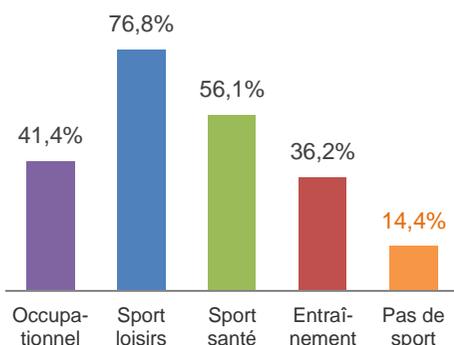
Il ressort de l'analyse des résultats que les séances régulières ne répondent pas spécifiquement à certaines logiques de pratique.

Nous retrouvons en effet la prédominance du sport-loisirs (mentionné par 56% des établissements) et la même hiérarchie des autres formes de pratique.

Seule exception : le poids légèrement plus élevé de la logique "entraînement" qui devance la pratique occupationnelle.

Les propositions régulières d'activités sont d'autant plus présentes dans les structures que les logiques de pratique sont diversifiées. Nous avons déjà noté ce phénomène lors de l'analyse des sports proposés plusieurs fois par semaine. Les sports les plus fréquemment cités étaient ceux qui présentaient le moins de spécificités en termes de logiques de pratique.

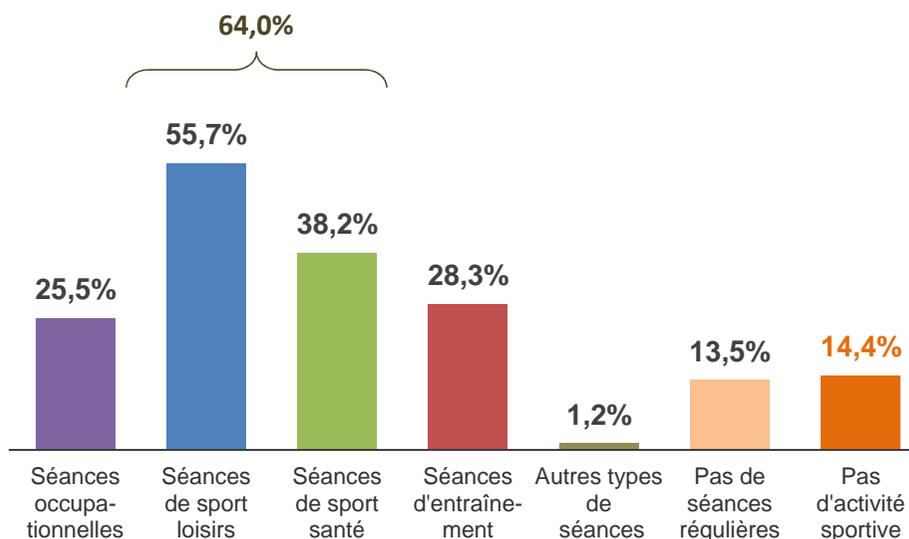
Rappel
Poids des différents logiques de pratique
En % des établissements. Après redressements



Interprétation : 41,4% des établissements indiquent la présence d'une activité sportive à titre occupationnel.

Finalités des séances régulières d'activités sportives

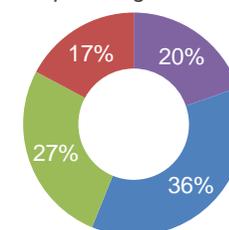
En % des ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



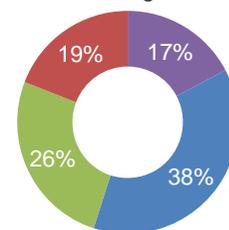
Interprétation : 25,5% des établissements proposent des séances régulières de sport dans une logique occupationnelle.

Ventilation en % des réponses

Sport en général



Séances régulières



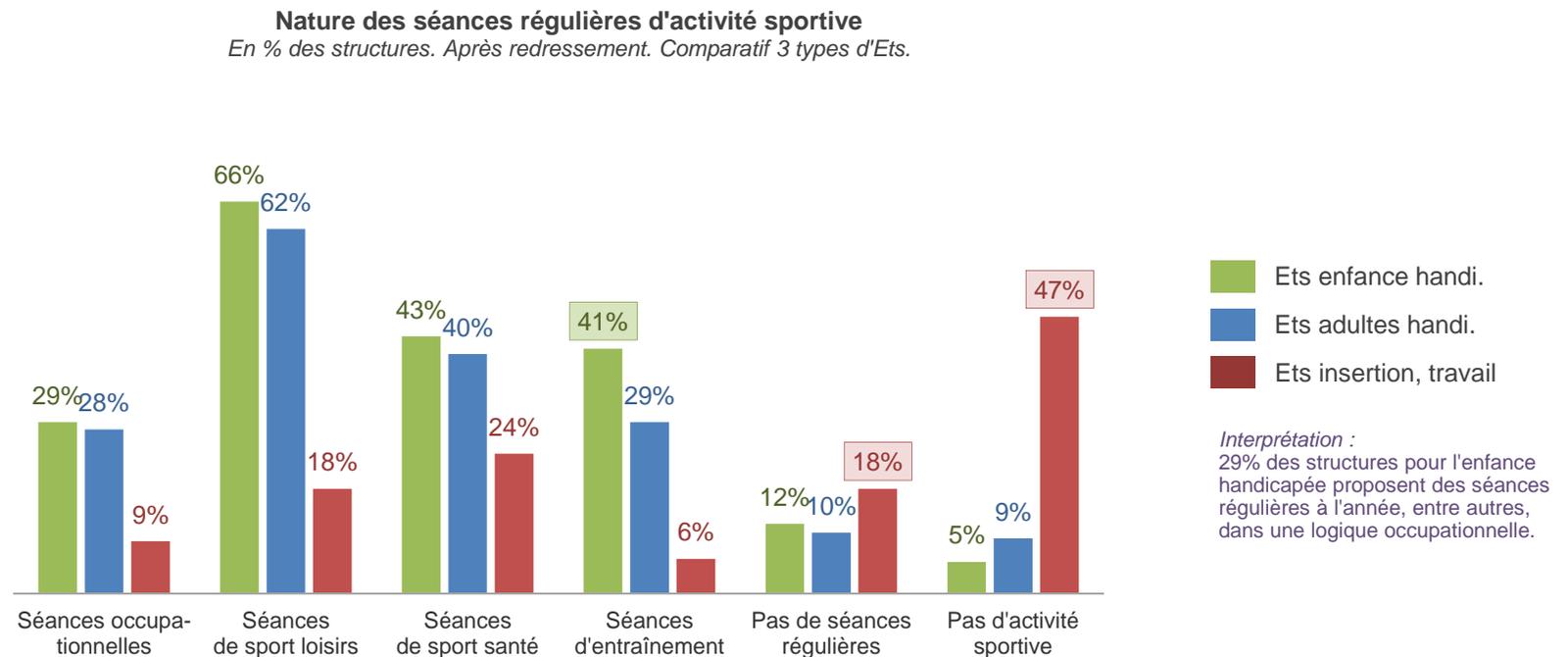
Interprétation : 20% des logiques mentionnées, tous types de séances confondus, font référence à une pratique occupationnelle contre 17% pour les séances régulières.

e) Les logiques des séances sportives régulières par type d'établissements

La finalité des séances sportives régulières est assez voisine entre les établissements pour enfants et ceux accueillant les adultes (hors ESAT qui se caractérisent par la présence limitée des séances régulières).

Nous observons notamment un poids voisin des logiques occupationnelle, sports-loisirs et sport-santé.

La seule spécificité réside dans la proportion plus élevée de structures pour l'enfance handicapée qui propose des séances sportives régulières à des fins d'entraînement.



5) L'offre de pratique sportive dans des clubs extérieurs

La pratique des activités dans des clubs extérieurs est l'une des modalités d'une pratique "comme tout un chacun", objectif central formulé dans le cadre de la démarche générale de développement du sport auprès des personnes en situation de handicap.

Conformément au principe du questionnement à double entrée, cette question a été abordée de deux manières :

- À partir des structures, en cherchant à apprécier la proportion d'établissements qui met en place de telles séances.
- À partir des pratiquants, par l'évaluation de la proportion des personnes handicapées qui y participent.

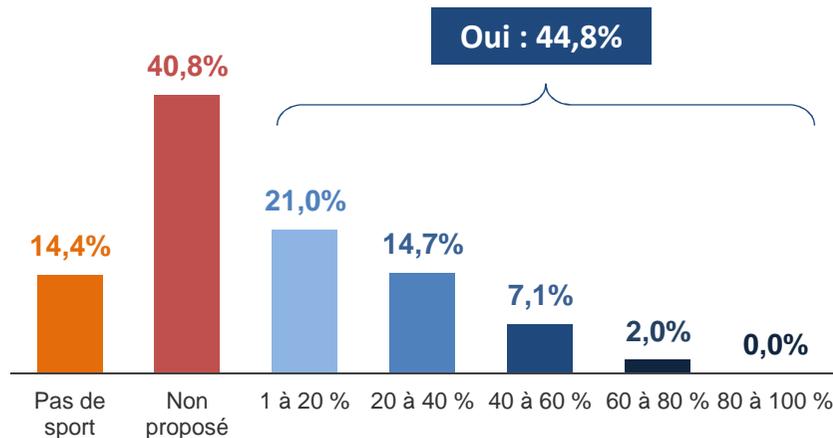
Globalement, 45% des structures organisent des séances d'activités dans des clubs sportifs, (soit 52% des Ets avec pratique sportive).

La réalité de cette pratique est toutefois plus mesurée lorsque l'on prend en compte la proportion estimée de personnes qui y participent. Ce taux de participation est en effet limité : moins de 20% de participants dans près de la moitié des structures proposant ce forme de séances, 20 à 40% dans près d'un tiers.

Le taux moyen de participation est ainsi d'environ 25% dans les établissements qui en proposent et de 11% dans l'ensemble des structures de la région¹.

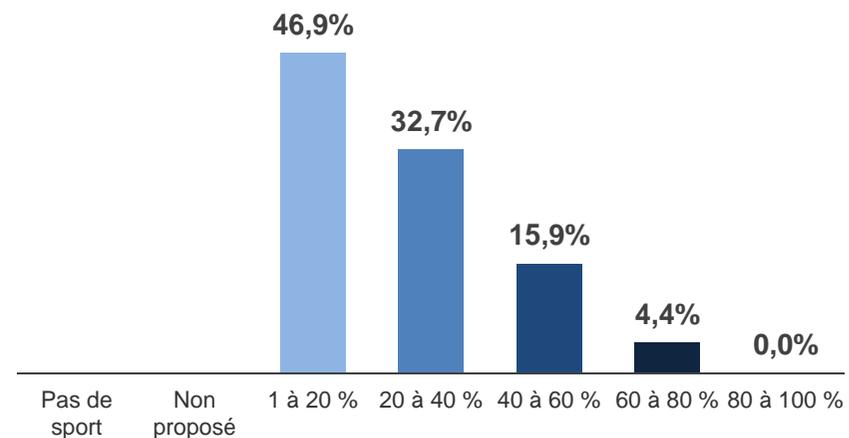


Proportion de personnes handicapées participant aux séances en club organisées par l'établissement
En % des ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : dans 21,0% des structures 1 à 20% des personnes handicapées participent aux séances d'activité sportive proposées par l'établissement dans des clubs extérieurs

Proportion de personnes handicapées participant aux séances en club organisées par l'établissement
En % des structures proposant des séances en club. Après redressement. Base 112



Interprétation : dans 46,9% des structures proposant des séances d'activités sportives dans des clubs extérieurs, 1 à 20% des personnes handicapées participent à ces séances.

¹Estimations réalisées à partir des déclarations des responsables interrogés

D - LES DEMANDES ET PRATIQUES SPORTIVES SPÉCIFIQUES

Au-delà des offres mises en place par les établissements, l'enquête s'est intéressée à trois éléments relevant de demandes ou pratiques plus spécifiques :

- 1/ la présence éventuelle de demandes d'activités formulées par les usagers eux-mêmes (ou leur entourage) ou par les équipes pluridisciplinaires qui les accompagnent dans le cadre des projets personnalisés de compensation.
- 2/ la capacité des responsables d'établissements à pouvoir répondre à ces demandes.
- 3/ la présence de comportements plus spécifiques comme la pratique en club (en dehors des séances proposées par l'établissement), la pratique avec des personnes valides ou la participation à des compétitions.

1) La présence de demandes d'activités personnalisées

Deux types de demandes d'activité sportives ont été considérés :

- Celles formulées par les personnes handicapées ou leur entourage.
- Celles présentes dans les projets personnalisés de compensation (PPC).

Afin de pouvoir apprécier plus finement l'importance de ces phénomènes la question a été proposée avec une échelle de fréquence plutôt que de manière dichotomique, par oui ou par non.

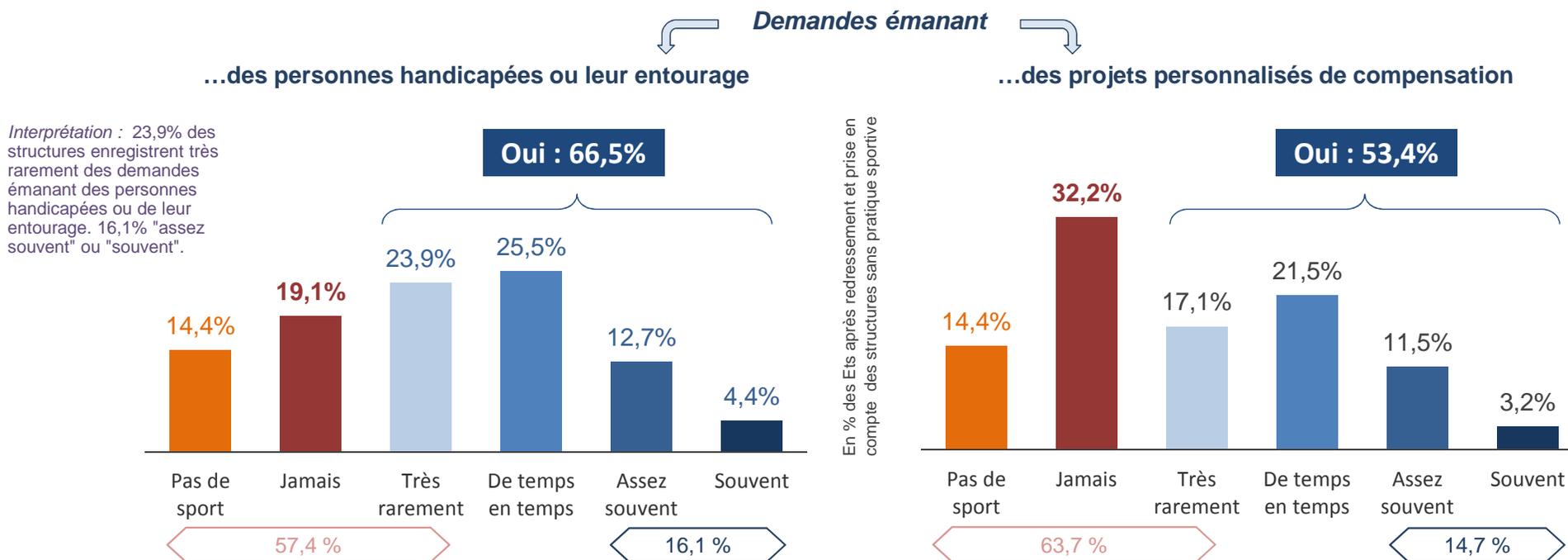
Premier enseignement : la présence de ces demandes spécifiques est observée dans une majorité de structures et ce tant pour celles émanant des personnes handicapées ou de leur entourage (deux sur trois) que pour celles formulées dans les PPC (une sur deux).

Ces proportions sont respectivement de 78% et de 62% dans les structures qui proposent des activités sportives.

La prise en compte de la fréquence de ces demandes conduit toutefois à relativiser l'importance de cette réalité.

Elles apparaissent en effet comme peu fréquentes voire exceptionnelles dans les deux cas auprès d'une majorité de structures. Dans les établissements dans lesquels ces demandes sont formulées elles le sont "temps en temps" ou "très rarement" dans plus de 70% des cas.

En d'autres termes des demandes spécifiques sont formulées avec une fréquence significative (assez souvent ou souvent) dans une proportion limitée de structures : 16 à 17% pour les deux types de demandes.



2) La satisfaction des demandes d'activités personnalisées

La capacité à satisfaire ces attentes est voisine dans les deux formes de demandes. Elle se situe à un niveau plutôt satisfaisant, notamment lorsqu'il s'agit de celles formulées par les personnes handicapées elles-mêmes ou leur entourage.

Une majorité d'établissements parvient en effet à répondre à ces demandes dans la plupart des cas : 64% pour les demandes des usagers ou de leur entourage et 60% dans celles formulées dans les PPC.

Deux éléments relativisent toutefois ce constat plutôt positif :

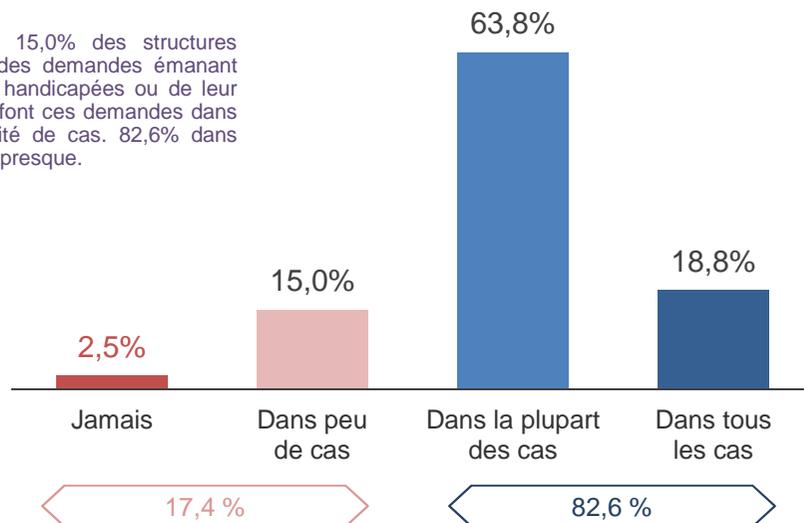
- Seule une minorité de structures parvient à répondre à ces attentes dans tous les cas : 16 à 20% selon les types de demandes.
- Une proportion non négligeable admet n'y parvenir que rarement voire jamais : un établissement sur six confronté à ces demandes lorsqu'elles émanent des personnes handicapées, un sur quatre pour celles formulées dans les projets personnalisés de compensation.



...des personnes handicapées ou leur entourage

Base : 160

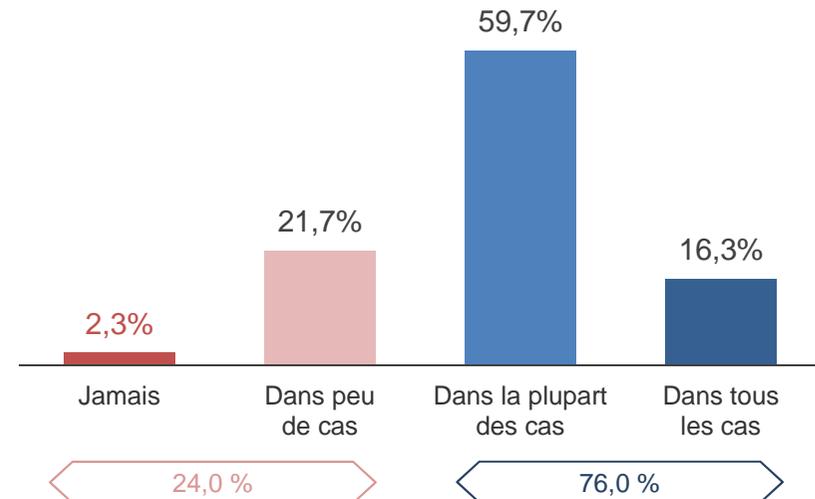
Interprétation : 15,0% des structures confrontées à des demandes émanant des personnes handicapées ou de leur entourage satisfont ces demandes dans un nombre limité de cas. 82,6% dans tous les cas ou presque.



...des projets personnalisés de compensation

Base : 129

En % des Ets concernés après redressement



3) Les modes de pratiques spécifiques

Au-delà des séances proposées par les établissements la réflexion concernant la pratique des personnes en situation de handicap porte sur un certain nombre de situations de pratique.

Suite aux échanges avec le comité de pilotage quatre ont été retenues :

- La pratique personnelle en club.
- La pratique avec des valides.
- La participation à des compétitions.
- La participation à des rencontres inter-établissements.

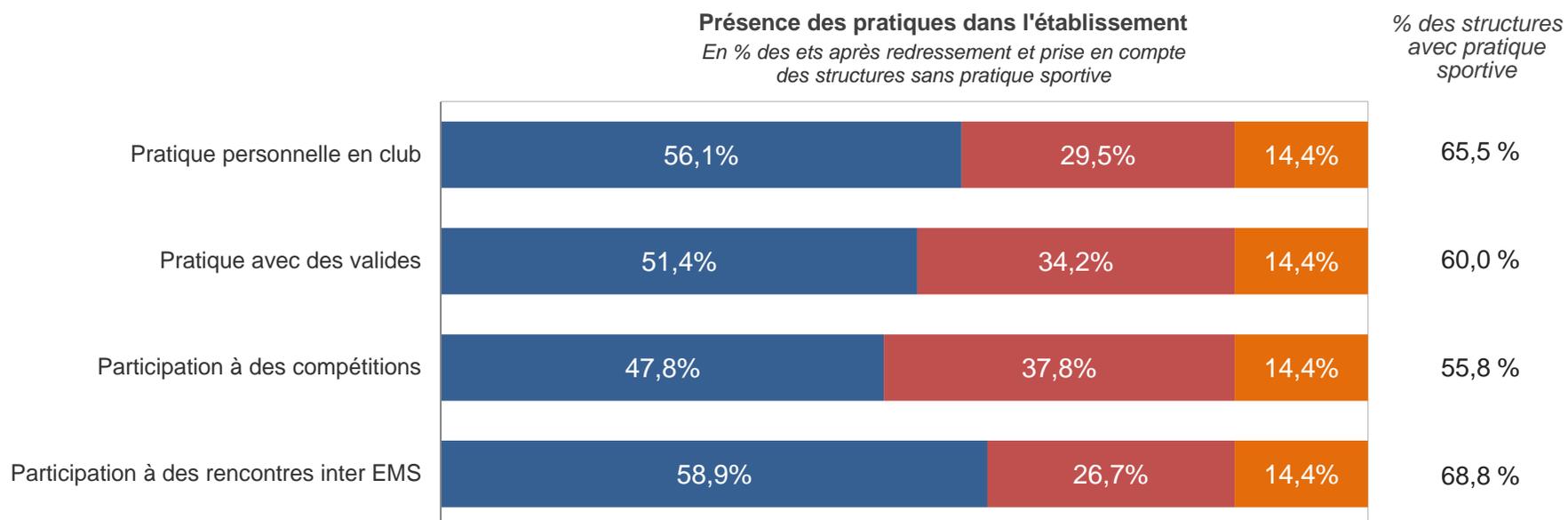
a) Taux de présence des pratiques sportives spécifiques

La plupart des pratiques proposées est présente dans une majorité d'établissements à l'exception de la participation à des compétitions (fédérales, handisport, sport adapté...) observée dans une proportion de structures qui reste toutefois significative : 48%.

La pratique la plus répandue est la participation à des rencontres inter-établissements organisées par les structures (≈ 60% des Ets).

Dans 56% des structures tout ou partie des personnes accueillies ont une pratique personnelle en club en dehors des séances proposées par l'établissement, soit une proportion de 11 points supérieure au taux de présence de ces séances en club organisées par l'Ets (45%).

La présence d'une pratique avec des personnes valides est ensuite signalée dans une majorité d'établissements : 51%, soit six établissements avec pratique sportive sur dix.



Interprétation : des personnes handicapées ont une pratique personnelle en club dans 56,1% des structures de la région, soit 65,5% des établissements dans lesquels une pratique sportive peut être observée.

■ Oui ■ Non ■ Aucune pratique sportive

b) Taux de pratique par type

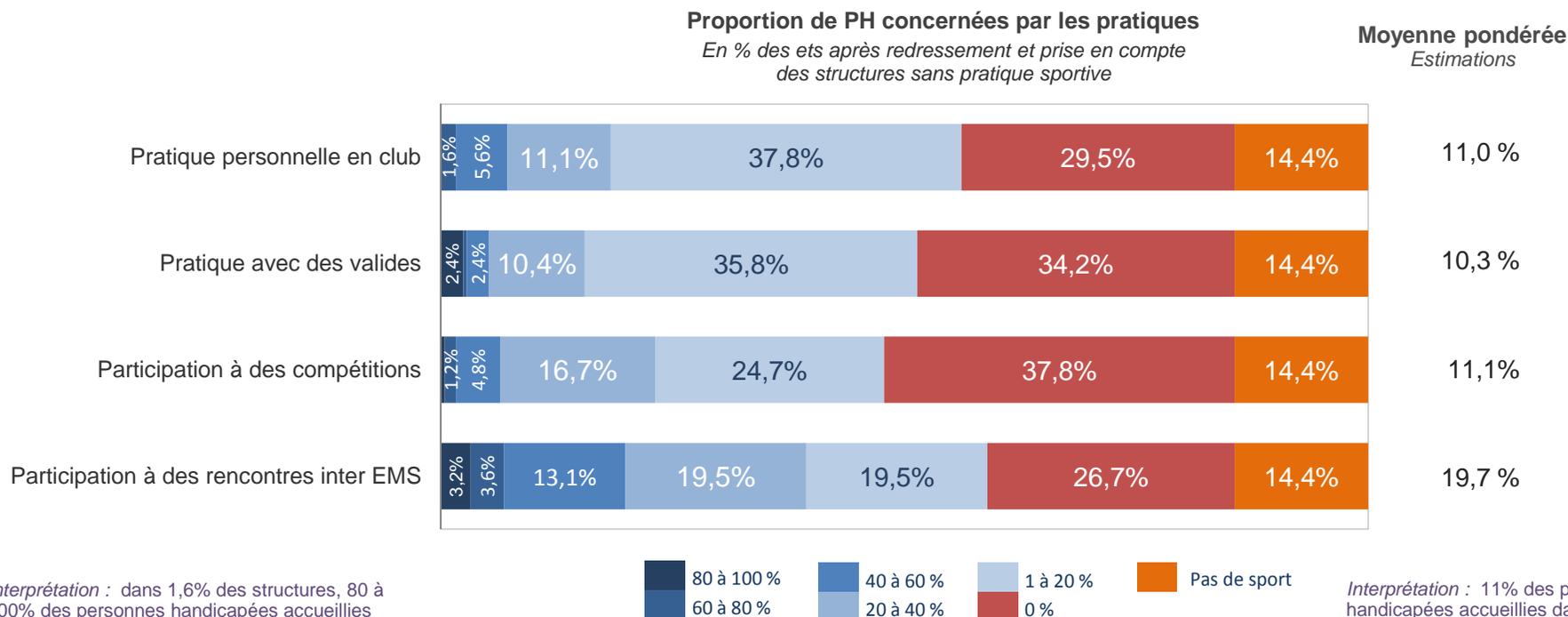
En proportion de l'ensemble des structures

Si elles sont présentes dans une proportion significative de structures ces différentes pratiques concernent une proportion assez limitée d'usagers. Dans tous les cas, la présence d'une pratique largement répandue (supérieure à 60% des personnes accueillies) est marginale : 1,6 à 6,8%.

Comme précédemment, c'est la participation à des rencontres inter-établissements qui enregistre les résultats les plus élevés avec une proportion de participants supérieure à 40% des usagers dans 20% des structures (contre 6% pour les autres formes de pratiques).

Nous l'avons vu précédemment, la participation à des compétitions est la forme la moins présente dans les établissements. En revanche lorsque tel est le cas, la proportion d'usagers concernés est significatif (plus de 20% de participants à des compétitions dans un établissement sur quatre)

La pratique personnelle en club et la pratique avec des valides enregistrent ensuite des résultats assez voisins ici avec une forte proportion de structures dans lesquelles elle est effective auprès de moins de 20% des personnes handicapées accueillies.



c) Proportion de pratiquants par type de pratique

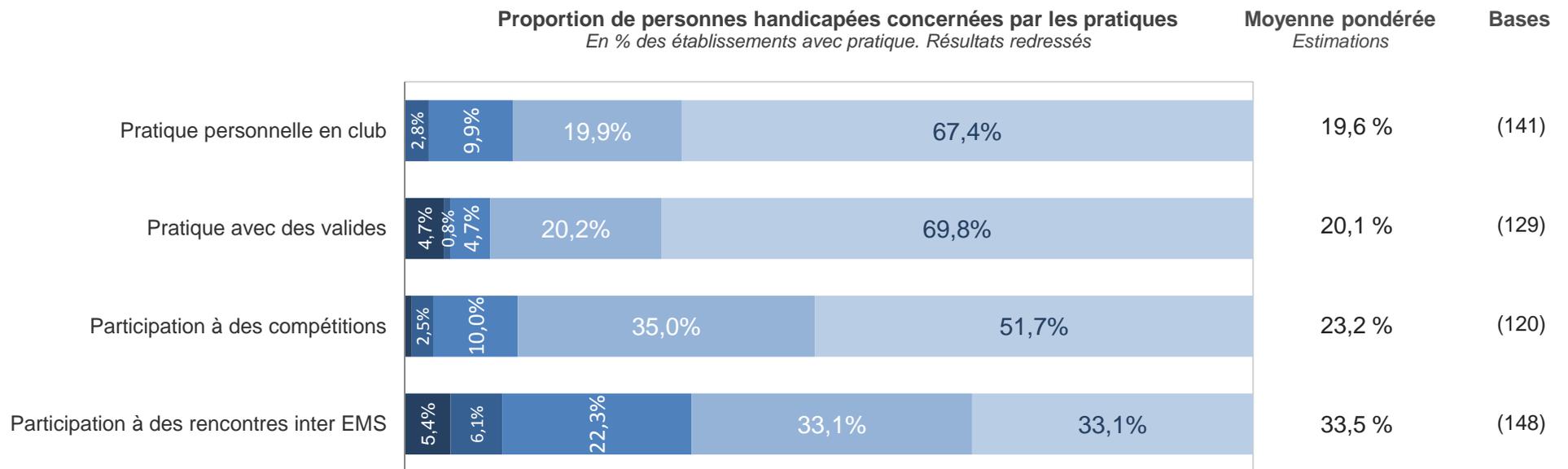
En proportion des structures concernées par ces pratiques

Les conclusions précédentes sont plus clairement mises en évidence lorsque les résultats sont exprimés en fonction des structures dans lesquelles les différentes formes de pratique sont observées :

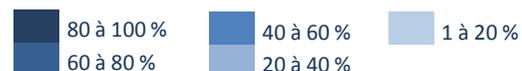
- Forte proportion de pratiquants aux rencontres inter-établissements : un usager sur trois environ.

- Position intermédiaire des participations à des compétitions : un usager sur quatre.

- Proximité à des niveaux plus limités (un usager sur cinq) des deux dernières formes de pratique proposées : la pratique personnelle en club et la pratique avec des valides.



Interprétation : dans 2,8% des structures avec pratique sportive, 80 à 100% des personnes handicapées accueillies ont une pratique personnelle en club



Interprétation : dans les Ets dans lesquels certaines personnes accueillies ont une pratique personnelle en club, la proportion d'individus concernés par une telle pratique est de 19,6% (résultats estimés à partir des réponses formulées par 141 structures)

E - LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉTABLISSEMENTS

- Les lieux de pratique et les installations au sein des établissements
- Les associations sportives d'établissement
- Les conventions et partenariats avec des structures tierces
- Les personnels mobilisés (personnels internes, intervenants extérieurs)

1) Les lieux de pratique et les installations sportives

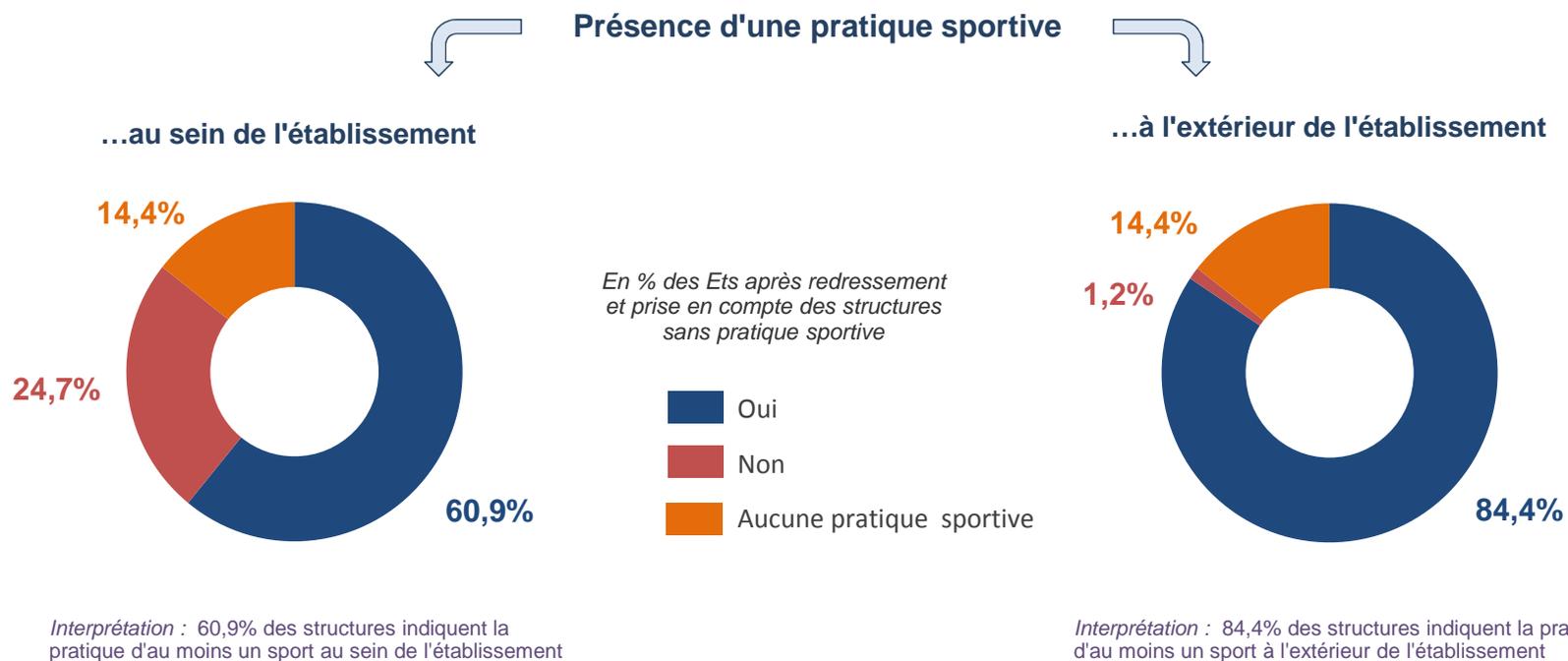
a) Les lieux de pratique (en proportion de l'ensemble des structures)

Les activités sportives sont principalement pratiquées à l'extérieur de l'établissement. 84% mentionnent en effet la présence d'une pratique sportive hors de l'enceinte de la structure : dans des clubs, des équipements sportifs, en milieu naturel...

Soit la quasi-totalité des structures avec pratique sportive : 98%.

Dans une structure sur quatre les activités sportives sont même exclusivement pratiquées en extérieur.

60% des établissements mentionnent également une pratique en interne, dans des espaces plus ou moins dédiés, au sein des locaux ou à leurs abords (71% des structures avec pratique sportive).



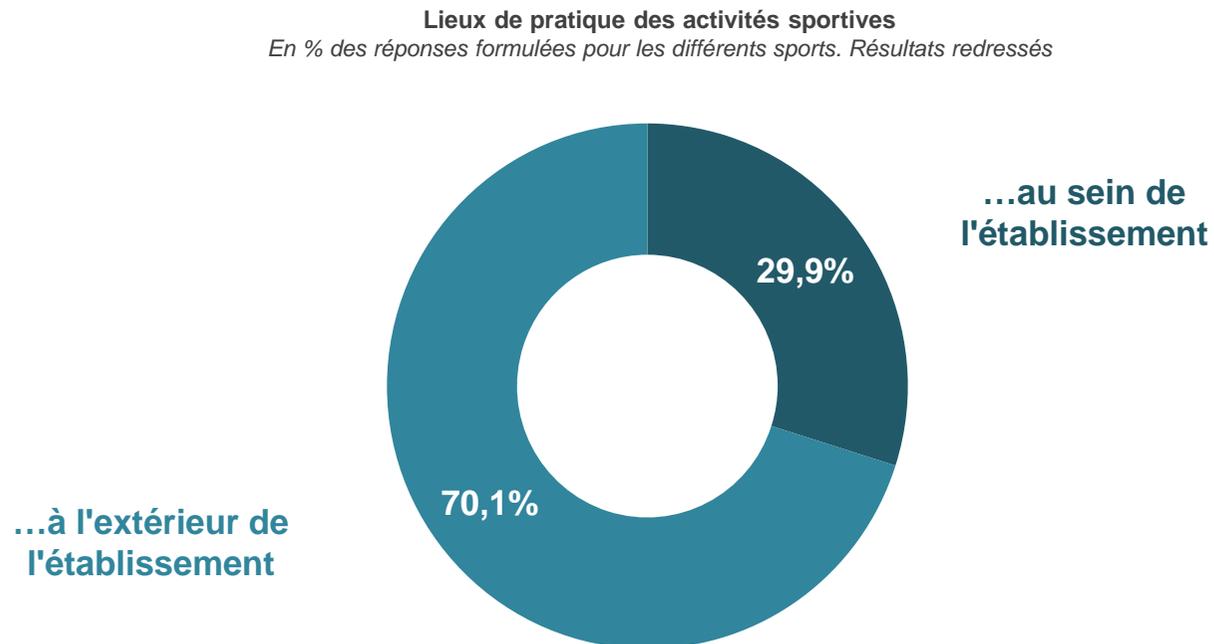
b) Les lieux de pratique (en proportion des réponses)

Comme pour les logiques d'activité et conformément au principe du questionnaire détaillé, les responsables interrogés ont été invités à indiquer le lieu de pratique de chacun des sports présents dans l'établissement. 2050 lieux de pratique ont ainsi été mentionnés.

Une autre manière d'estimer l'importance relative des deux espaces de pratique (en interne ou à l'extérieur) est de l'exprimer en proportion de ces réponses.

70% des lieux mentionnés font ainsi référence à une pratique en extérieur (en partie ou exclusivement).

Soit une fréquence 2,3 fois supérieure à la pratique en interne (30%).



c) Les lieux de pratique par sport

Comme indiqué précédemment les responsables des structures ont été invitées à indiquer le lieu d'exercice des différentes activités pratiquées par leurs usagers : en interne, à l'extérieur ou les deux.

Les sports ne pouvant être pratiqués qu'en extérieur n'ont pas été proposés : ski, voile, canoë-kayak, char à voile, voile, randonnée pédestre.

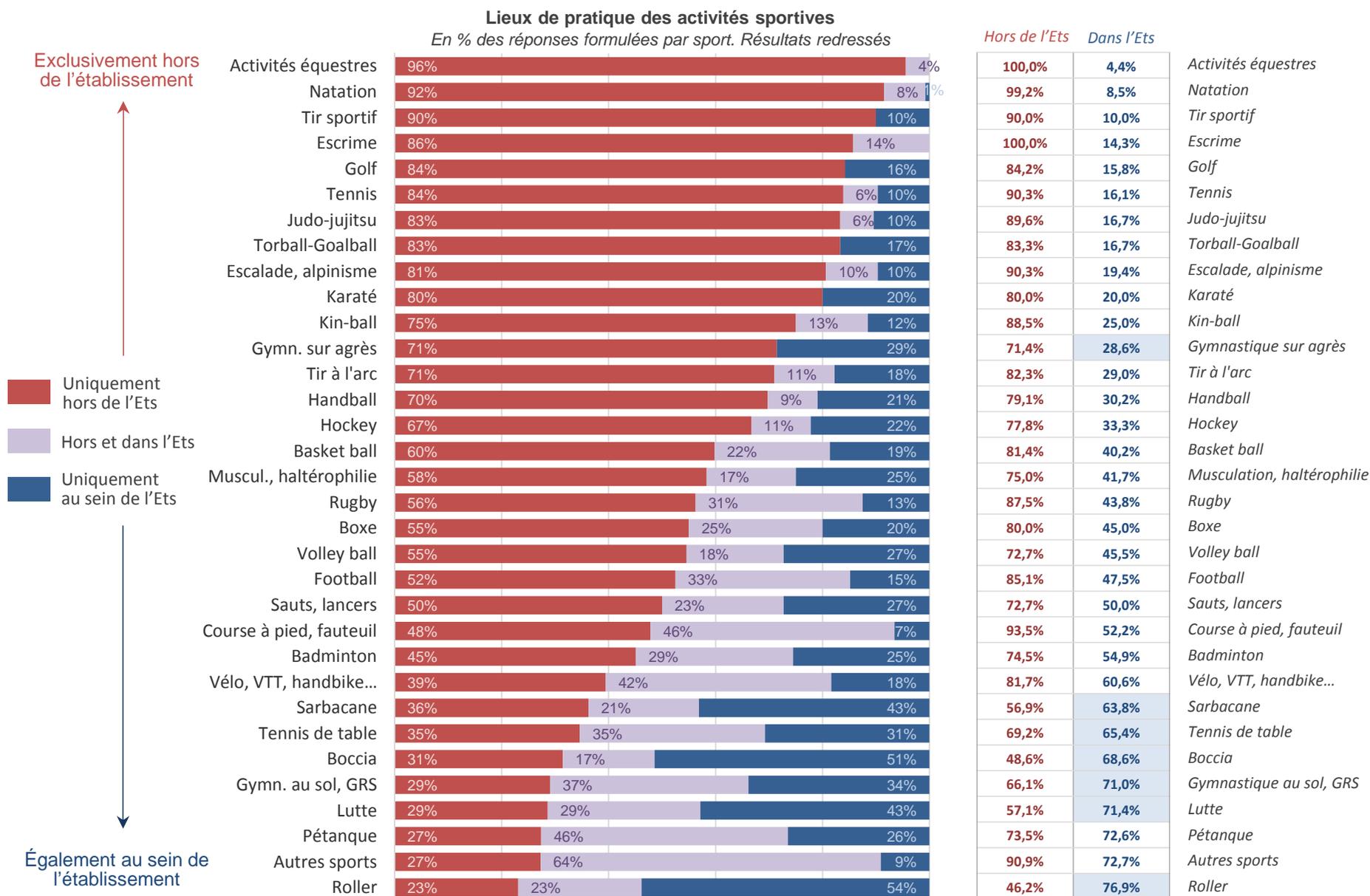
Nous retrouvons, parmi les activités les plus fortement associées à une pratique en extérieur : *la natation, les activités équestres, le tir sportif, l'escrime, le golf, le tennis, le judo et le karaté, le torball-goal ball, le kinball, l'escalade...*

Bon nombre d'entre eux sont pratiqués en club ou nécessitent des équipements ou installations sportives spécifiques.

Les sports les plus pratiqués exclusivement au sein de la structure : *le roller, la boccia, la sarbacane, le tennis de table, la gymnastique au sol...*

Enfin, certains sports sont pratiqués à la fois au sein de la structure et à l'extérieur dans une proportion significative de structures : *la pétanque, le vélo, la course à pied ou en fauteuil,*

c) Les lieux de pratique par sport (suite)



Interprétation : Graphique : 84% des établissements dans lesquels le tennis (ligne 6) est pratiqué indiquent que cette pratique a lieu exclusivement à l'extérieur de la structure, 10% exclusivement à l'intérieur et 6% à la fois à l'extérieur et à l'intérieur. Colonnes de droite : Dans 90,3% des Éts dans lesquels il est présent, le tennis est pratiqué à l'extérieur (toujours ou parfois), dans 16,1% en interne (toujours ou parfois)

d) Les espaces de pratique au sein de l'établissement

L'information relative aux lieux de pratique au sein de l'établissement à été abordée en deux temps : en premier lieu sur la présence ou non de lieux dédiés à la pratique sportive, en second lieu sur les types d'installations ou d'équipements sportifs disponibles.

Les trois quarts des structures indiquent la présence en interne d'au moins un espace dans lequel les activités sportives sont pratiquées, (dédié ou non dédié : salles, réfectoire, cour...).

8% des établissements n'en indiquent aucun.

Il s'agit en premier lieu d'espaces non dédiés situés en extérieur (parc, jardin...).

Dans 57% des établissements les sports peuvent être pratiqués dans des espaces consacrés aux activités (sportives ou autres).

Un peu plus d'un tiers des établissements ont recours à des espaces sportifs : salle multi-sports (26%) ou installations spécifiques (24%).

77 %
des Ets avec **espaces de pratique en interne**
(même non dédiés)



57 %
avec des espaces **multi-activités ou sportifs**

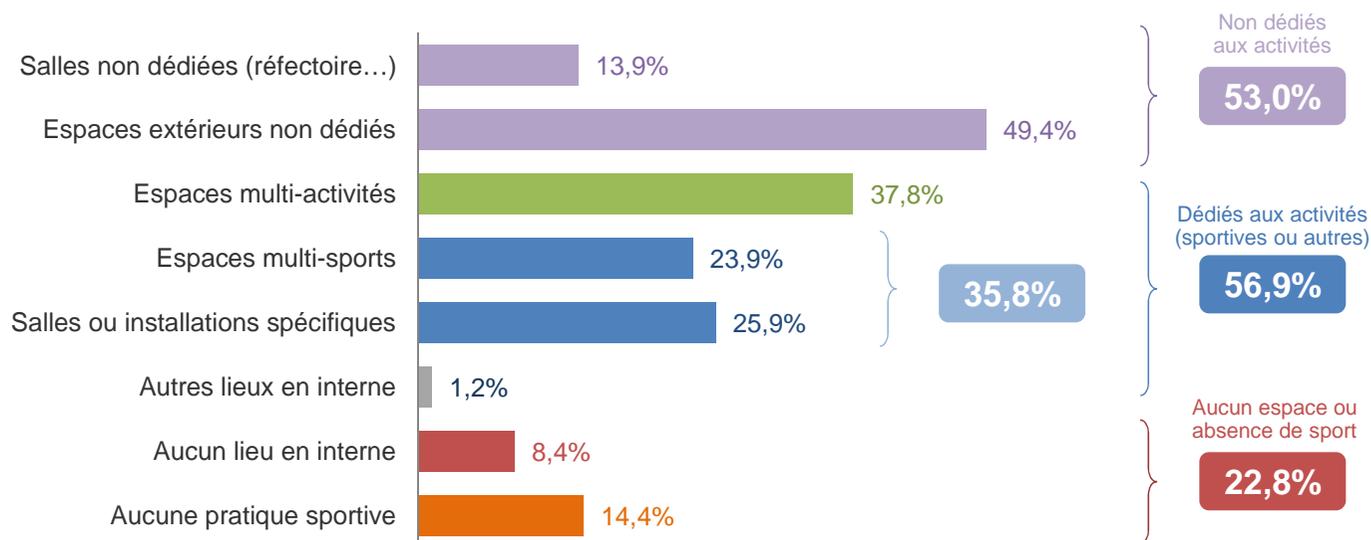


36 %
avec espaces **dédiés au sport**

Interprétation : 37,8% des structures disposent en interne d'un espace multi-activités dans lequel des activités sportives peuvent être pratiquées

Taux de présence des lieux de pratique sportive

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

■ Espaces dédiés aux activités ■ Espaces non dédiés

e) Les installations disponibles en interne

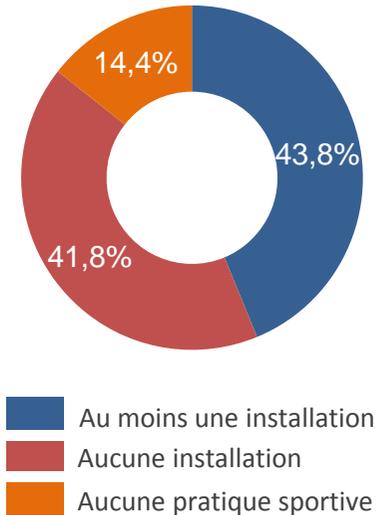
Près de 45% des établissements possèdent au moins un équipement spécifique permettant la pratique sportive (51% des structures avec pratique sportive).

Le terrain de pétanque constitue le type d'équipement le plus fréquemment cité (23%) suivi de la salle multisports (17%) et des terrains pour sports collectifs (24% tous types de terrains confondus).

Les autres types d'installations proposés ne sont cités que par une proportion limitée d'établissements : 0,4 à 6 %.

Taux d'équipement en installations sportives

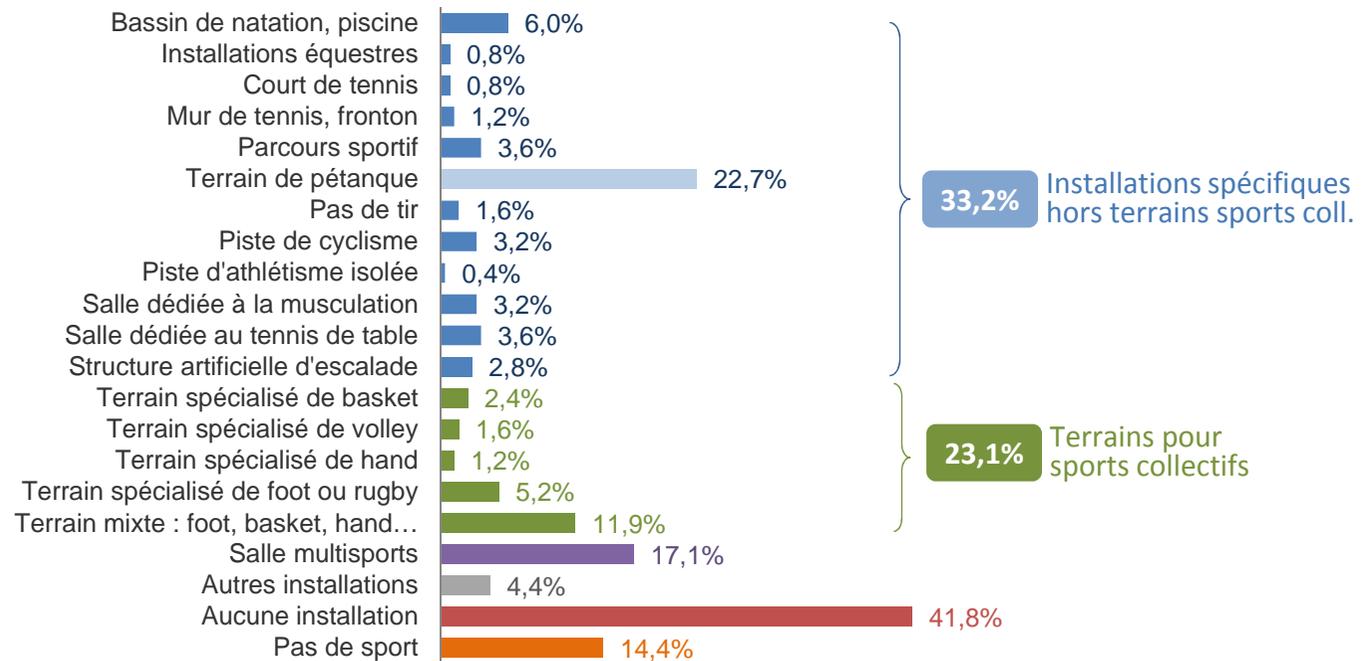
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 43,8% des structures disposent en interne d'au moins une des installations sportives proposées. 6,0% possèdent un bassin ou une piscine.

Taux d'équipement par installation sportive

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

e) Les installations disponibles en interne (suite)

Sans la prise en compte des terrains de pétanque

Dans le questionnaire, aucune information complémentaire n'a été demandée sur la nature des équipements. Il est ainsi probable que le terrain de pétanque indiqué par les répondants ne correspondent pas, dans la plupart des cas, à la présence d'un véritable équipement mais traduise la possibilité de pratiquer l'activité au sein de la structure.

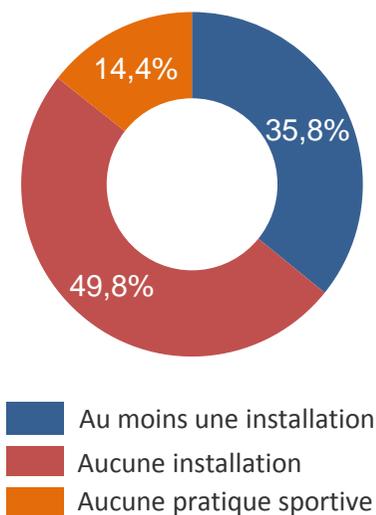
Compte tenu du poids important de cette modalité, il peut en résulter une surestimation des niveaux d'équipement, d'où cette deuxième présentation des résultats qui ne tient pas compte du terrain de pétanque.

Il en résulte une baisse significative du taux d'équipement en installations spécifiques hors terrains de sports collectifs : 17,8% contre 33% avec les terrains de pétanque.

Le taux d'équipement global baisse ainsi de 8 points : 36% au lieu de 44%.

Taux d'équipement en installations sportives

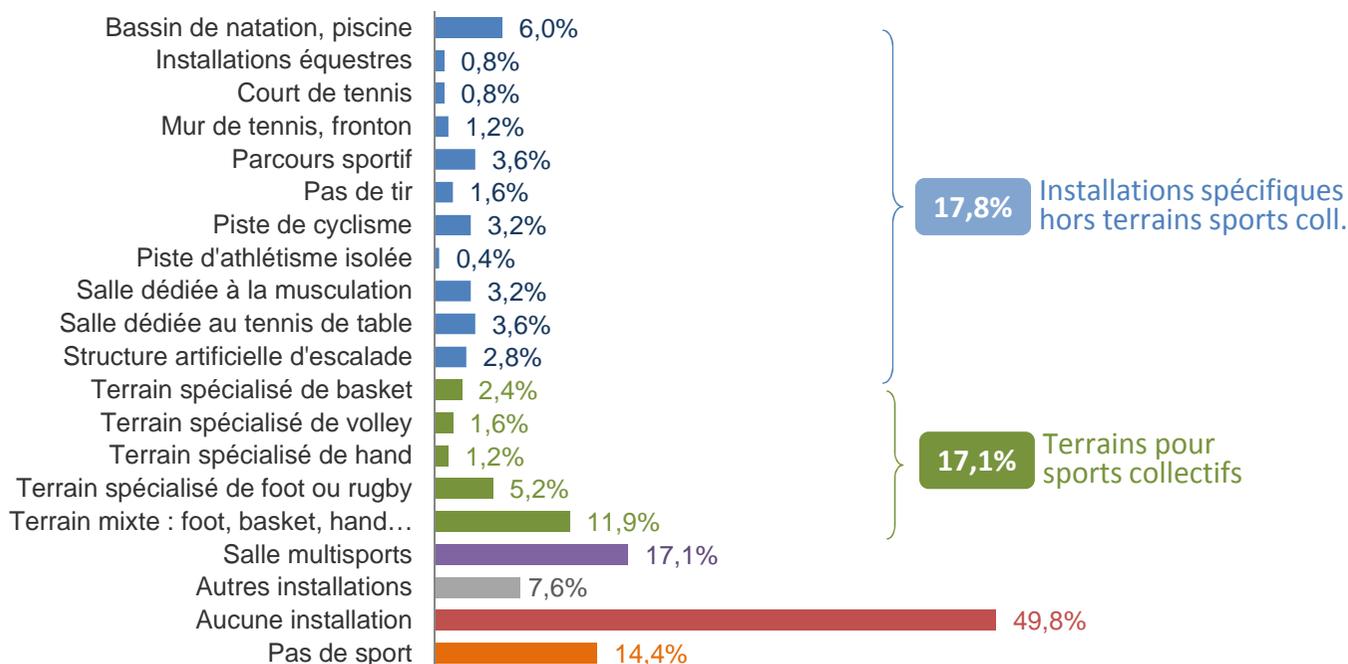
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 35,8% des structures disposent en interne d'au moins une des installations sportives proposées. 6,0% possèdent un bassin ou une piscine.

Taux d'équipement par installation sportive

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

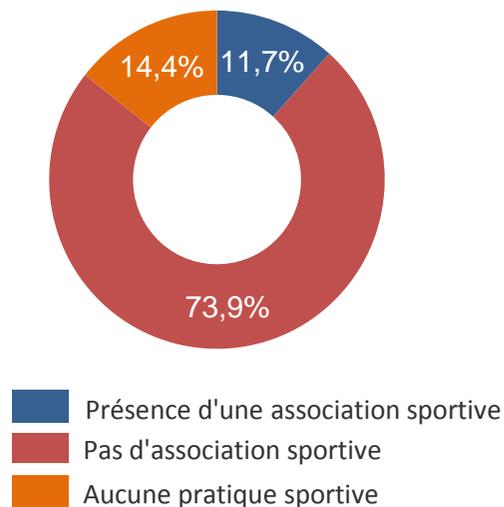
2) Les associations sportives d'établissement

a) Taux de présence des associations sportives d'établissement

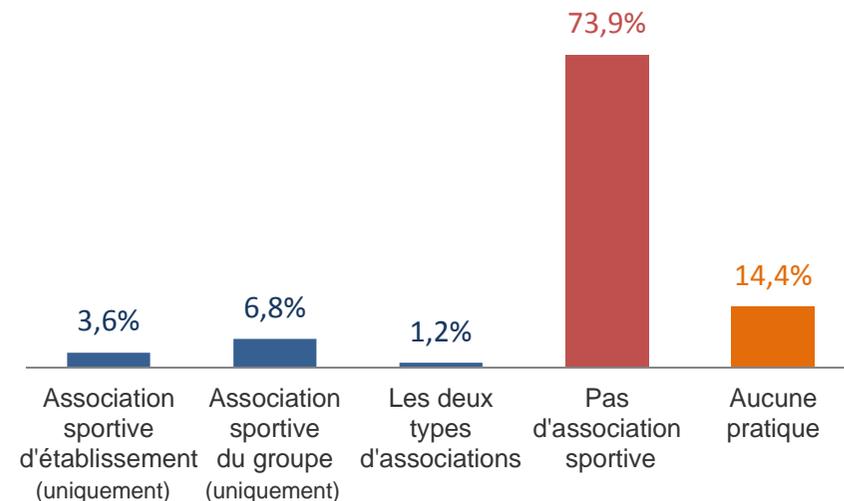
Seule une minorité de structures possède une association sportive : environ 12 %, soit un établissement avec présence sportive sur sept.

Il s'agit en premier lieu d'associations créées à l'échelle du groupe (8%). Dans une moindre mesure d'associations propres à l'établissement (environ 5%).

Taux de présence des associations sportives
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Types d'associations sportives présentes
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation : 11,7% des structures ont une association sportive d'établissement. Dans 3,6% des structures il s'agit d'une association propre à l'établissement.

b) Ancienneté des associations d'établissement et taux d'adhésion

La création des associations sportives d'établissements ne semble pas avoir connu une forte progression ces dernières années.

Ces associations existent, en effet, très majoritairement depuis plus de 10 ans (dans deux établissements avec association sur trois).

En outre, la proportion de structures indiquant la présence d'associations créées ces cinq dernières années (1 à 5 ans) est la même que celles pour lesquelles cette création remonte aux cinq années qui précèdent (6 à 10 ans) : environ 13%.

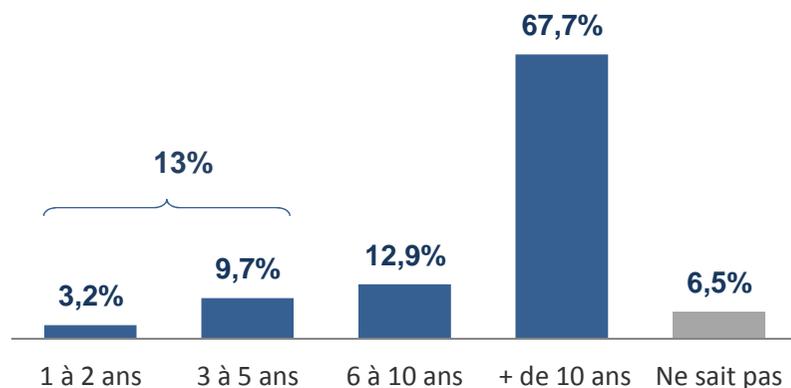
La proportion d'utilisateurs ayant adhéré à ces associations varie fortement selon les structures.

Elle est particulièrement limitée dans 20% d'entre elles (au plus une personne sur cinq) et à l'inverse, très significative (60 à 100%) dans près de 15%.

- Proportion la plus fréquemment indiquée : 20 à 40%.
- Proportion moyenne \approx 38 % (ordre de grandeur indicatif)

Ancienneté des associations sportives (de l'établissement ou du groupe)

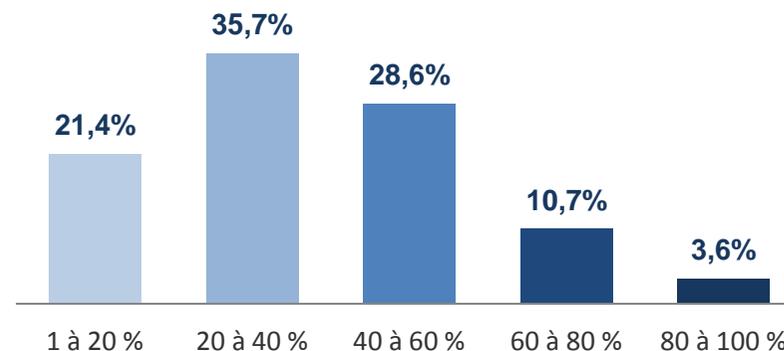
En % établissements avec association d'établissement. Résultats redressés



Interprétation : dans 3,2% des structures avec association sportive, cette dernière existe depuis 1 à 2 ans.

Proportion de personnes handicapées adhérentes à l'association sportive

En % établissements avec association d'établissement. Résultats redressés



Interprétation : dans 21,4% des structures avec association sportive, 1 à 20% des personnes handicapées accueillies sont adhérentes.

3) Les conventions et partenariats

a) Proportion d'établissements avec convention liée à la pratique sportive

La signature, avec des structures tierces, de conventions en lien avec la pratique sportive des personnes handicapées est une pratique répandue dans les établissements. Elle est mentionnée par 64% des structures avec pratique sportive soit 55% de l'ensemble des établissements.

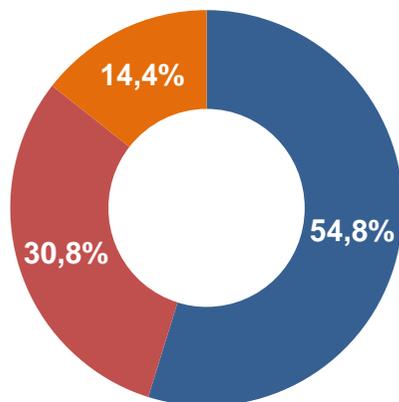
Ce taux varie fortement selon les types d'établissements. Il est 2,5 fois plus élevé dans les structures pour l'enfance handicapée (77%), que dans les ESAT (31%).

Proportion de structures avec convention en lien avec le sport

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive

En % des Ets avec pratique sportive

64%
(Base : 215)

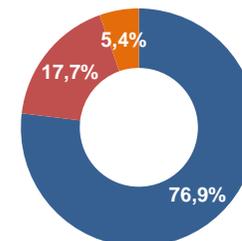


- Présence de conventions
- Aucune convention
- Aucune pratique sportive

Interprétation : Ci-dessus : 54,8% de l'ensemble des établissements ont signé une ou plusieurs conventions en lien avec le sport. *Graphiques de droite* : Ce pourcentage est de 76,9% auprès des établissements pour l'enfance handicapée et de 81% auprès des établissements pour l'enfance handicapée avec pratique sportive.

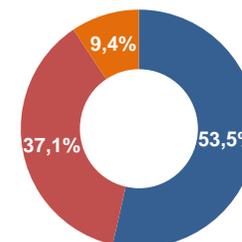
Enfance handicapée

En % des Ets avec pratique sportive



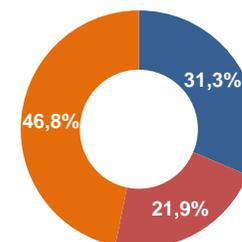
81%
(Base : 48)

Adultes handicapés Accueil, soins



59%
(Base : 149)

Adultes handicapés Travail, insertion



58%
(Base : 18)

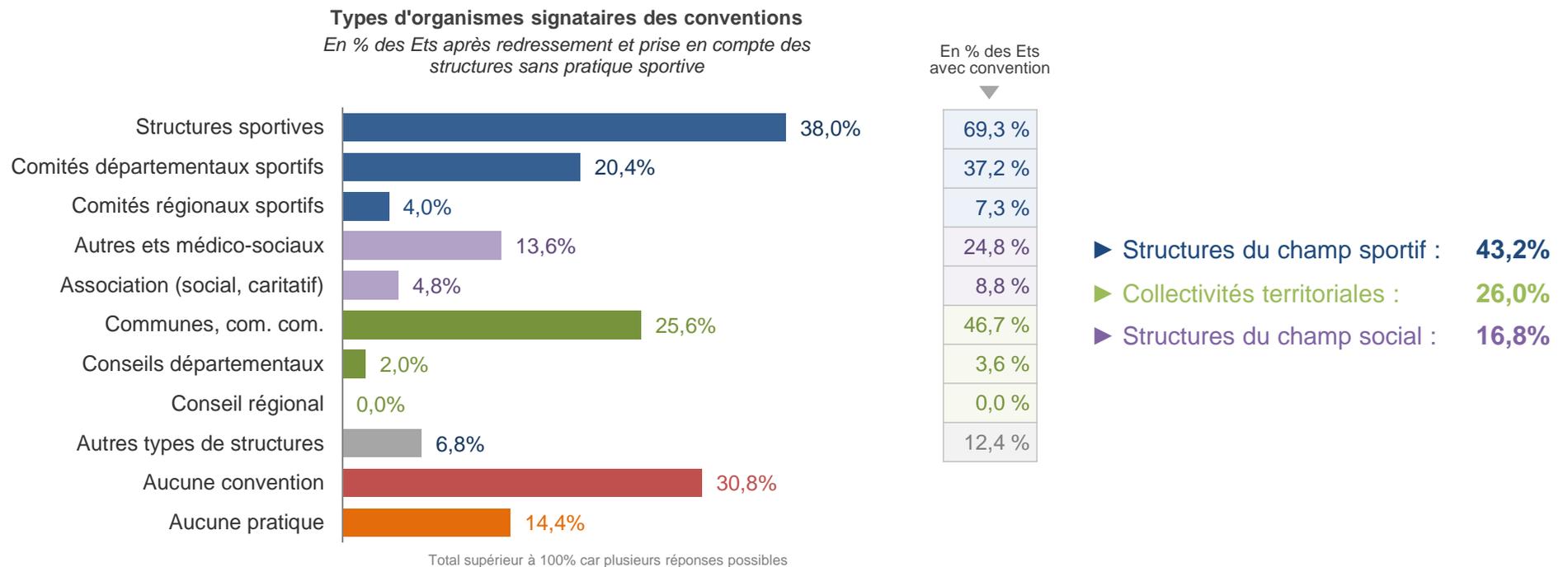
b) Organismes signataires des conventions

Les conventions sont en premier lieu signées avec les structures appartenant au champ du sport : les clubs et associations (38%), les comités départementaux (20%) ou régionaux (4%).

Globalement 43% des établissements ont ainsi passé des conventions avec au moins une structure relevant du mouvement sportif. Soit près de 80% des structures avec convention.

Deuxième catégorie de signataires : les collectivités locales (principalement les communes ou communautés de communes). Elles sont citées par près d'un établissement avec convention sur deux (47%) (soit 26% de l'ensemble des structures).

Viennent ensuite les structures du champ médico-social (autres EMS, associations caritatives ou intervenants dans le domaine social) : pour 30% des structures avec convention (17% de l'ensemble des Ets).



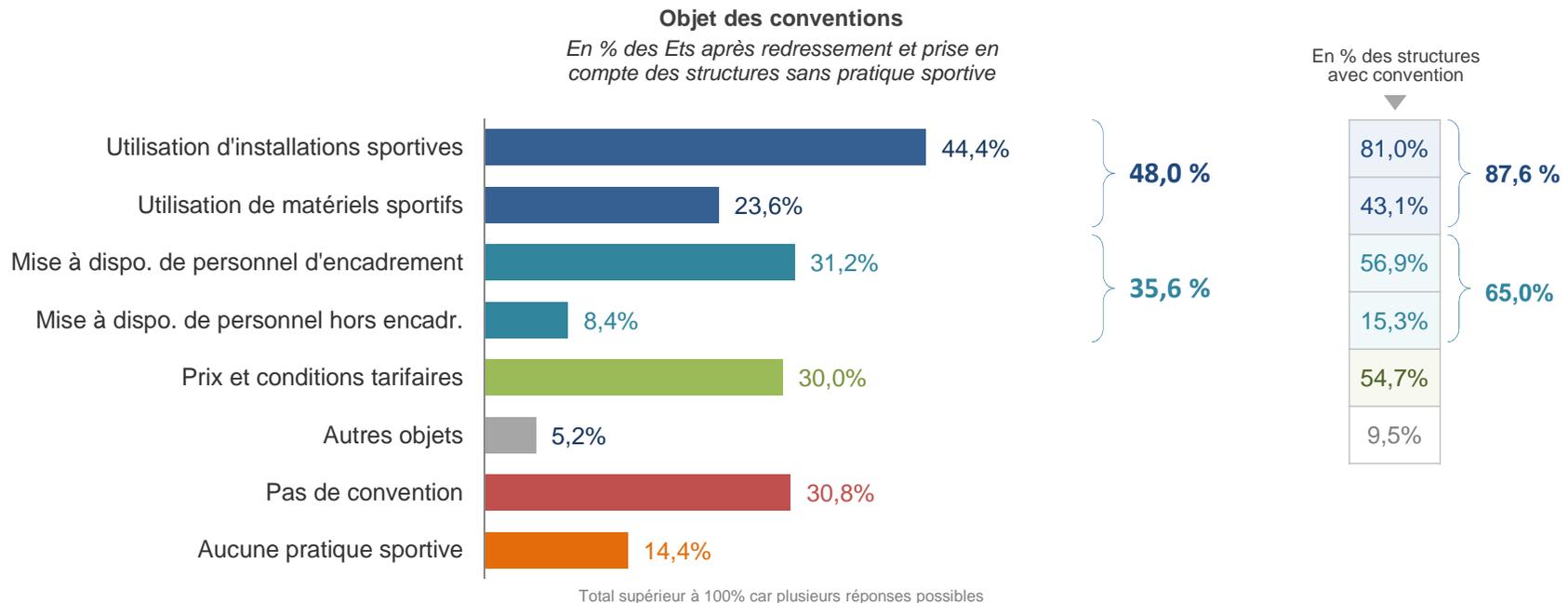
Interprétation. Graphique : 38,0% des établissements ont signé des conventions en lien avec le sport avec des structures sportives (clubs, associations...). *Tableau de droite* : 69,3% des structures ayant signé des conventions en lien avec le sport l'ont fait, entre autres, avec des structures sportives

c) Objet des conventions

Première grande raison conduisant les établissements médico-sociaux à passer des conventions : définir les modalités d'utilisation des installations et matériels sportifs. Elle est citée par près de 90% des structures ayant passé des conventions (48% de l'ensemble des établissements).

Viennent en second lieu les modalités de mise à disposition de personnels, principalement d'encadrement (pour les deux tiers des structures avec convention).

Dernier objet des conventions : la fixation des modalités financières d'accès aux équipements et aux prestations.



Interprétation. Graphique : 44,4% des établissements ont signé des conventions portant, entre autres, sur l'utilisation d'installations sportives. Tableau de droite : 81,0% des structures ayant signé des conventions en lien avec le sport l'ont fait, entre autres, pour l'utilisation d'installations sportives.

d) Durées des conventions

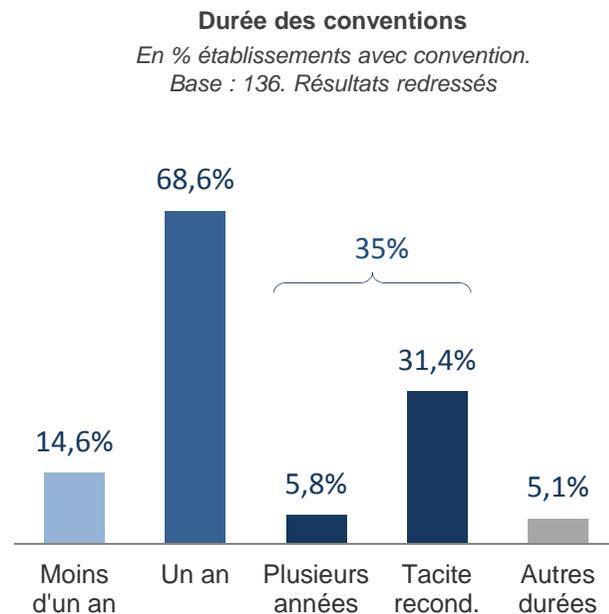
Les conventions sont principalement conclues pour une année.

Les deux tiers des structures avec convention indiquent en avoir signé au moins une pour cette durée.

Viennent ensuite les conventions liant les structures sur plusieurs années. Leur présence est mentionnée par plus du tiers des établissements avec convention (35 %).

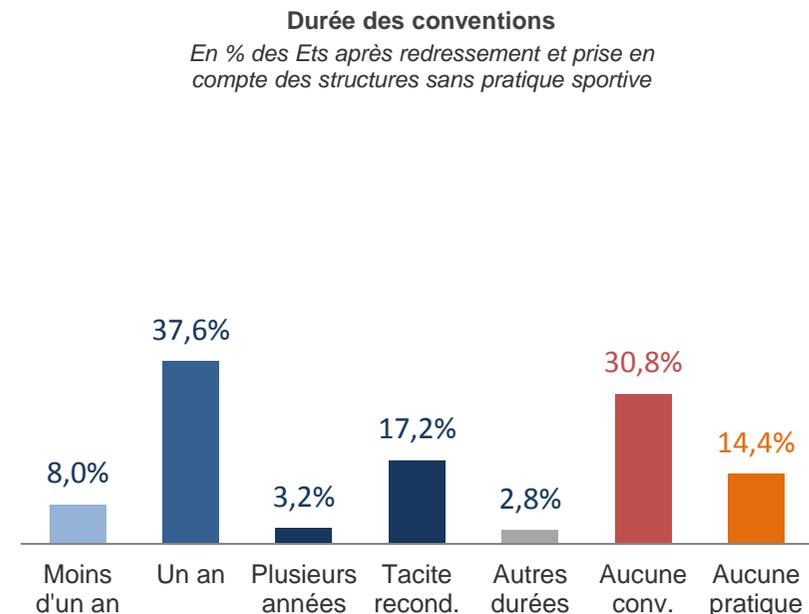
Il s'agit alors essentiellement de conventions avec tacite reconduction, les plus caractéristiques de la présence d'une réelle relation de long terme entre les acteurs.

Les conventions de moins d'un an sont quant à elle peu répandues : dans une structure avec convention sur sept.



Interprétation. 14,6% des établissements ayant signé des conventions en lien avec le sport l'ont fait, entre autres, pour une durée de moins d'un an

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles



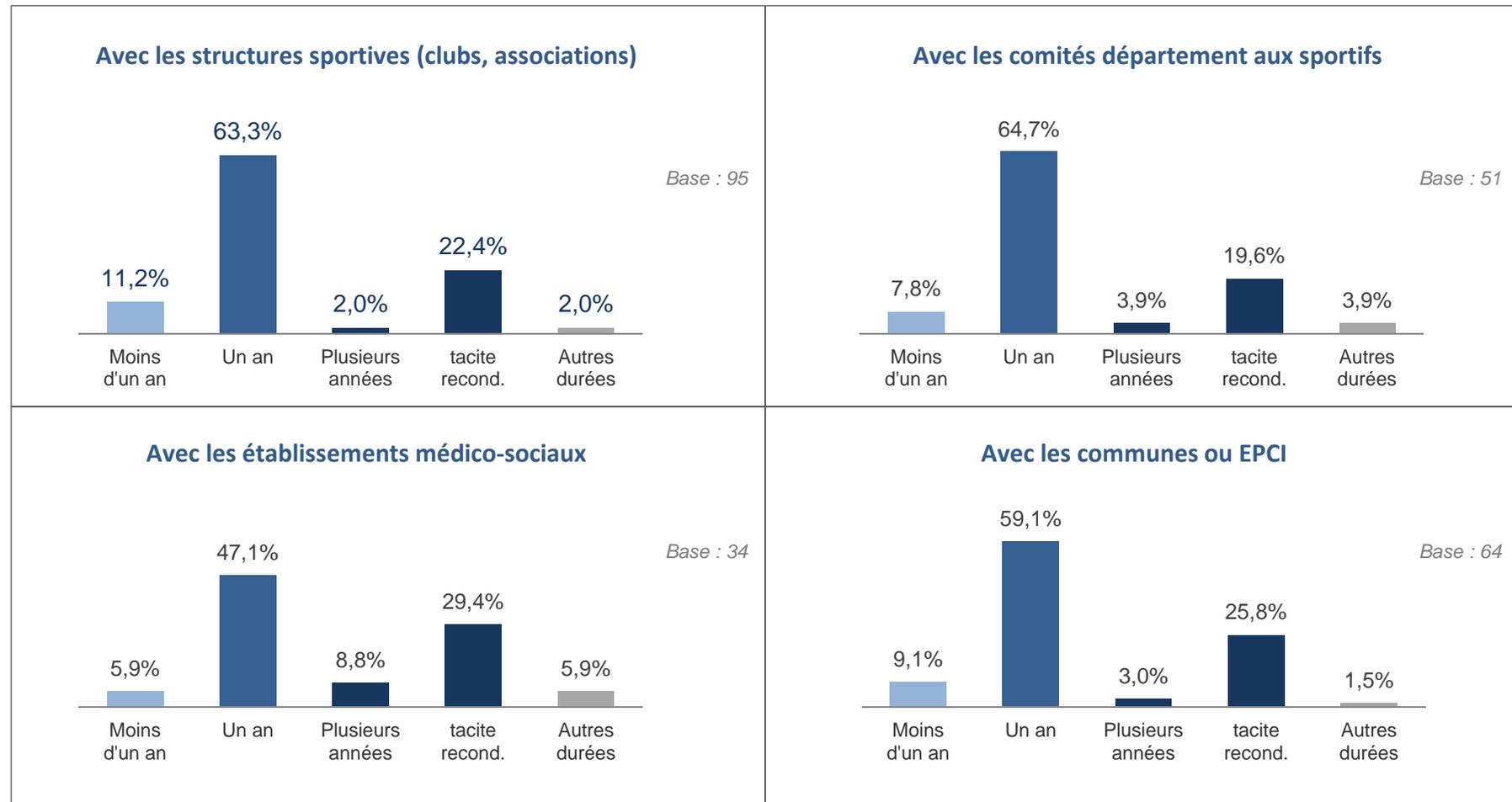
Interprétation. 8,0% des établissements ont signé des conventions en lien avec le sport d'une durée de moins d'un an

e) Durées des conventions par type de signataires

Nous observons les tendances similaires quel que soit le type de structures avec lesquelles les conventions sont passées.

Principales spécificités : le poids plus important des conventions avec tacite reconduction lorsque ces conventions sont signées avec d'autres établissements médico-sociaux et la durée plus courte de celles passées avec des structures du mouvement sportif.

En % établissements concernés. Résultats redressés



Interprétation. 1^{er} graphique : 11,2% des établissements ayant signé des conventions avec des structures sportives l'ont fait, entre autres, pour une durée de moins d'un an.

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

f) Taux de présence des partenariats en lien avec le sport

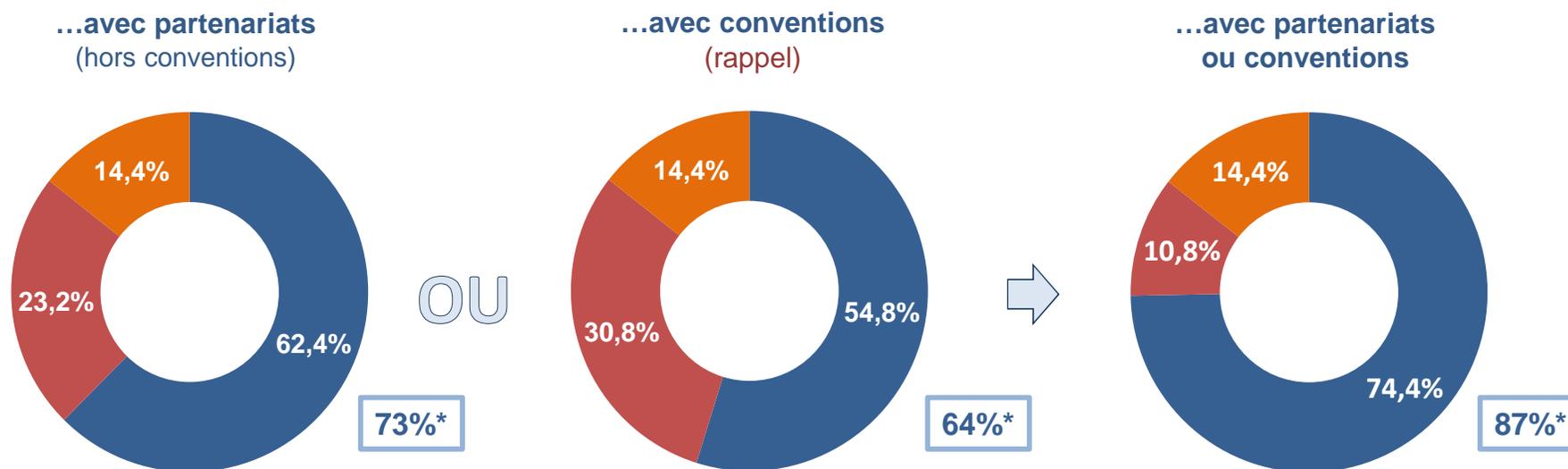
En dehors des conventions, une proportion importante de structures de la région (62%) a noué des partenariats en lien avec le sport avec d'autres organismes.

Soit 73% des établissements avec pratique sportive.

Partenariats et conventions confondus, les trois quarts des établissements collaborent donc plus ou moins formellement avec d'autres structures dans le domaine du sport.

(Près de 90% des structures dans lesquelles certains des usagers pratiquent des activités sportives).

Proportion d'établissements...



* Des établissements avec pratique sportive

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive

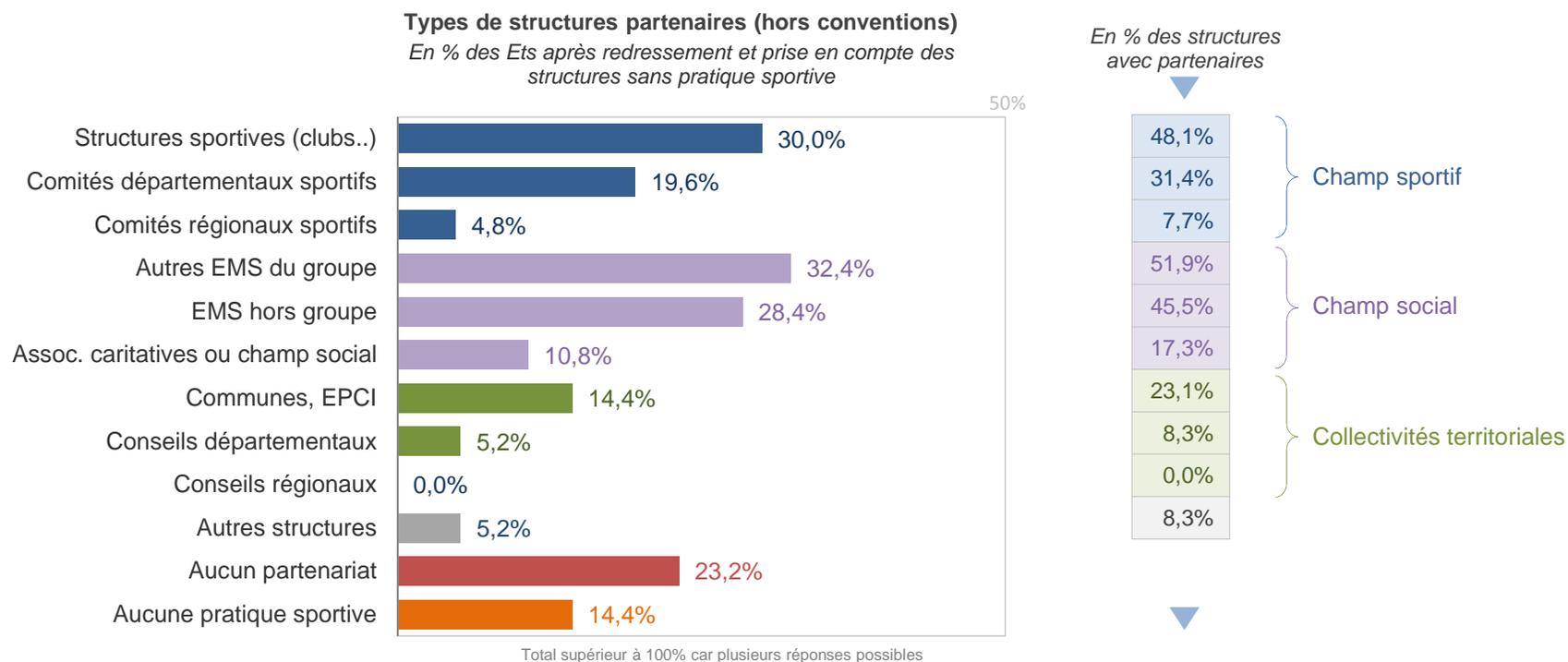
Interprétation. 1^{er} graphique : 62,4% des établissements ont travaillé en partenariat avec d'autres structures pour l'organisation de la pratique sportive ; soit 73% des structures avec pratique sportive.(encadré du bas)

g) Les types de partenaires

A la différence des conventions, les partenariats sont, en premier lieu, conclus avec des structures du champ médico-social.

Principalement d'autres établissements médico-sociaux, plus marginalement, des associations intervenant dans le champ social.

Nous retrouvons ensuite, comme pour les conventions, les structures et organismes sportifs au premier rang desquels les clubs et associations.



Interprétation. Graphique : 30% des établissements ont eu comme partenaires des structures sportives.
Résultats de droite : Cette proportion est de 48,1% auprès des Ets avec pratique sportive.

- ▶ Partenariats avec des structures du **champ sportif** : **61,8%**
- ▶ Partenariats avec d'autres **EMS** : **63,8%**
- ▶ Partenariats avec des **collectivités territoriales** : **15,8%**

91,3%
94,2%
23,3%

Interprétation. 61,8% des établissements ont eu des partenaires appartenant au champ du sport (clubs, comités départementaux ou régionaux...)

Base : 214 Ets.

4) Le personnel intervenant lors des séances d'activité sportive

a) Les membres du personnel interne

Du personnel interne intervient dans la quasi-totalité des établissements proposant des activités sportives : 96 % (82% de l'ensemble des structures).

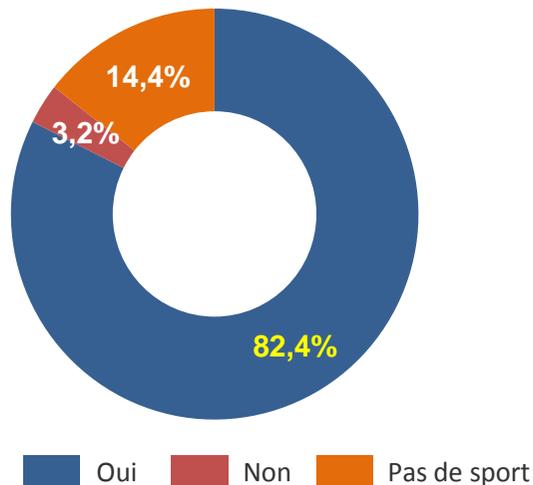
Il s'agit principalement de personnels non spécialisés dans le domaine du sport : *moniteurs éducateurs, assistants médico-psychologiques...*

L'intervention d'éducateurs non spécialisés dans le champ du sport (moniteurs éducateurs et/ou éducateurs spécialisés) est citée par deux établissements sur trois (77% des structures avec pratique sportive).

La proportion de structures avec éducateurs sportifs en interne est nettement moindre : 21%.

Intervention de personnels internes lors des séances sportives

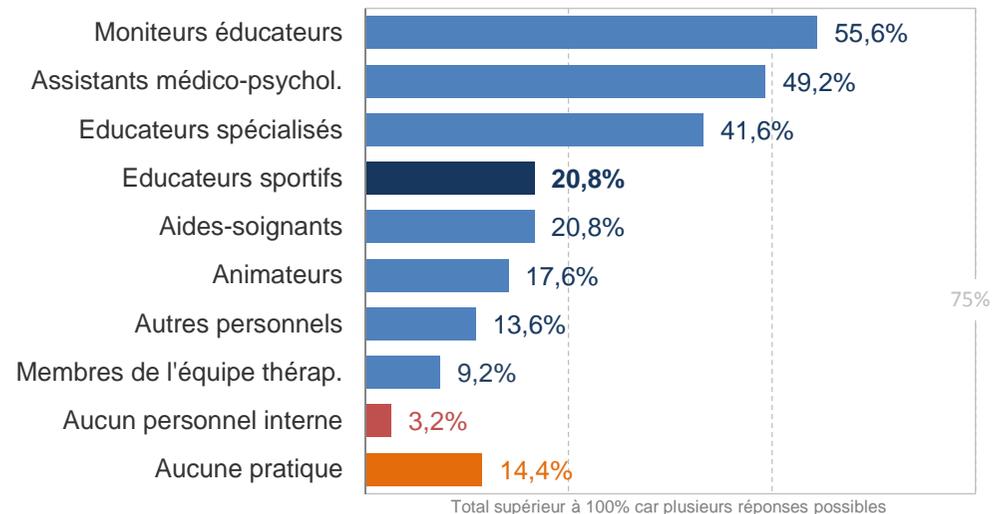
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation. Ci-dessus : Du personnel interne intervient lors des activités sportives dans 82,4% des établissements. *Graphique de droite :* Des moniteurs éducateurs interviennent lors des séances d'activité sportive dans 55,6% des établissements.

Types d'intervenants internes lors des activités sportives (encadrement ou assistance)

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



% structures avec sport

Base : 214 Ets.

➔ **Éducateurs non sportifs : 66 %**
(moniteurs éducateurs et/ou éducateurs spécialisés)
77 % des structures avec pratique sportive

b) Les intervenants extérieurs

Une très large proportion d'établissements proposant des activités sportives a recours à des intervenants extérieurs : 86% (73% de l'ensemble des structures).

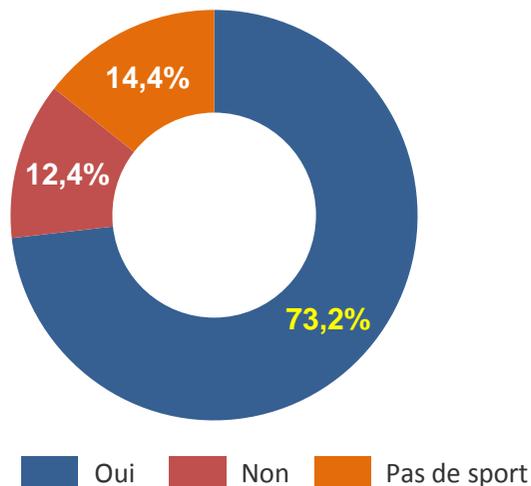
Contrairement au personnel interne il s'agit en premier lieu d'éducateurs sportifs indépendants (12%) ou appartenant à un club (42%).

Près d'une structure sur deux (48%) emploient ainsi des éducateurs sportifs extérieurs (56% des établissements avec pratique sportive).

42% font également intervenir des membres d'associations (27%) ou de particuliers bénévoles (26%) (soit près de 50% des établissements avec pratique sportive).

Intervention de personnels extérieurs lors des séances sportives

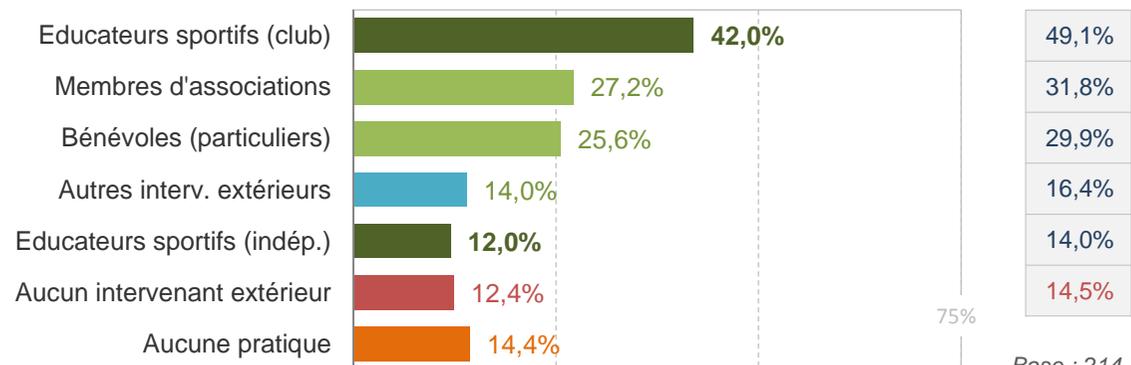
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation. Ci-dessus : 73,2% des établissements ont recours à des intervenants extérieurs lors des activités sportives. Graphique de droite : 42,0% à des éducateurs sportifs (soit 49,0% des structures avec pratique sportive)

Types d'intervenant interne lors des activités sportives (encadrement ou assistance)

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

Base : 214 Ets.

Éducateurs sportifs extérieurs : 48 %
56 % des structures avec pratique sportive

Bénévoles particuliers ou membres d'association : 42 %
49 % des structures avec pratique sportive

c) Synthèse : ensemble des intervenants

Tous types d'intervenants confondus, près de 58% des établissements ont recours à des éducateurs sportifs (internes ou extérieurs à la structure), soit les deux tiers des structures avec pratique sportive (67,8%).

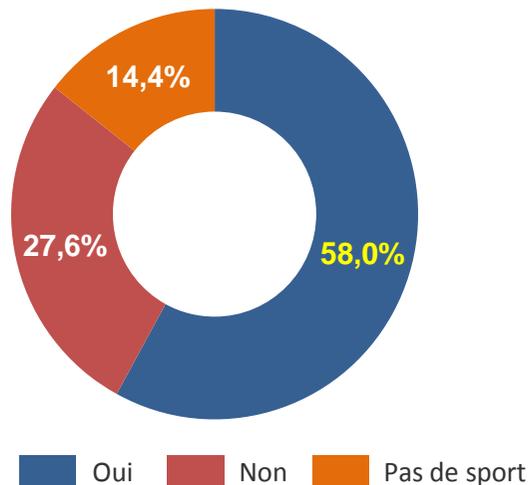
Ce qui revient à conclure qu'une structure sur trois proposant des activités sportives ne fait pas intervenir d'éducateurs titulaires de qualifications sportives.

Les intervenants les plus sollicités sont les éducateurs non sportifs (moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés) : 67 % des structures avec pratique sportive, suivi des assistants médico-psychologiques (57,5%)

Puis les bénévoles particuliers ou les membres d'associations : 42 %.

Intervention d'éducateurs sportifs lors des séances sportives

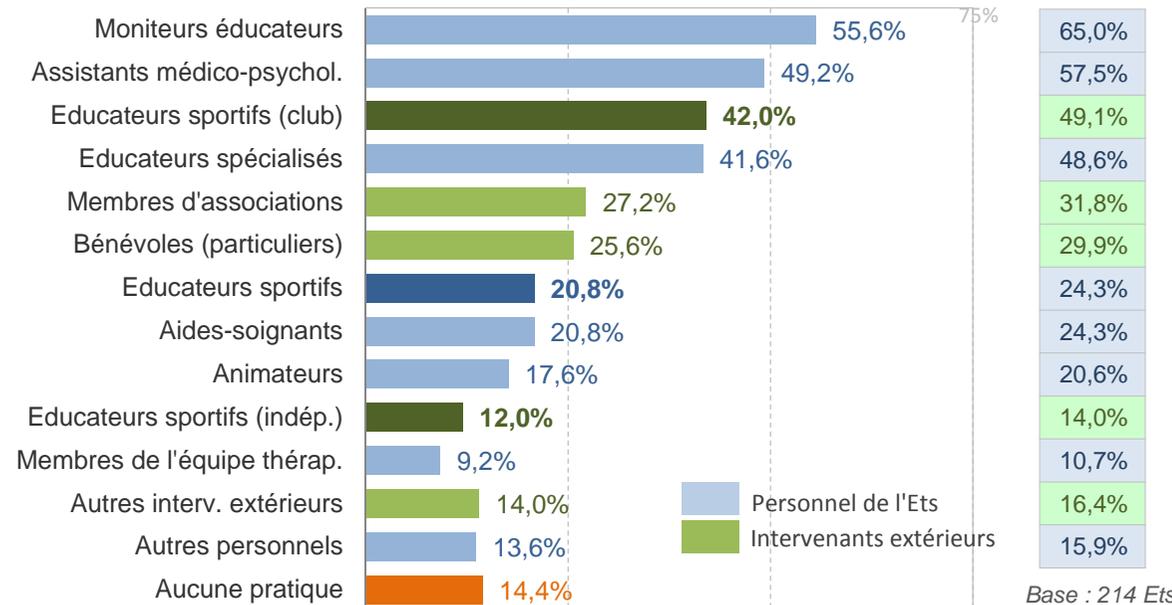
En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Interprétation. Ci-dessus : En 2015, 58,0% des établissements ont recours (même occasionnellement) à des éducateurs sportifs (internes ou externes).
Graphique de droite : Des moniteurs éducateurs interviennent dans 55,6% des établissements (soit 65,0% des structures avec pratique sportive)

Types d'intervenant interne lors des activités sportives (encadrement ou assistance)

En % des Ets après redressement et prise en compte des structures sans pratique sportive



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

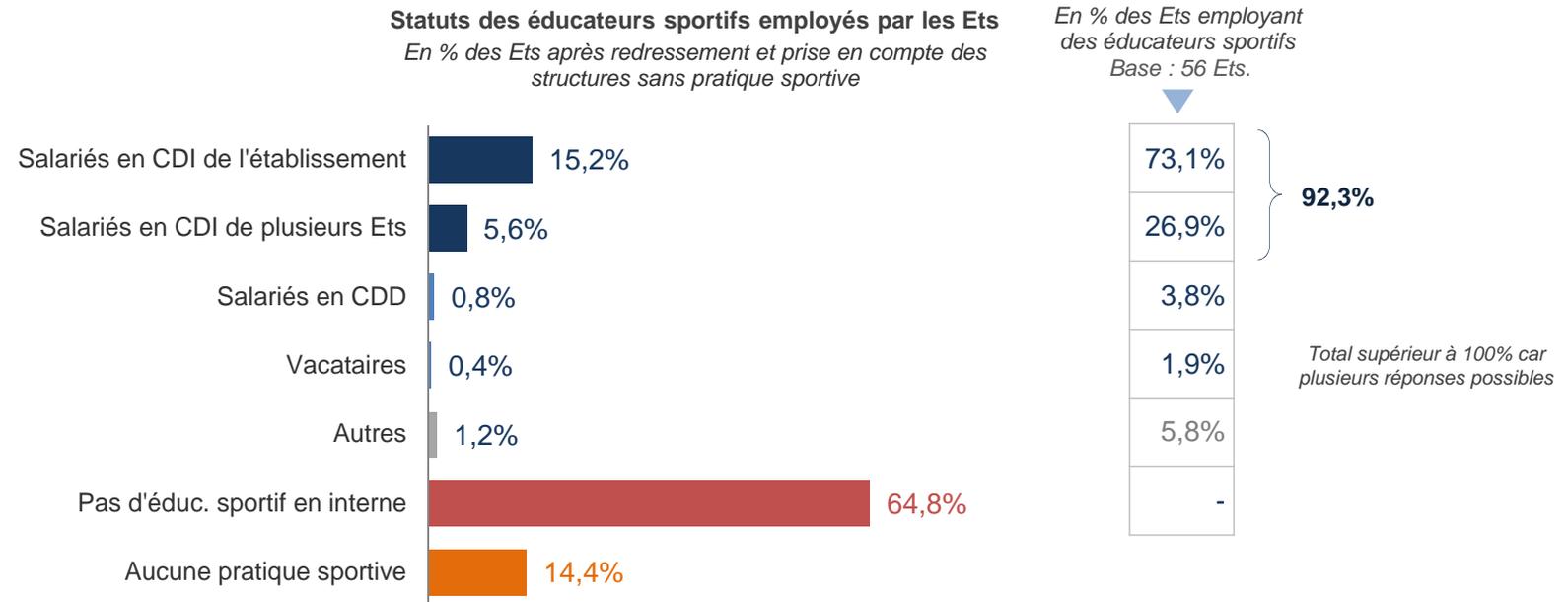
Base : 214 Ets.

d) Le statut des éducateurs sportifs

Les éducateurs sportifs employés par les établissements sont principalement des salariés en CDI de la structure, présents dans 73% des structures avec éducateurs.

S'ils ne sont pas en CDI au sein de la structure ils le sont au niveau de plusieurs établissements (entité).

Au total, des éducateurs sportifs en CDI sont ainsi présents dans environ une structure sur cinq (19%) soit 22% des structures avec pratique sportive.



Interprétation.

Graphique : 15,2% des établissements emploient des éducateurs sportifs en CDI

Résultats de droite : 73,1% des établissements avec activité sportive emploient des éducateurs sportifs en CDI

➔ **Éducateurs sportifs en CDI (de l'Ets ou du groupe) : 19,2 %**
22,4% des structures avec pratique sportive

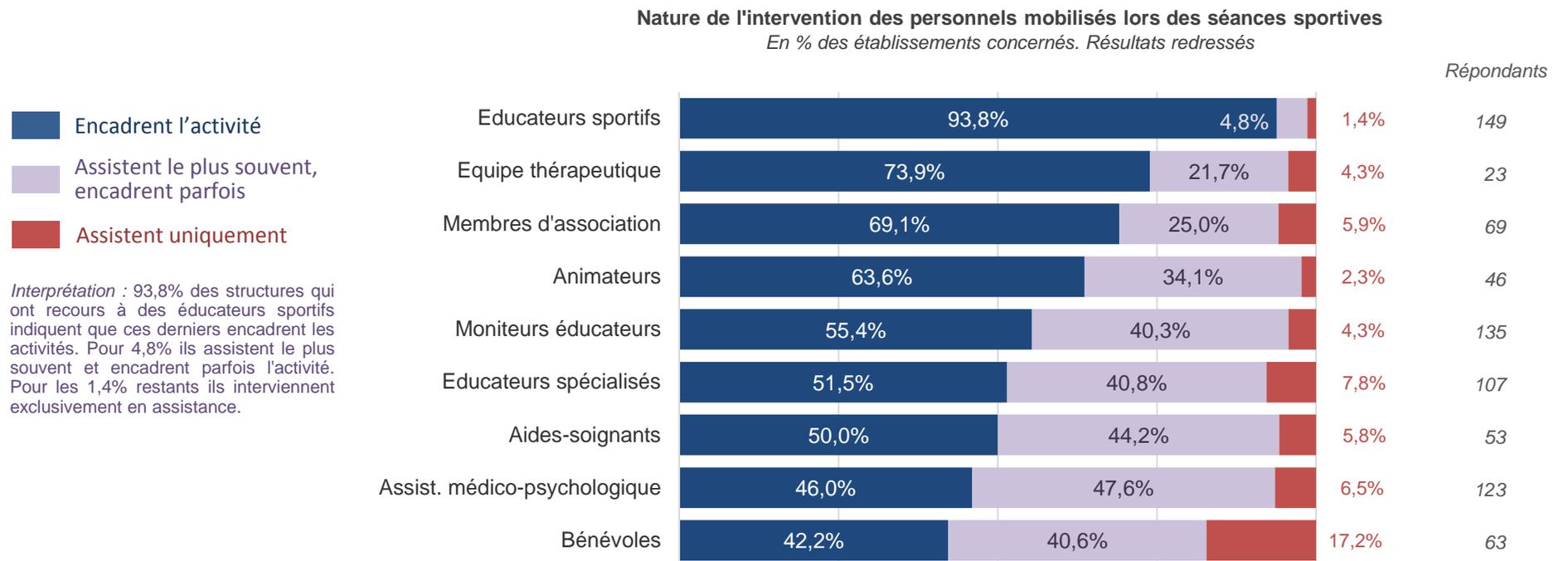
e) Nature de l'intervention des personnels

Les prérogatives d'encadrement des éducateurs sportifs apparaissent clairement ici. 94% des structures qui ont recours à des éducateurs sportifs indiquent en effet qu'ils interviennent exclusivement à ce niveau.

Toutefois, les autres types de personnels encadrent également les séances d'activité.

C'est notamment le cas pour les membres d'association et les animateurs qui encadrent toujours les activités sportives dans plus de 60% des structures dans lesquelles ils interviennent.

Cette proportion reste supérieure à 50% pour les éducateurs non titulaires de qualifications sportives et dépasse les 40% pour les aides-soignants, les AMP et les bénévoles.



F - LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'un des objectifs de la démarche d'étude est d'identifier et de hiérarchiser les freins au développement de la pratique sportive. L'enquête par sondage n'est pas la technique la plus appropriée pour recueillir ce genre d'informations qui relèvent davantage des études qualitatives (entretiens individuels approfondis, réunions de groupe...).

Pour autant, il a été décidé de profiter de la réalisation de cette enquête pour collecter des informations sur ce sujet. Une question sur les freins a ainsi été introduite dans le questionnaire de l'enquête exploratoire à l'attention de l'ensemble des établissements et surtout de ceux qui ne proposaient pas d'activité sportive.

Eu égard au principe de non focalisation de l'étude sur les activités sportives, la même question a été posée sur les freins au développement des activités artistiques. Ceci a permis, en outre, de comparer le poids relatifs des différents freins pour les deux types d'activités.

1) Les freins au développement des activités sportives

Le principal frein mentionné par les responsables interrogés est l'inadaptation des locaux : manque d'espace, de salles dédiées...

Quatre autres contraintes enregistrent ensuite des taux de citation assez voisins (entre 20 et 23%) :

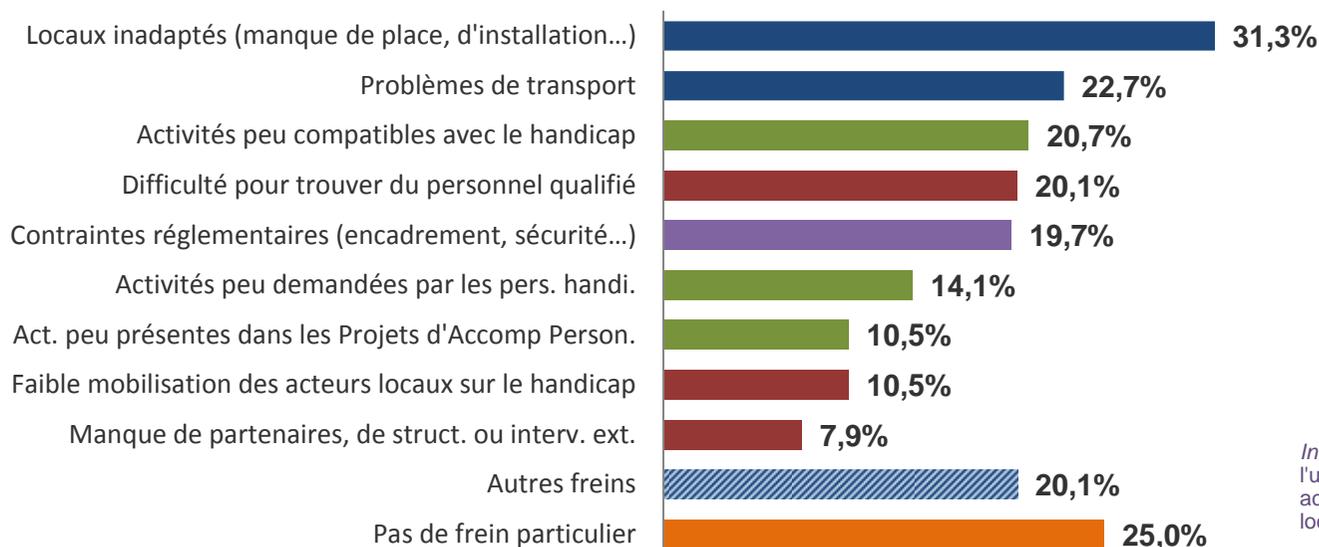
- Les problèmes de transport pour les activités en extérieur.
- Les contraintes réglementaires relatives à l'encadrement des personnes handicapées et à la sécurité.
- Les difficultés pour pratiquer les activités rencontrées par les personnes accueillies du fait de leurs handicaps.
- La difficulté pour trouver du personnel qualifié.

Les deux freins relatifs au manque de soutien dont pourraient faire l'objet les structures dans la mise en place des activités sportives sont peu citées (8 à 11%) : le manque de partenaires ou d'intervenants extérieurs et la faiblesse de la mobilisation des acteurs locaux.

Une structure sur cinq a mentionné d'autres contraintes : principalement l'insuffisance des moyens financiers disponibles (frein que volontairement nous n'avons pas proposé, tous les établissements étant naturellement contraints sur ce point). Ce frein aurait enregistré un taux de citation beaucoup plus élevé s'il avait été mentionné en modalité de réponse au même titre que les autres.

Les freins au développement des activités physiques et sportives

En % des établissements (enquête 1. Base : 318)



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

Interprétation : pour 31,3% des structures, l'un des freins au développement des activités sportives est l'inadaptation des locaux (manque de place ou d'installations)

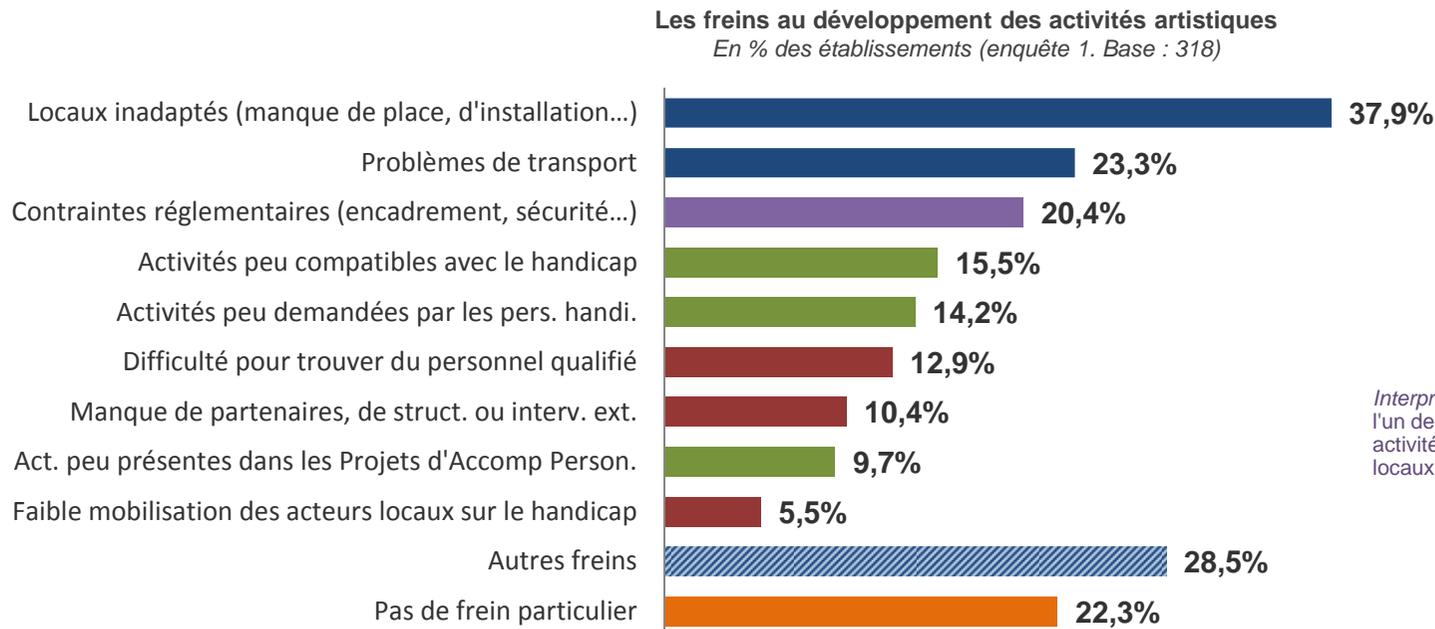
2) Les freins au développement des activités artistiques

La présence d'une question sur les freins au développement des activités artistiques peut permettre d'apprécier le degré de spécificité des ceux enregistrés en matière sportive.

Les principales contraintes évoquées pour la pratique des activités artistiques sont ainsi les mêmes que celles observées pour les activités sportives : l'inadaptation des locaux, les problèmes de transport, les contraintes réglementaires liées à l'encadrement et à la sécurité...

Trois autres freins sont par contre significativement moins cités en matière artistique et peuvent donc constituer des contraintes plus spécifiques aux APS :

- la difficulté pour trouver du personnel qualifié (- 7 points),
- l'incompatibilité des activités avec le handicap des personnes accueillies (- 6 points),
- le manque de mobilisation des acteurs locaux (- 5 points).



Interprétation : pour 37,9% des structures, l'un des freins au développement des activités artistiques est l'inadaptation des locaux (manque de place ou d'installations)

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

Remerciements

Nous remercions vivement pour leur participation les établissements qui ont répondu à cette enquête :

Département de Loire Atlantique : INSTITUT LA PERSAGOTIERE • IME CENRO DE VERTOU • ITEP LA PAPOTIERE MOISSONS NOUVELLES • FAM ST JEAN DE DIEU • FOYER OCCUPATIONNEL ST JEAN DE DIEU • FAI VILLA OCEAN • RESIDENCE SERVICES MARIE MOREAU • CASIM ARRIA (ST JULIEN DE CONCELLES) • IME HORS LES MURS • ITEP LES PERRINES • FOYER DE VIE L'ETOILE DU BERGER • RESIDENCE L'ESCALE PERSONNES AGEES • FOYER LE GRAIN • ESAT SUD LOIRE (LE LOROUX BOTTEREAU) • HEBERGEMENT ACCOMPAGNE LES DEUX VALLEES • CENTRE ACCUEIL ACTIVITES DE BLAIN • ESAT ATELIERS DU LANDAS • ESAT CATOUEST DE ST HERBLAIN • ESAT DE BLAIN • ESAT DE GETIGNE • ESAT DE LEGE • ESAT DU PAYS D'ANCENIS • ESAT LES ATELIERS DE LA MEE • ESAT LES IRIS • FAM CARQUEFOU • FAM LA MAISON BLANCHE NORT SUR ERDRE • FOYER ACCUEIL HEBERGEMENT LA GILARDERIE • FOYER DE VIE LES MACHAONS • FOYER DE VIE LES SIX FRENES • FOYER HEBERGEMENT TRAVAILLEURS HANDICAPES (ANCENIS) • IME AR MOR • IME CHATEAUBRIAND • IME LES BARBUSSIERES • LOGEMENTS ACCOMPAGNES DE REZE • MAS MONTBERT • RESIDENCE KORJA • SACAT D'ANCENIS • SACAT ESAT DE BLAIN • SACAT GETIGNE • FOYER DE VIE KERGESTIN • IME LUCIEN DESMONTS • IEM LA DURANTIERE • IME CLEMENCE ROYER • IME VAL LORIE • INTERNAT ANNE DE BRETAGNE • IPEAP PARC DE LA BLORDIERE • FOYER ACCUEIL ET HEBERGEMENT RESIDENCE REVE • ESAT L'ETAPE TOURNIERE SERVICES • SACAT LA TOURNIERE • IME ALEXIS RICORDEAU • IME LE VAL DE SEVRE • FOYER DE VIE EHRETIA • FOYER ACCUEIL HEBERGEMENT MAISON BLEUE • FOYER ACCUEIL HEBERGEMENT OASIS • FOYER HEBERGEMENT FARADOR • FOYER OCCUPATIONNEL LES TOURNESOLS • RESIDENCE LES LUCIOLES • ESAT ARTA (ST SEBASTIEN SUR LOIRE) • FAM ARTA (ST HERBLAIN) • LOGEMENT ACCOMPAGNE • MAS ARTA (ST HERBLAIN) • ESAT SESAME SERVICES (LA MONTAGNE) • FOYER ACCUEIL HEBERGEMENT BOUGUENAI • FOYER D'HEBERGEMENT MAISON SESAME • SACAT LA CHAUFFETIERE • FOYER OCCUPATIONNEL LES HAUTES ROCHES • IME L'ESTUAIRE IPEAP SEHA • FAM DE BOUVRON • MAS DE SAVENAY • MAS OCEANE DE SAINT BREVIN • FOYER DE VIE LES ABRIS DE JADE • MAS DE L'HÔPITAL SÈVRE ET LOIRE • FOYER OCCUPATIONNEL DE JOUR RICHEBOURG • FOYER DE VIE LES AMIS DE RAYMOND • MAS DIAPASON • MAS ANAIS • ITEP LAMORICIERE • SESSD APF 44 (BASSE GOULAIN) • IEM LA GRILLONNAIS • IEM LA BUISSONNIERE • IEM LA MARRIERE • RESIDENCE LES MAGNOLIAS • ETABLISSEMENT ABA NANTES • ECOLE ABA SAINT NAZAIRE • FAM NOTRE DAME DE TERRE NEUVE • FOYER DE VIE NOTRE-DAME-DE-TERRE NEUVE • FOYER DE VIE LE CHENE VERT • FOYER DE VIE LES AMARRES • ITEP LE CARDO • ITEP JEUNESSE ET AVENIR • LOGEMENTS ACCOMPAGNES L'ETAPE • FOYER BEAUSEJOUR • FOYER HEBERGEMENT COET ROZIC • FOYER DE VIE LA SOURCE DE GUIDAS • FOYER RESIDENCE GABRIEL FAURE • HEBERGEMENTS ACCOMPAGNES LES JONQUILLES • HEBERGEMENTS ACCOMPAGNES LES PRIMEVERES • IME CHANZY • ESAT LA CHOLIÈRE ORVAULT • SAESAT LA CHOLIERE • IME NANTES SAINT HERBLAIN LE TILLAY - *Département de Maine et Loire* : IME LA TURMELIERE • ITEP LA TURMELIERE • MAS CESAME (PORT THIBAUT) • FAM LA GIROUARDIERE • FOYER OCCUPATIONNEL ANNE GIROUARDIERE • FAM HOPITAL BEAUPREAU • FOYER OCCUPATIONNEL LA SAINTE FAMILLE • MAS YOLAINE DE KEPPEL • VRF LA SALAMANDRE - ADULTES • VRF LA SALAMANDRE - ENFANTS • FOYER DE VIE LA CHEVALERIE • FOYER OCCUPATIONNEL ESPACES • ESPACE SAINT-PIERRE • ESAT DU BORD DE LOIRE • FAM MADELEINE ROCHAS • MAS MADELEINE ROCHAS • SAJ LES TILLEULS • ESAT LE SENEVE • ITEP LES OLIVIER • MAS LES ROMANS • ESAT LA BREOTIERE • ESAT LA REBELLERIE • FOYER D'HEBERGEMENT LA REBELLERIE • FOYER OCCUPATIONNEL LE CEDRE • IME LE COTEAU • ITEP LE COLOMBIER • ESAT ARCEAU ANJOU • FOYER D'HEBERGEMENT ARCEAU ANJOU • EEAP LE BOCAGE • FAM LA MESANGERIE • IEM LES TOURNESOLS • IEM LA GUIBERDIERE • IME LA CHALOQUERE • IME MONPLAISIR • IME PAUL GAUGUIN • MAS LA PALOMBERIE • ESAT ADAPEI CHOLET • ESAT ADAPEI D'AVRILLE • ESAT ADAPEI LA POMMERAYE • ESAT ADAPEI ST LAMBERT DES LEVEES • ESAT ADAPEI TRELAZE • FAM LA LONGUE CHAUVIERE • FOYER D'HEBERGEMENT L'ACCUEIL (DOUE LA FONTAINE) • FOYER D'HEBERGEMENT L'ACCUEIL • FOYER D'HEBERGEMENT MAISON BELLE BEILLE • FOYER OCCUPATIONNEL LONGUE CHAUVIERE • IME BORDAGE FONTAINE • IME CHAMPFLEURY • IME CHANTEMERLE • IME CLAIRVAL (SIPFP) • IME LA RIVIERE SAUVAGE • FAM DE CHEMILLE • FAM LES LOGIS DU BOIS • FOYER OCCUPATIONNEL LE GIBERTIN • MAS LE GIBERTIN • ESAT GERMAINE CHERBONNIER • FOYER D'HEBERGEMENT LE BON SECOURS • FOYER D'HEBERGEMENT ODILE CHALOPIN • IME LE GRACALOU • ITEP LE THOUET • CAJ LA HAIE VIVE APAHRC • ESAT ARC EN CIEL • FOYER D'HEBERGEMENT LA HAIE VIVE • FOYER D'HEBERGEMENT MONT DE VIE • ESAT DU HAUT ANJOU • FOYER D'HEBERGEMENT LE PETIT PLESSIS • ESAT LA GIBAUDIERE • FOYER OCCUPATIONNEL LES CLAVERIES • UNITE PERSONNES AGEES LE GINKGO • ESAT L'ARGERIE • FOYER OCCUPATIONNEL LE PONT DE VARENNE • ESAT JARDIN DES PLANTES • IME CHATEAU DE BRIANCON • FAM PERCE NEIGE • FOYER LA FERME D'ACTIVITES DES MAUGES • ITEP LA TREMBLAIE • FOYER DE VIE LE POINT DU JOUR • FAM LE POINT DU JOUR • ITEP LES CHESNAIES • FOYER RESIDENCE DE LA NIEL • ESAT DU JONCHERAY • MAS DE L'OUDON • CENTRE CHARLOTTE BLOUIN • INSTITUT MONTECLAIR • FAM PASTEL DE LOIRE • FAM LA PINSONNERIE • FAM LA FAUVETTERIE • ESAT APF LE CORMIER • FOYER OCCUPATIONNEL LA MAISON DES PINS - *Département de la Mayenne* : ACCUEIL TEMPORAIRE DE RESSOURCEMENT (RUILLE LE GRAVELAIS) • ITEP DE LAVAL • FOYER DE VIE PIERRE GUICHENEY • CAAJ LA BELLE OUVRAGE • ESAT LA BELLE OUVRAGE • FOYER D'HEBERGEMENT LA BELLE OUVRAGE • FOYER DE VIE LA BELLE OUVRAGE • LOGEMENTS ACCOMPAGNES LA BELLE OUVRAGE • FOYER DE VIE OASIS • FOYER D'HEBERGEMENT LANCHENEIL • MAS LE BEL AUBEPIN • ESAT LA MADELEINE • FAM LA FILOUSIERE • MAS DE MAYENNE • FAM LES BLEUETS • MAS BLANCHE NEIGE • FOYER DE VIE BLANCHE NEIGE • CAAJ (CHATEAU GONTIER) • ESAT LES ESPACES • IME J B MESSENGER LAVAL (SEES-SIPFP) • IME LA MAILLARDIERE • SAESAT (LAVAL) • SECTION AUTISTES ET TED SATED (LAVAL) • ESAT LE PONCEAU • CAAJ ROBIDA • ESAT ROBIDA • FOYER D'HEBERGEMENT ROBIDA • FOYER DE VIE ROBIDA • CAAJ IONESCO • ESAT IONESCO • FOYER DE VIE IONESCO PHV • FOYER D'HEBERGEMENT IONESCO • CAAJ (GORRON) • ESAT ATELIERS DE LA COLMONT • FOYER D'HEBERGEMENT LA PASSERELLE • FOYER DE VIE LA PASSERELLE • IME LEON DOUDARD • FAM THERESE VOHL • FOYER DE VIE THERESE VOHL • MAS DU FOYER THERESE VOHL • MAS THERESE VOHL SITE DU TERTRE • SECTION D'EDUCATION MOTRICE LAVAL • FOYER DE VIE SAINT AMADOUR • CENTRE MARIE-LOUISE ET ROBERT BURON • ESAT MARIE-LOUISE ET ROBERT BURON • FOYER DE VIE PONTMAIN • ITEP LA PERDRIERE • LOGEMENTS ACCOMPAGNES LES CHARMILLES • CAAJ LES CHARMILLES • FOYER D'HEBERGEMENT CHARMILLES • CAAJ BEAU SOLEIL • FOYER DE VIE BEAU SOLEIL • FOYER D'HEBERGEMENT LA MAZURE • FOYER DE VIE MAZURE • FOYER D'HEBERGEMENT DU 8 MAI • ESAT LE GENETIL - *Département de la Sarthe* : CRRP SABLÉ SUR SARTHE • CENTRE PREORIENTATION PROFESSIONNELLE (SABLE SUR SARTHE) • FOYER OCCUPATIONNEL LA GAUTELLERIE • FOYER OCCUPATIONNEL LES VIGNES • FOYER DE VIE CTRE HOSP MAMERS • FAM ST CALAIS • FOYER DE VIE ANTOINE DE ST EXUPERY • MAS HANDI VILLAGE • CENTRE BASILE MOREAU • CENTRE BASILE MOREAU - M.A.S. • FAM MAISON DE L'ELAN • FOYER DE VIE. RESIDENCE LE MOULIN DE LA COUR • FAM CH LA FERTE BERNARD • MAS CH LA FERTE BERNARD • ITEP LES AUBRYS • ITEP PRO. LES PETITS PRINCES • IME L'ASTROLABE • ESAT ATIS (LA FLECHE) • FOYER D'HEBERGEMENT SEMI AUTONOME JEAN BRATIERES • FOYER D'HEBERGEMENT JEAN BRATIERES • FOYER D'HEBERGEMENT LOUIS AUTISSIER • FOYER OCCUPATIONNEL ALAIN DAUBIAN • FOYER SEMI AUTONOME LES ROSES • FOYER DE VIE P.H. VIEILLISSANTES ROEZE • SECTION ANNEXE ESAT LA FLECHE • FAM MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE (LA FRESNAYE SUR CHEDOUET) • IEM JEAN YVES GUITTON • MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE JARDIN D'ALEXANDRE • MAS LES COLLINES • MAS LES MELISSES • ESAT LES CHENES • IME L'ENFANT SOLEIL • RESIDENCE LE CEDRE • SAAJ DE CHANTEMESLE • ESAT DU CIRCUIT • ESAT LE BOIS JOLI • ESAT LE GUETTE MIDI • ESAT LES OISEAUX • ESAT VAL DE LOIR • FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LES CEDRES • FOYER D'HEBERGEMENT LA VILLA DES ROSES • FOYER D'HEBERGEMENT LES PRIMEVERES • FOYER DE VIE LES SORELLES • FOYER D'HEBERGEMENT LA MAISON DU LAC • FOYER D'HEBERGEMENT LA TOUR AUX FEES • FOYER OCCUPATIONNEL LES CEDRES • IME VAUROUZE • SA ESAT LES OISEAUX • SAESAT L'EQUIPAGE • SECTION POLYHANDICAPES L. MALECOT • IME JEAN DEYGOUT • IME LE LUART • IME L'EVEIL • EEAP L'EVEIL • MAS L'EVEIL BOULOIRE • FAM LE TEMPS DE VIVRE • FOYER OCCUPATIONNEL LE TEMPS DE VIVRE • MAISON SAINT DAMIEN • ESAT DE PESCHERAY • FOYER D'HEBERGEMENT LES GOELANDS • FOYER D'HEBERGEMENT SEMI AUTONOME PESCHERAY • SECTION ANNEXE ESAT DE PESCHERAY • FAM GEORGES COULON • FAM LE VERGER • SA ESAT CATMANOR • MAS L'HUISNE LES AMARYLLIS • FOYER DE VIE L ARTIMON • FOYER OCCUPATIONNEL BEAUMONT SUR SARTHE • FOYER OCCUPATIONNEL LA CASTINE • ESAT PRESTATIONS SERILLAC • SECTION ANNEXE ESAT DE MAROLLES • SAESAT L EQUIPAGE • IME VAL DE LOIR • FOYER D'HEBERGEMENT LA MAISONNERAIE • FOYER D'HEBERGEMENT LA RESIDENCE • I.M.E LEONCE MALECOT • MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE L'HÉLIOPE • FHSA LE MANS • FOYER D'HEBERGEMENT LES ERABLES •

Remerciements

Département de la Vendée : FAM GEORGES GODET • MAS CHS G. MAZURELLE • ACCUEIL DE JOUR L OCEAN • FAM MARIE CLAUDE MIGNET • LE VAL FLEURI • MAISON D'ACCUEIL FAMILIALE MIGNET • FAM HENRY MURAIL • RESIDENCE HENRY SIMON • ETAB. ADULTES HANDICAPES VIEILLISSANTS • DISPOSITIF MULTISERVICES HANDICAP PSYCHIQUE (LA ROCHE SUR YON) • ESAT CENTRE LA LARGERE • ESAT DE CHANTONNAY • ESAT LA GUYONNIERE • FAM DES HERBIERS • FAM DU POIRE SUR VIE • FAM HAUTE ROCHE • FOYER DE SEMAINE ARC EN CIEL • FOYER DE SEMAINE LE PATENIT • FOYER DE SEMAINE LES ALYSEES • FOYER DE VIE LA CABANIERE • FOYER DE VIE LA RABINAIE • FOYER DE VIE L'ALBATROS • FOYER DE VIE LES MUGUETS • FOYER D'HEBERGEMENT AIZENAY • FOYER D'HEBERGEMENT DES HERBIERS • FOYER D'HEBERGEMENT HAUTE ROCHE • FOYER D'HEBERGEMENT L'ORANGER • FOYER HAND VIEILLISSANTS ST MICHEL DE CLOUCQ • FOYER HAND VIEILLISSANTS AIZENAY • FOYER D'HEBERGEMENT LA CABANIERE • FOYER D'HEBERGEMENT LES MUGUETS • IME DU MARAIS • IME LA GUERINIERE • IME LE GUE BRAUD • IME LES TROIS MOULINS • SECTION ANNEXE ESAT LA GUYONNIERE • SECTION AUTISTES IME LA GUERINIERE • SECTION D'EDUCATION MOTRICE ARIA 85 • SECTION OCCUPATIONNELLE ESAT CHALLANS • SECTION OCCUPATIONNELLE LES HERBIERS • SECTION POLYHANDICAPES IME GUE BRAUD • SECTION POUR AUTISTES LE GUE BRAUD • ESAT LES 4 VENTS • FAM LA MAISON DU VENT D'ESPOIR • ESAT UTIL'85 • IME LE PAVILLON • IME LE VAL D'YON • MAS LA FRAGONNETTE • FOYER DE VIE RES CATHERINE DE THOUARS • FAM LES HAUTS DE SEVRE • FOYER LES HAUTS DE SEVRE • MAS HAUTS DE SEVRE • FAM RESIDENCE COMTESSE D'ASNIERES • FAM MAISON PERCE NEIGE • FOYER DE VIE MAISON PERCE NEIGE DEGIVRAND • FAM LE BOCAGE • FOYER LE BOCAGE • ITEP ALEFPA • MAS CHS MAZURELLE LONGEVILLE • FOYERS ORGHANDI (FOYER DE VIE ET FAM) • RESIDENCE LA MADELEINE • FAM LA MADELEINE • FAM LE BOCAGE • FOYER LE BOCAGE • MAS LA FRAGONNETTE • ESAT THOUARSAIS •

Nous tenons également à remercier :

Les membres du comité de pilotage pour leur précieuse contribution,

Les opératrices qui ont assuré le contact avec les responsables
d'établissement pour leur dynamisme et leur investissement :

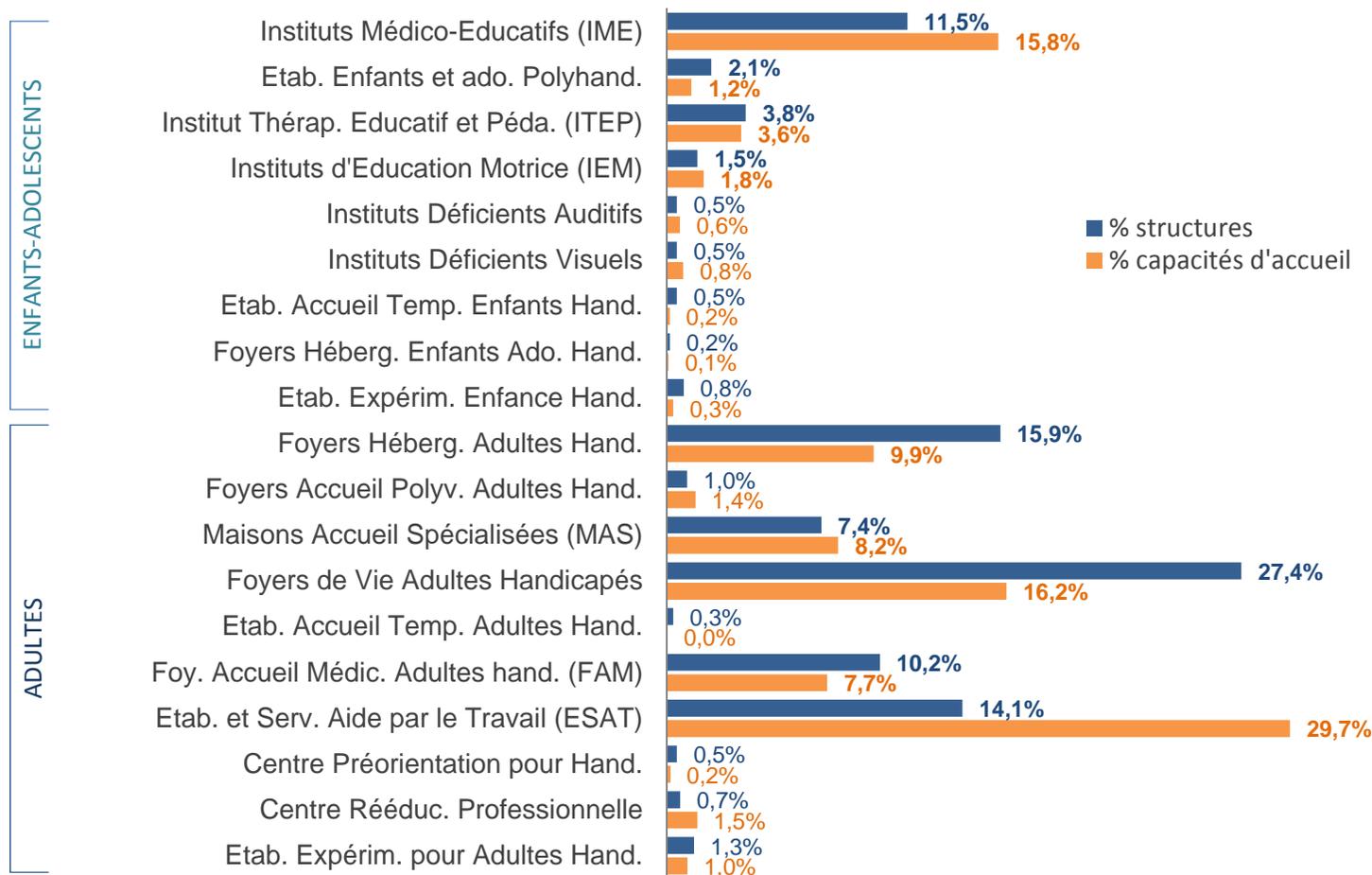
Marylou, Fabienne et Estelle

Annexes

Annexe 1 : Poids des types d'établissements

Dans le cadre des résultats exprimés en proportion des personnes handicapées il convient de prendre en compte la capacité d'accueil des structures car tous les établissements ne sont pas de même taille.

A titre d'exemple la région compte à peu près autant d'ESAT que de foyers d'hébergement pour adultes handicapés (14,1% / 15,9%) alors que les ESAT totalisent 3 fois plus de places d'accueil (29,7% contre 9,9%).



*Abréviations : Etab. = Etablissement. Polyv. = Polyvalent.
Temp. = Temporaire. Médic. = Médicalisé*

Interprétation : les IME représentent 11,5% des 610 établissements pris en compte dans le cadre de l'étude et 15,8 % des capacités d'accueil.

Annexe 2 : Profil des personnes accueillies : types de handicaps

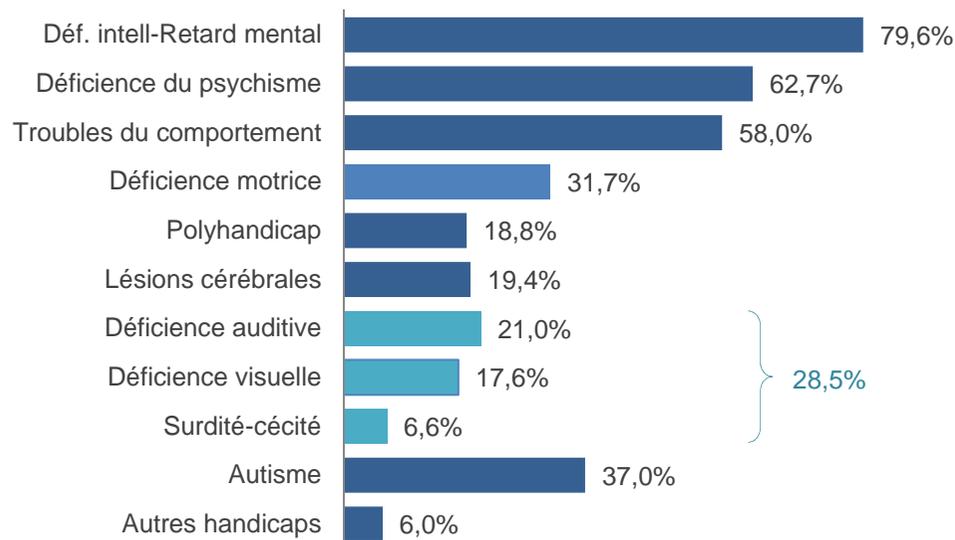
Au-delà des données sur les formes de handicaps disponibles dans la base FINESS une question portant sur ce point a été introduite dans le questionnaire afin de pouvoir disposer d'une information plus détaillée et plus complète sur ce sujet. En effet dans la base FINESS la mention "Tous types de déficiences" a été affectée à près de 37% des structures (cf. P12).

Les niveaux de présence des différentes formes de handicaps sont voisins dans les deux sous-échantillons de répondants.

Nous observons toutefois un poids plus important des déficiences intellectuelles et retards mentaux dans l'échantillon de l'enquête exploratoire (qui comprend 15% des structures sans pratique sportive).

A l'inverse, les déficiences motrices et sensorielles sont plus fortement présentes dans l'échantillon de l'enquête approfondie exclusivement composé de structures avec pratique sportive.

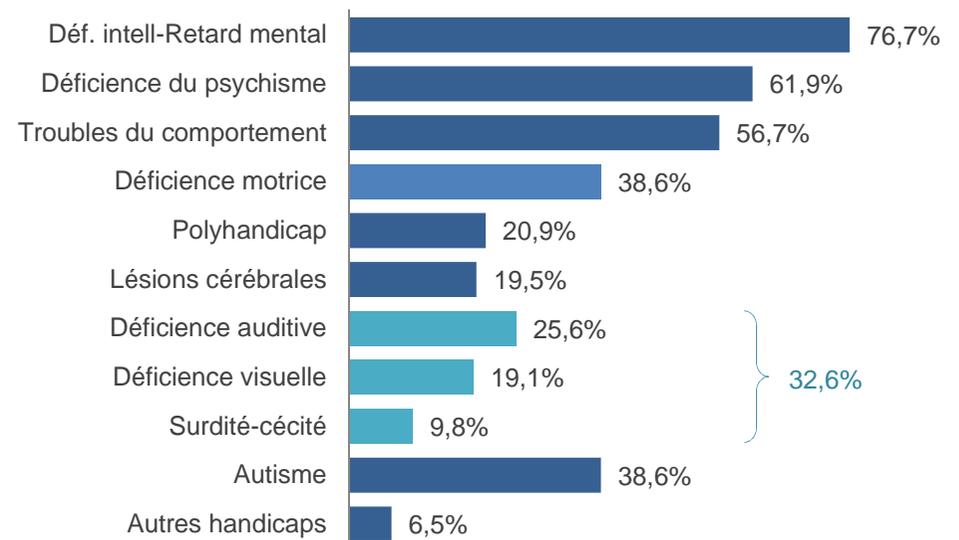
Enquête exploratoire
En % des établissements. Base = 310



Nombre moyen de handicaps cités par structure : 3,6

Interprétation : graphique de gauche : 31,7% des établissements accueillent des personnes souffrant de déficience motrice

Enquête approfondie
En % des établissements. Base = 215
Après redressement



Nombre moyen de handicaps cités par structure : 3,7

Annexe 2 : Profil des personnes accueillies : répartition par âge

Comme précédemment, la répartition des établissements par catégorie d'âge des personnes accueillies est voisine entre les deux enquêtes.

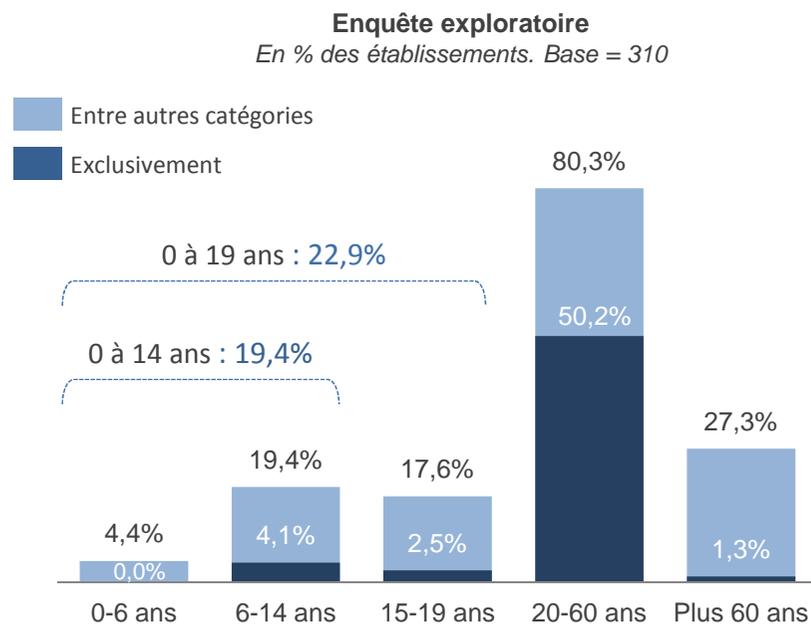
La principale catégorie : les adultes de 20 à 60 ans, accueillis par 80% des structures. Seule différence notable entre les deux enquêtes : la proportion d'établissements s'adressant exclusivement à cette classe d'âge, significativement plus importante dans le cadre de l'enquête exploratoire (du fait notamment de la sur-représentation des ESAT dans les structures sans pratique sportive ; type d'établissements polarisé sur cette catégorie d'âge).

Viennent ensuite les adultes de plus de 60 ans, présents dans 27 à 29% des structures selon les enquêtes.

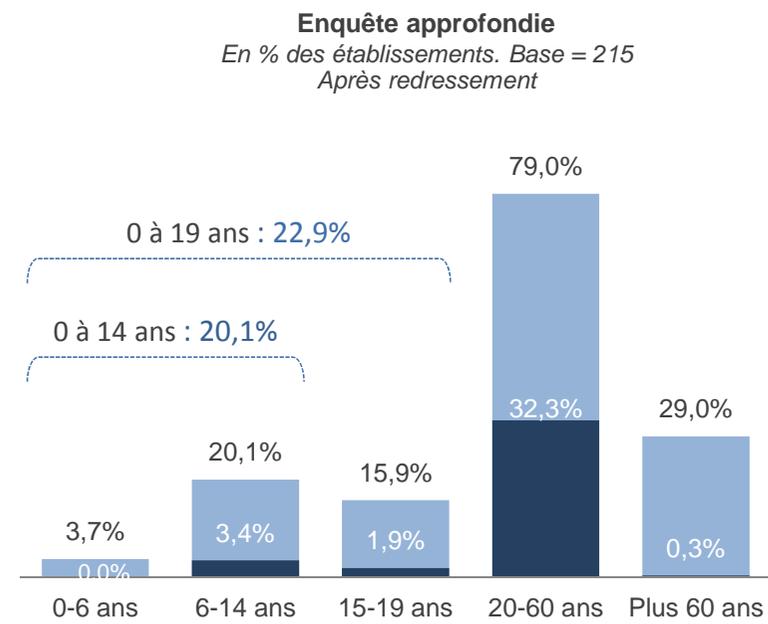
Enfin, les enfants et adolescents cités par 23% des établissements.

Il s'agit principalement des enfants de 6 à 14 ans (20%) et des adolescents de 15 à 19 ans (16 à 18%). Dans la majorité des cas ces structures s'adressent simultanément à ces deux catégories.

Plus marginalement des enfants de 0 à 6 ans (environ 4%).



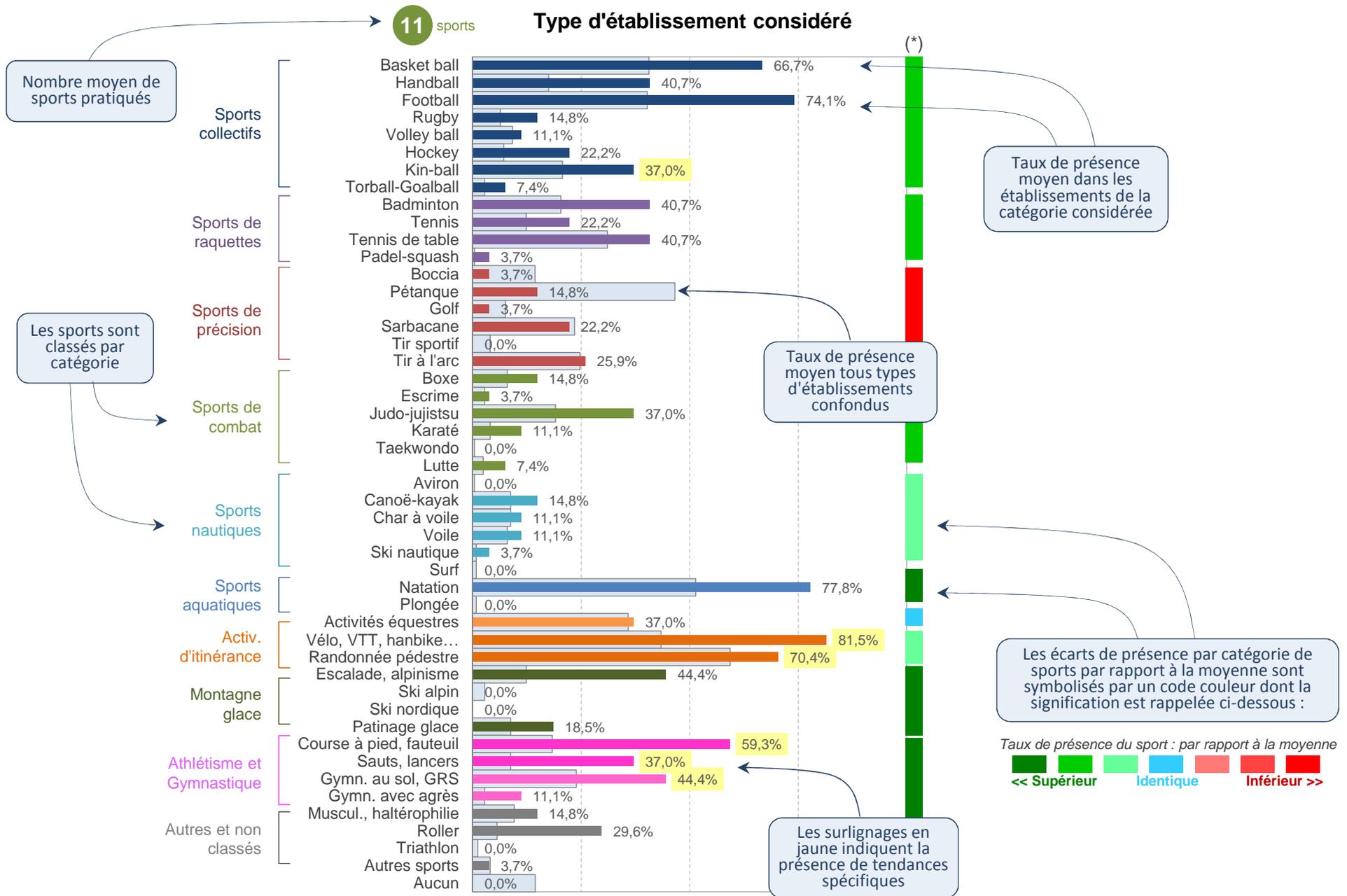
Nombre moyen de catégories d'âge par structure : 1,5



Nombre moyen de catégories d'âge par structure : 1,5

Interprétation : graphique de gauche : 80,3% des établissements accueillent des personnes âgées de 20 à 60 ans. 50,2% n'accueillent que des personnes de cette catégorie d'âge.

Annexe 3 : Notice de lecture des graphiques comparatifs par type d'Ets

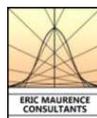


Étude commanditée par l'Agence Régionale de la Santé, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique



ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Rapport d'étude



ERIC MAURENCE CONSULTANTS

Etudes économiques. Institut de sondages
6 bis, rue des Jotglars. 66000 Perpignan
Tél : 04 68 51 11 51. Fax : 04 68 35 36 14
E-mail : eric.maurence@cegetel.net